

Les Cahiers

d u P I a n

Démographie maghrébine

Situation
et perspectives

INDH
et pauvreté
communale

Villes et régions du Maroc

L'épreuve de l'aménagement
du territoire



Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Responsable de la rédaction

Hasnae Fdhil

Comité scientifique

Touhami Abdelkhalek
Abdelhak Allalat
Mouna Cherkaoui
Khadija El Houdi
Ali El Youbi
Abdesslam Fazouane
Ayache Khellaf
Abdeltif Lfarakh
Lalla Amal Mansouri
Abdesslam Nadah
Khalid Soudi
Mohammed Taamouti

Dépôt légal

2004/0139

ISSN: 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan
e-mail: cahiersduplan@hcp.ma
Site: www.hcp.ma

Pré-presse

Babel com
Tél.: 0537 77 92 74
e-mail: babel.come@gmail.com
Agdal, Rabat

Imprimerie

Edition Impression Bouregreg, Rabat
Tél.: 05 37 20 75 83

sommaire

Démographie maghrébine : situation et perspectives

Mohammed FASSI FIHRI 4

INDH et pauvreté communale

Abdeljaouad EZZRARI 26

Villes et régions du Maroc :

l'épreuve de l'aménagement du territoire

El-Houssine NEJMI 47

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue choisie par leurs auteurs. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Démographie maghrébine

Situation et perspectives



Cette étude se propose d'analyser, dans une première partie, la dynamique démographique des pays du Maghreb et les divers changements ayant affecté la démographie maghrébine de 1980 à 2018, particulièrement ceux qui peuvent expliquer la baisse de la fécondité (taux d'activité des femmes, niveau d'instruction des femmes, progrès de l'urbanisation, etc.). Elle traite, dans une deuxième partie, dans une vision prospectiviste, l'impact de ces changements sur les domaines économiques et sociaux et particulièrement sur les aspects relatifs au vieillissement de la population dans les années à venir. Cette étude se propose également d'analyser les effets de la transition démographique et l'augmentation de la population active et ce que cette situation peut représenter comme aubaine démographique. Dans ce sens, des recommandations seront proposées pour bénéficier de cette aubaine.

Mohammed FASSI FIHRI, Statisticien-démographe

Introduction

Les pays du Maghreb (1) possèdent un héritage largement partagé, des traits géographiques similaires et, par conséquent, un patrimoine socioculturel commun et des caractéristiques socio-économiques apparentées, le tout générant des comportements et des structures démographiques relativement comparables.

Pendant longtemps le Maghreb a véhiculé l'image d'une région surpeuplée dotée d'une forte croissance de sa population et d'un très fort taux de fécondité. Aujourd'hui, le problème de la croissance démographique ne se pose plus de la même manière, le Maghreb ayant entamé la deuxième phase de sa transition démographique (2), alors même que la baisse de la mortalité et le haut niveau de fécondité dans les années 60 avaient poussé certains auteurs à considérer que la théorie de la transition démographique n'était

pas applicable à certains pays du tiers-monde, dont les pays du Maghreb.

Cet engagement dans la seconde phase de la transition démographique au Maghreb, en particulier la vitesse à laquelle elle s'est effectuée, soulève nombre d'interrogations. En l'espace de trois décennies, tout le paysage démographique de cette région a été modifié : les femmes font deux fois et demi moins d'enfants que leur mères, l'espérance de vie à la naissance a augmenté d'environ vingt ans, l'âge moyen au premier mariage des femmes est proche de la trentaine, et la mortalité a beaucoup baissé.

La présente étude se propose, dans une première partie, d'analyser la dynamique démographique des pays du Maghreb et les divers changements ayant affecté la démographie maghrébine durant les cinquante dernières années, particulièrement ceux qui peuvent expliquer la baisse de la fécondité (taux d'activité des femmes, niveau d'instruction des femmes, progrès de l'urbanisation, etc.). Elle traite, dans une deuxième partie, dans une vision prospectiviste, l'impact de ces changements sur les domaines économiques et sociaux et particulièrement sur les aspects relatifs au vieillissement démographique dans les années à venir.

(1) Le Maghreb est formé de cinq pays : le Maroc, l'Algérie, la Libye, la Tunisie et la Mauritanie.

(2) La transition démographique peut être définie comme le passage d'un régime démographique où la natalité et la mortalité sont élevées, à un régime caractérisé par de faibles taux de natalité et de mortalité. La première phase est celle de la baisse de la mortalité et la seconde est celle de la baisse de la natalité.

Rétrospective

La population globale : une évolution à des rythmes en baisse, une pression démographique soutenue

En 2018, la population du Maghreb est estimée à près de 100 millions d'habitants, soit environ 1,3 % de la population mondiale et 7,8 % la population de l'Afrique. Sa population, très inégalement répartie, est essentiellement concentrée en Algérie et au Maroc, avec respectivement 42,1 % et 35,3 %, la Tunisie vient loin derrière avec 11,7 %, suivie de la Libye (6,5 %) et de la Mauritanie (4,5 %).

Malgré la baisse relative de la fécondité au Maghreb, sa population se caractérise par la vitalité de son dynamisme démographique : le taux d'accroissement entre 1980 et 2018 s'élève à 1,8 %, en moyenne, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la population mondiale (1,4 %), mais inférieur à celui de l'Afrique (2,6 %).

Entre 1980 et 2018, l'effectif de la population maghrébine a doublé, passant de 49,8 millions à 99,9 millions d'habitants, soit une augmentation annuelle de 1,3 million d'habitants, contribuant à près de 1,6 % de la croissance démographique mondiale sur cette période et de 6 % de la croissance de la population du continent africain.

Cependant, il convient de signaler les disparités de la croissance démographique dans les pays du Maghreb. Ceux du Maghreb central sont moins dynamiques, les taux moyen d'accroissement du Maroc et de la Tunisie sont estimés respectivement à 1,06 % et 1,10 % pour l'année 2018 et dans une moindre mesure la Libye et l'Algérie avec des taux de 1,4 % et 1,7 % respectivement, dénotant d'un alignement rapide du comportement reproductif des populations de ces pays sur celui des pays occidentaux et asiatiques plus développés. En revanche, la Mauritanie affiche un taux de 2,8 %, en raison d'une fécondité encore assez élevée et de l'inertie démographique inscrite dans sa pyramide des âges.

Ces rythmes de l'évolution démographique, qui expriment une maîtrise relative de la croissance des populations dans les trois pays du Maghreb central, n'excluent pas la persistance d'une pression démographique. A titre d'exemple, même avec un taux d'accroissement annuel moins fort de 1,06 %, le Maroc connaîtra annuellement la naissance d'une ville moyenne de plus de 300 000 habitants. Autrement dit, dans les années à venir, le Maghreb sera plus peuplé, et les besoins actuels, toutes choses égales par ailleurs en termes d'éducation, de santé, d'emploi, de logement, d'énergie, d'eau, d'infrastructures physiques et sociales, continueront à peser plus lourdement.

Tableau 1

Evolution de la population du Maghreb (en milliers) par pays entre 1980 et 2018

Pays	Population (en milliers)		Poids (en %)		TAAM * 1980-2018 (%)
	1980	2018	1980	2018	
Maroc	19 380	35 220	38,9	35,3	1,6
Algérie	19 338	42 008	38,8	42,1	2,1
Tunisie	6 368	11 659	12,8	11,7	1,6
Libye	3 219	6 471	6,5	6,5	1,9
Mauritanie	1 534	4 540	3,1	4,5	2,9
Maghreb	49 839	99 898	100,0	100,0	1,8

* Taux d'accroissement annuel moyen.

Sources :

- Nations Unies (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision Highlights.
- Tunisie : INS.
- Maroc : HCP, CERED

Déterminants de la dynamique démographique

Trois déterminants impactent directement l'évolution de la population : la mortalité, la natalité et les migrations.

Mortalité : malgré la baisse continue, encore des efforts à déployer

L'évolution de la population maghrébine s'est accélérée au cours de la première phase de la transition démographique grâce à la baisse de la mortalité, particulièrement aux jeunes âges, baisse qui a eu lieu à des rythmes variables selon les pays. La mortalité constitue la composante négative de la dynamique démographique, son niveau reflète le degré des efforts consentis en matière d'infrastructures de santé, d'accès et de qualité des soins préventifs et curatifs, d'assainissement, d'hygiène et de nutrition, etc. Il reflète également, le comportement des individus vis-à-vis des maladies et du recours aux soins préventifs et curatifs, un comportement particulièrement lié aux niveaux économique et social de la population.

Actuellement, le taux de mortalité infantile affiche 14‰ en Tunisie, 18 ‰ au Maroc et 20 ‰ en Libye. Le taux de mortalité infantile affiche des niveaux intermédiaires en Algérie (22 ‰) et reste assez élevé en Mauritanie (61 ‰). Toutefois, malgré le recul du taux de mortalité infantile dans les pays du Maghreb, son niveau est encore élevé par rapport aux pays de la rive nord de la Méditerranée où il se situe entre 1,6 et 3 ‰ (Portugal 1,6 ‰, Italie 2,3 ‰, Espagne 2,3‰, France 2,8 ‰, Grèce 3 ‰ (3)).

L'amélioration des chances de survie aux jeunes âges a été le principal facteur de gain en espérance de vie à la naissance. De moins de 50 ans au début des années soixante, le Maghrébin peut espérer vivre, en moyenne, un peu plus de 75 ans dans les conditions de mortalité actuelle, exception faite de la Mauritanie, où la durée de vie moyenne est estimée à 63,5 ans, et de la Libye, où elle est estimée à 72,3 ans en raison de la guerre civile depuis 2011.

(3) World Population Prospects 2017. Lien URL : <https://esa.un.org/unpd/wpp/Download/Standard/Mortality/>

Tableau 2

Évolution de l'espérance de vie à la naissance (en années) au Maghreb par pays entre 1960 et 2018

Pays	1960	1980	2000	2018
Maroc	47,0	59,1	68,8	76,3
Algérie	46,1	58,3	70,3	76,5
Tunisie	42,2	61,8	73,1	76,2
Libye	42,9	64,0	70,5	72,3
Mauritanie	43,5	54,2	60,1	63,5
Maghreb	45,7	59,3	69,8	75,5

Source : World Population Prospects 2017.

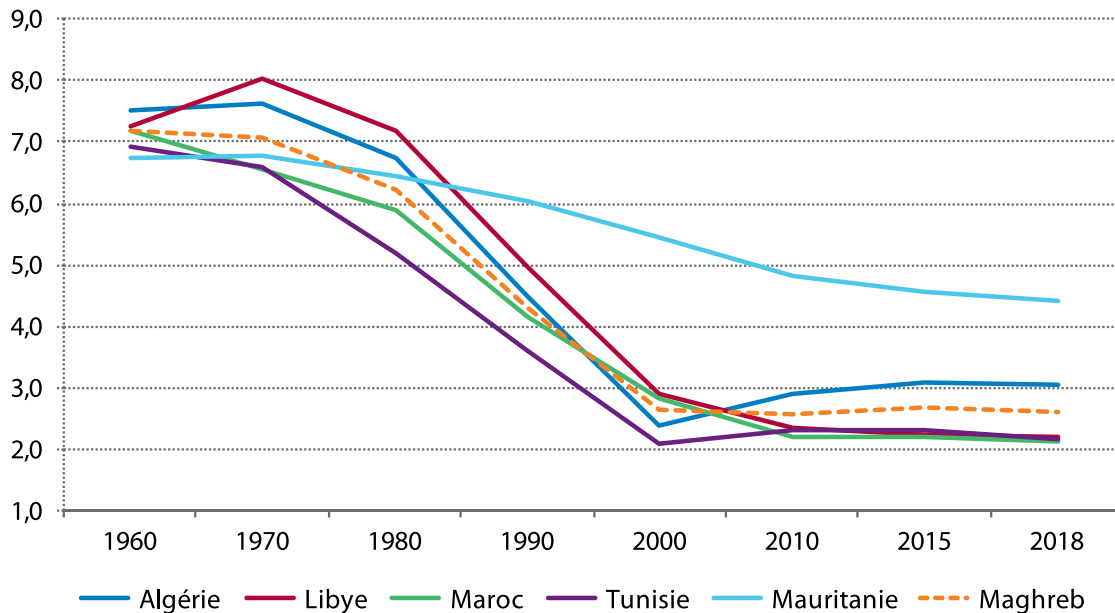
Fécondité : après la convergence, une évolution contrastée

La fécondité varie sous l'effet de facteurs démographiques dits « déterminants proches de la fécondité », soit principalement le calendrier de la nuptialité et l'utilisation des moyens contraceptifs, et des facteurs socio-économiques multiples dits « variables de modernisation », tels l'éducation de masse, la participation à l'activité économique, l'exposition aux médias, le développement des moyens de transport et l'urbanisation. Les contraintes dues aux conditions économiques (pauvreté, chômage, crise du logement, coût de la vie...) ou relatives à la proximité géographique qui favorisent la transmission de nouvelles valeurs et modes de vie expliquent également les changements des comportements démographiques.

La baisse tendancielle du rythme d'accroissement de la population du Maghreb s'explique principalement par le recul de la fécondité. Après avoir culminé à plus de 7 enfants par femme (4) au cours des années 1960-1970, le nombre moyen d'enfants par femme a chuté à un peu moins de 2,6 au Maghreb, en 2018. En effet, au cours des années 60-70, la fécondité était très élevée au Maroc et en Tunisie avec 6,5 enfants par femme malgré les programmes de planning familial mis en œuvre au milieu des années 60. Elle culminait même à plus de 8 enfants par femme en Algérie en raison du *baby boom* qui a suivi la guerre de libération.

(4) 8,36 enfants par femme en Algérie, 6,79 en Mauritanie, 7,62 en Libye, 7,4 au Maroc et 7,25 en Tunisie : Y. Courbage et E. Todd (2007), *le Rendez-vous des civilisations*, Seuil.

Graphique 1 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) du Maghreb (enfants par femme) : 1960-2018



Les pays du Maghreb, aux traditions plutôt natalistes, avaient créé la surprise dans les années 80 lorsque leur fécondité, jusque-là très élevée, avait baissé rapidement et de façon quasi simultanée. Ainsi, entre 2000 et 2010, la fécondité maghrébine frôle le seuil emblématique de 2,1 enfants par femme, qui permet d'assurer à long terme un strict remplacement des générations : 2,1 en Tunisie (5), 2,4 en Algérie et quelque années plus tard 2,2 au Maroc et 2,3 en Libye (6), vers 2010. Quant à la Mauritanie (7), entrée la dernière dans le mouvement, la baisse y a été encore plus rapide, tombant d'environ 7 enfants par femme vers 1970 à 4,3 en 2018.

Cependant, après leur extraordinaire convergence des années 1980 à 2000 vers le seuil de remplacement, les quatre pays évoluent aujourd'hui de façon très contrastée. En Tunisie, l'ISF semble parfaitement rivé à 2,3 enfants par femme depuis 2010. En Algérie,

au contraire, 2,4 était en fait son minimum et il ne cesse d'augmenter depuis, atteignant 3,1 enfants par femme en 2015. Au Maroc, les données indiquent une certaine stagnation voire une reprise de la fécondité pour certains groupes de femmes (8) entre 2010 et 2014, particulièrement en milieu urbain. Il faut cependant attendre des observations plus récentes pour le vérifier.

En même temps, en Libye, où le seuil de remplacement n'était pas encore atteint, il a continué à baisser rapidement jusqu'à 2,2 en 2018. Au total, non seulement aucun de ces pays n'est encore tombé sous le seuil de remplacement, mais l'Algérie opère depuis dix ans une vive remontée qui la place aujourd'hui nettement au-dessus du Maroc et même de la Libye, qui avait le plus tardé à entrer dans le mouvement (9).

Si en France il a fallu près de deux siècles pour que la fécondité baisse d'un peu plus de 6 enfants par femme au milieu du XVIII^e siècle à près de 2 dans les années trente, au Maghreb central, le même chemin a

(5) Institut national de la statistique, Tunisie : <http://www.ins.tn/fr/themes/population>.

(6) Health Family Survey, 2014.

(7) Office national de la statistique, RGPH 2013, Enquête sur la mortalité infantile et le paludisme 2003-2004 (6,8 enfants par femme en 1988 et 5 selon le RGPH de 2000).

(8) Les moins de 20 ans et les 35 ans et plus.

(9) Lfarakh (2018), الملامح الديمغرافية للمنطقة العربية: الاتجاهات والتوقعات <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/arcpc-launching-swop2018-presentation-abdellatif-lfarakh-ar.pdf>

été parcouru en vingt-cinq ans seulement. Cette chute de la fécondité maghrébine s'explique essentiellement par le changement dans le calendrier de la nuptialité et, dans une grande mesure, par le recours de plus en plus massif à la contraception.

Une nuptialité de plus en plus tardive mais qui semble s'estomper pour les nouvelles générations

Le recul de l'âge au premier mariage durant les dernières décennies figure parmi les changements les plus remarquables des sociétés maghrébines. Si, en 1960, prédominait la tradition du mariage précoce universel, le plus souvent arrangé dès la puberté, les mutations socio-économiques progressives qui ont touché ces sociétés durant les trois dernières décennies ont entraîné un bouleversement de cette situation.

En effet, il y a une trentaine d'années seulement, l'âge moyen au premier mariage des femmes se situait entre 18 et 21 ans, et, très souvent, la moitié des femmes étaient déjà mariées à 17 ou 18 ans. La situation est tout autre vers les années 2000 : l'âge moyen au premier mariage des femmes est passé à plus de 25 ans, voire 30 ans dans certains pays du Maghreb. Cette évolution de l'intensité et du calendrier de la nuptialité féminine a été particulièrement rapide dans les trois pays du Maghreb. La progression de l'âge au mariage des femmes a débuté en Tunisie dès les années 60, puis en Algérie et au Maroc dix ans plus tard. Aujourd'hui, l'Algérie, la Tunisie et même la Libye ont un âge moyen au premier mariage des femmes de près de 30 ans, c'est l'un des plus élevés du monde.

La société maghrébine, de par sa culture et sa religion, n'admet aucune relation sexuelle avant le mariage et encore moins la possibilité d'enfanter hors lien conjugal. Dans un tel contexte, toute élévation de l'âge au mariage des femmes entraîne automatiquement une diminution de la fécondité. Toutes les études sur la baisse de la fécondité maghrébine des années 70 à 90 ont montré que la hausse de l'âge moyen au premier mariage des femmes en a été, du moins au départ, l'instrument majeur (10). Ce n'est que dans un second temps que

(10) Jamal Bourchachen (1995), « Contribution de la nuptialité et de la contraception à la baisse de la fécondité au Maroc », *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*, n° 36.

la contraception a pris le relais, pour finalement faire à peu près jeu égal avec l'élévation de l'âge au mariage dans les voies empruntées pour ramener la fécondité de 7 enfants par femme à près de 2 en moins de trois décennies.

Par ailleurs, au vu de la nouvelle tendance de la fécondité des pays du Maghreb, il y a lieu de se demander si l'évolution de l'âge au mariage, qui a joué un rôle de premier plan dans la baisse de la fécondité, serait aussi à l'origine de sa remontée en Tunisie et en Algérie, et probablement au Maroc, alors qu'elle continuerait à en alimenter la baisse en Libye et en Mauritanie ?

En effet, en Tunisie et en Algérie l'âge au mariage ralentit et tend à se stabiliser voire à diminuer dans les dernières années. Il est passé de 29,6 à 28,6 ans entre 2001 et 2014 en Tunisie, et de 29,6 à 29,3 en Algérie entre 2002 et 2008. Au Maroc le constat est le même : entre 2014 et 2018 l'âge au mariage recule légèrement de 25,7 à 25,5 ans.

Un recours croissant aux moyens contraceptifs

En même temps, la contraception ne cesse d'augmenter, atteignant 71 % au Maroc en 2018 (11), 63 % en Tunisie, 57 % en Algérie, 27,7 % en Libye (12). Elle affiche seulement 17,8 % en Mauritanie en 2015 (13), soit un niveau proche de celui des autres pays du Maghreb dans les années soixante (14). Si malgré son retard en matière de contraception la Libye a pu ramener sa fécondité au niveau actuel, c'est en raison de la formidable hausse de l'âge au mariage des femmes (30 ans en 2014).

Les politiques de limitation des naissances ne sont nullement la clé de la baisse de la fécondité (15). Elles ne font qu'accompagner les changements d'attitude fondamentaux, au mieux en les anticipant un peu mais surtout en apportant un certain confort dans leur

(11) ENPSF 2018.

(12) Enquête santé familiale 2014, Libye.

(13) Nations Unies (2017), *World Contraceptive Use*.

(14) A titre d'exemple, le taux de prévalence contraceptive était de 6 % vers 1960 au Maroc. Voir : CERED (1998) *Population et développement au Maroc*, p. 32. En Tunisie, il était de 31 % en 1978, voir M. Boukhris (1992), *la Population en Tunisie : réalités et perspectives*, édition ONFP.

(15) Jacques Vallin (2011), « Faut-il une politique de population ? » in F. Meslé, L. Toulemon et J. Véron, *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, 528 p.

réalisation. Les causes fondamentales du changement du comportement fécond, à la baisse comme à la hausse, sont ailleurs, dans les transformations économiques, sociales et culturelles de la société, dont les deux aspects majeurs sont l'urbanisation et le progrès de l'instruction.

L'amélioration du statut de la femme, un facteur-clé de la transition féconde

Le recul de l'âge au mariage et le recours de plus en plus massif à la contraception sont motivés par le besoin d'améliorer ses conditions de vie avant d'entrer en union ou de maîtriser sa progéniture après le mariage en raison du coût économique et social induit par une fécondité élevée. Cette situation s'explique également par l'amélioration du statut des femmes maghrébines qui ressort des indicateurs de scolarisation et de participation à l'activité économique.

En effet, les dernières décennies ont été marquées par une amélioration de la scolarisation, dont le taux net pour les filles dans le primaire a atteint 99 % en Algérie et en Tunisie, 97 % au Maroc et 79 % en Mauritanie pour l'année 2016 (16). L'augmentation du coût de l'enfant, l'amélioration de l'alphabetisation et la diffusion de la scolarisation parmi les jeunes générations ont contribué au changement des comportements reproductifs.

Tableau 3

Taux de scolarisation (en %) dans le primaire par sexe dans les pays du Maghreb

Pays	Année	Masculin	Féminin	Ensemble
Maroc	2006	96,0	91,0	93,0
	2017	97,9	97,1	97,5
Algérie	2006	96,0	94,0	95,0
	2017	100,0	98,8	99,4
Tunisie	2006	96,0	97,0	96,0
	2016	100,0	99,5	99,7
Libye	2006	nd	nd	nd
	2016	nd	nd	nd
Mauritanie	2006	78,0	82,0	79,0
	2016	74,8	78,5	76,6

Source : UNESCO, Institute for statistic, www.uis.unesco.org;

(16) Site de l'UNESCO : <http://stats.uis.unesco.org/unesco>

Tout en retardant l'entrée en union conjugale grâce à la prolongation des études, la scolarisation a permis de relever le niveau d'alphabetisation. Négligeables vers 1960 (par exemple, 4 % en 1960 parmi les Marocaines), les taux d'alphabetisation des femmes maghrébines ont dépassé 60 % dans la plupart des pays.

Tableau 4

Taux d'alphabetisation (en %) des femmes pour les pays du Maghreb

Pays	Année	15 ans et plus	15-24 ans
Maroc	2004	45,0	61,0
	2012	59,1	87,8
Algérie	2002	60,0	86,0
	2008	67,5	—
Tunisie	2004	65,0	92,0
	2014	72,2	95,8
Libye	2004	75,0	96,0
Mauritanie	2000	43,4	55,0
	2007	35,3	—

Source : UNESCO, Institute for Statistics. <http://www.uis.unesco.org>

La scolarisation des femmes – particulièrement celle des filles – favorise la baisse de la fécondité. Elle permet de secouer les normes traditionnelles qui font de la femme un simple agent de reproduction. La prolongation des études jusqu'à un niveau relativement élevé ouvre aux femmes de nouvelles perspectives quant à leur autonomie et leur insertion professionnelle, engendrant ainsi un nouveau regard porté sur l'enfant. La femme instruite peut ainsi adopter un comportement rationnel lui permettant de choisir entre la quantité (un nombre élevé d'enfants) et la « qualité » des enfants (des enfants bien instruits, bien nourris, bien habillés, bien soignés, etc.). Cette scolarisation qualifiée de « dot scolaire » va aussi peser dans leurs stratégies matrimoniales, dans la mesure où la détention d'un diplôme inciterait les femmes à privilégier une stratégie individuelle de développement et à exercer une activité professionnelle, laquelle pourrait avoir une influence sur leur comportement procréateur.

L'activité de la femme constitue, quant à elle, un autre facteur d'explication des comportements en matière de fécondité. En effet, la participation à la vie

professionnelle, surtout quand elle est rémunérée, permet à la femme de sortir de l'espace familial traditionnel, d'aspirer à un nouveau mode de vie et de disposer dans son entourage d'un pouvoir de décision produisant de nouveaux rôles dans la famille. Les contacts avec le monde extérieur poussent la femme à adopter des attitudes rationnelles par rapport à sa descendance et à l'espacement de celle-ci. Par ailleurs, l'emploi hors foyer influence la vie reproductive et la contraint à mettre moins d'enfants au monde. Ainsi, l'exercice d'une activité économique engendre un comportement favorable à une descendance réduite.

Au Maghreb, la participation féminine à la vie active n'a cessé de s'améliorer, entre 5 et 19 % dans les années 80 ; le taux d'activité féminine est passé à 16,9 % en Algérie, 23,6 % au Maroc, 26,1 % en Tunisie, 28 % en Mauritanie et 33,8 % en Libye, selon les données de 2016 du Bureau international du travail. Toutefois, il semble que ces taux aient stagné voire diminué ces dernières années.

Tableau 5

Taux d'activité et part des femmes dans la population active dans les pays du Maghreb, 1980 et 2016

Pays	Taux d'activité 15 ans et + (en %)		Part des femmes dans la population active (%)
Maroc	16,8 (1982)	23,6 (2016)	26,3 (2016)
Algérie	5,9 (1984)	16,9 (2016)	18,3 (2016)
Tunisie	19,5 (1980)	26,1 (2015)	26,5 (2016)
Libye	6,5 (1973)	33,8 (2012)	24,5 (2016)
Mauritanie	4,5 (1975)	28,0 (2012)	31,3 (2016)

Source :

- International Labour Office, Key Indicators of the Labour Market. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/>
- Maroc : HCP, RGPH 1982, Enquête nationale sur l'emploi 2016.
- Algérie : ONS, *Activité, emploi et chômage*, n° 785, avril 2017.

La participation à l'activité économique n'indique pas nécessairement une autonomie des femmes. Plus pertinente serait la part des femmes maghrébines salariées. Celle-ci est parmi les plus élevées dans le monde arabe : 74 % en Algérie et 81 % en Tunisie en 2013 (17), 33,9 % au Maroc et 23,7 % en Mauritanie

(17) Organisation internationale du travail, site: /www.ilo.org/ilostat.

en 2012. Ces proportions étaient en 2005 de 51 % en Algérie, 72 % en Tunisie et 31,6 % au Maroc.

Par ailleurs, la baisse de la fécondité ne pourrait être expliquée uniquement par l'éducation et l'activité. D'autres facteurs, dont l'effet est difficilement mesurable, y ont probablement contribué. La situation économique, les mass médias, la migration internationale, l'urbanisation et les politiques de planning familial en font partie. Tous ont joué certainement un rôle dans le changement des comportements de procréation. Ils ont provoqué en parallèle des mutations dans les structures et les relations familiales.

Changements familiaux : cause et conséquence de la baisse de la fécondité, la nucléarisation de la famille constituerait une source d'accroissement des besoins en logements

Les transformations en matière de comportement procréateur et matrimonial que connaissent les pays du Maghreb sont indissociables de l'ensemble des mutations de l'institution familiale. En effet, la famille est aujourd'hui nettement différente de ce qu'elle était autrefois, tant au niveau de sa composition qu'au niveau de son organisation. Ces mutations se sont manifestées par la rupture avec le mode familial patriarcal, incarné par la famille élargie où les décisions concernant la vie reproductive ne sont pas souvent l'apanage de la femme. Les familles nucléaires s'affirment, et leur part est devenue dominante au détriment des familles étendues. Au Maroc, par exemple, leur poids est passé de 51,5 % en 1982 à 63,4 % en 2004 (18), et en Algérie de 58,8 % en 1977 à 71,1 % en 1998 (19).

Exception faite de la Mauritanie, une tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages est amorcée. Variable selon les pays, elle est due à la diminution du nombre d'enfants par ménage et au recul progressif du nombre d'adultes par ménage. La tendance de ce dernier facteur pourrait s'expliquer par les mutations relatives aux styles de vie, à la mobilité géographique et à l'évolution des rapports de genre.

(18) RGPH 2004.

(19) Hadj Ali D.E., Lebsari O. (collaboratrice), *la Famille algérienne*, Alger, CREAD, 2006.

Tableau 6

Nombre moyen de personnes par ménage au Maghreb

Pays	Année	Taille moyenne des ménages	Sources
Maroc	1982	5,9	RGPH 1982
	2004	5,2	RGPH 2004
	2014	4,6	RGPH 2014
Algérie	1977	6,6	RGPH 1977
	2002	6,3	PAPFAM 2002
	2008	5,9	RGPH 2008
Tunisie	1994	5,4	RGPH 1994
	2004	4,5	RGPH 2004
	2014	4,1	RGPH 2014
Libye	1995	7,8	PAPFAM-1995
	2012	5,4	Recensement 2012
	2014	5,3	Family Health Survey 2014
Mauritanie	2000	5,9	RGPH 2000
	2004	6,3	Enquête sur la mortalité infantile et le paludisme 2003-2004
	2013	6,2	RGPH 2013

Dans les pays du Maghreb, le système matrimonial traditionnel reposait sur l'alliance entre les familles et sur la pratique fréquente du mariage endogame préférentiel avec la cousine parallèle. Ce système permettait de maintenir les biens au sein de la même famille. Des stratégies matrimoniales judicieuses garantissaient aux familles la préservation ou l'amélioration de leur position dans « l'espace social ». La transition démographique, l'exode rural et le travail de la femme ont fait que le mariage consanguin ne cesse de diminuer. Actuellement, on note de nouvelles attitudes à l'égard du mariage avec l'émergence de l'individu et le relâchement des liens avec la famille. L'endogamie qui prévalait dans le passé est en voie de diminution. Elle a reculé chez les femmes mariées à moins de 29 % au Maroc, à 33 % en Algérie et à 24 % en Tunisie. En revanche, l'endogamie persiste encore en Libye (42 % en 2014) et en Mauritanie (47 %, en 2005).

De même la polygamie, réputée importante dans les sociétés traditionnelles, ne dépasse guère 4 % au Maghreb, avec 3 % en Algérie déjà en 2002, 4 % en Libye en 2014 et 1,8 % au Maroc en 2018. Si en Mauritanie la polygamie est relativement plus élevée avec une proportion de l'ordre de 14 % en 2013, en Tunisie elle a été abolie dès les premières années de l'Indépendance (le 13 août 1957, date qui est devenue la fête nationale de la femme et de la famille). La pratique

prohibée à l'époque par le président Habib Bourguiba est inscrite dans le Code du statut personnel tunisien.

Tableau 7

Pourcentage des couples endogames au Maghreb

Pays	Année	% des couples endogames	Sources
Maroc	1987	33,0	ENPS-I -1987
	1997	29,3	ENSME-1997
	2011	28,8	ENSP 2011
Algérie	1986	40	ENF-1986
	1984	52,2	ONS
	1992	34,6	ONS
	2002	33,3	ONS, EASF
Tunisie	1989	49	ENF
	1994-1995	40	PAPCHILD
	2002	24	1994-1995 PAPFAM 2002
Libye	1995	44,5	PAPCHILD-1995
	2014	41,5	Family Health Survey 2014
Mauritanie	1990	60,1	PAPFAM-1990
	2000-2001	67,9	EDS 2000-2001
	2005	47,2	*

* Hammami A., Chalbi N., Ben A.M., Elgazze M. [Effects of consanguinity and social factors on mortality and fertility in Mauritania] Tunis Med. 2005 [PubMed].

Source : <https://numidia-liberum.blogspot.com/2013/01/islamisme-et-cinsanguinite.html>

Enquête algérienne sur la santé de la famille EASF, 2002.

Ces évolutions suggèrent que les prochaines générations aspireront à vivre de plus en plus dans des ménages nucléaires de taille réduite, induisant des pressions sur la demande de logements et d'équipements ménagers. Elles seront d'autant plus pesantes que la croissance du nombre de ménages est nettement plus rapide que celle de la population d'où le besoin urgent d'agrandir le parc des logements et des équipements (automobile, mobilier, audiovisuel, électroménager, etc.).

L'émigration : mal connue, elle a concouru à la dynamique démographique du Maghreb

La migration internationale reste un phénomène démographique assez mal documenté, au Maghreb comme dans beaucoup de régions du monde. Se référant aux estimations des Nations Unies, le solde migratoire des pays du Maghreb a connu une augmentation entre 1980 et 2010, puis une baisse jusqu'à nos jours. Il est passé de -381 mille personnes en 1980 à -986 mille en 2010 et se situe à près de -433 mille en 2018.

La migration maghrébine remonte à plus d'un siècle et s'opère essentiellement vers l'Union européenne qui en accueille les quatre cinquièmes. Aux travailleurs migrants appelés par l'industrie européenne se sont progressivement substituées de nouvelles catégories socio-professionnelles de migrants : femmes, mineurs, familles, étudiants, diplômés, artisans, entrepreneurs indépendants... et de plus en plus de personnes qualifiées.

Selon l'historien Pierre Vermeren (20), il y aurait environ 15 millions de personnes (naturalisées ou non) d'origine maghrébine en Europe de l'Ouest en 2016, principalement en France. Parmi les Maghrébins, ce sont les Marocains qui constituent la majorité des migrants en Europe avec un peu moins des deux tiers (61 %), suivis par les Algériens (27 %) puis les Tunisiens (12 %). La Mauritanie, de par sa faible population et son éloignement relatif de l'Europe, n'en fournit que peu (moins de 17 mille) (21). Depuis 2011, avec le conflit armé, la Libye a rejoint les pays du Maghreb comme fournisseur de migrants.

(20) Le Monde, 23 mars 2016 : « Au cœur des réseaux djihadistes européens, le passé douloureux du Rif marocain » [archive].

(21) Ibrahima Ba, *Mauritaniens résidant à l'étranger*, juin 2007.

De plus, les inégalités socio-économiques entre les pays du Nord et ceux du Maghreb créent des pressions migratoires et encouragent la migration des compétences des pays maghrébins. Ces pressions sont favorisées par la persistance d'un clivage entre la zone Nord développée mais à la population vieillissante, et la zone Sud caractérisée par une jeunesse très nombreuse que le marché de travail ne parvient pas à absorber. L'importance croissante de la mobilité des compétences pose au grand jour la question de son impact sur les pays du Sud. Ceci est d'autant plus problématique que les pays du Nord ont mis en place une vraie politique d'appel aux compétences étrangères qualifiées.

Impact sur la répartition par âge et par milieu de résidence

Un croît démographique absorbé principalement par les villes

Sous l'effet combiné de l'exode rural, de l'extension des périmètres urbains et de la promotion de centres ruraux au statut urbain, la poussée démographique qu'ont connue les pays du Maghreb s'est concrétisée dans les villes. Jadis à majorité rurale, ils se sont transformés rapidement en sociétés à majorité urbaine, exception faite de la Mauritanie. Ainsi, les villes, qui abritaient 44,9 % de la population maghrébine en 1980, en regroupent 68,2 % en 2018 ; la population urbaine a ainsi triplé entre 1980 et 2018. En revanche, la population rurale a été multipliée par 1,2 fois seulement durant la même période.

Cette urbanisation rapide (au rythme annuel moyen de 3 % entre 1980 et 2018), qui se fait au détriment de l'espace agricole, nécessitera des efforts colossaux pour faire face aux besoins en termes d'infrastructures physiques et sociales, en eau, en transport, en voirie, en santé et en protection des ressources naturelles. Ceci est d'autant plus vrai que l'importance de la contribution de l'exode rural dans l'accroissement démographique urbain pourrait s'exacerber par la mondialisation et le développement des moyens de communication. Une mondialisation qui peut induire des changements au niveau de l'économie agricole et donc contraindre les petits agriculteurs à quitter la campagne.

Tableau 9

Population urbaine et taux d'urbanisation (en %) dans les pays du Maghreb, en Afrique et dans le monde : 1980 et 2018

Pays	Population urbaine (en milliers)		Taux d'urbanisation (en %)		TAAM 1980-2018 (%)
	1980	2018	1980	2018	
Maroc	7 968	21 968	41,1	62,4	2,7
Algérie	8 420	30 510	43,5	72,6	3,4
Tunisie	3 220	8 038	50,6	68,9	2,4
Libye	2 257	5 183	70,1	80,1	2,2
Mauritanie	420	2 437	27,4	53,7	4,7
Maghreb	22 285	68 137	44,7	68,2	3,0

Sources :

- Nations Unies (2017), World Urbanization Prospects: The 2017 Revision. <http://esa.un.org/unup/index.asp>
- Tunisie : INS.
- Maroc : HCP.

Une inversion progressive de la pyramide des âges

La transition démographique maghrébine a progressivement modifié la structure par âge de la population. Si la jeunesse de la population maghrébine reste une caractéristique saillante de sa structure démographique, le recul de son poids démographique est palpable au fil des années. En effet, la part des jeunes de moins de 15 ans a beaucoup régressé : elle est passée de 44,8 % en 1980 à 28,3 % en 2018. Ce phénomène est appelé à continuer dans l'avenir, ce qui changerait la face de la société maghrébine : la jeunesse deviendrait minoritaire.

D'une forme triangulaire, la pyramide des âges s'est transformée progressivement en sorte de toupie où la population active représente la partie la plus prépondérante. En effet, en 2018, six personnes sur dix étaient âgées de 15 à 59 ans (61,6 %). C'est donc la tranche des personnes en âge de travailler qui devrait être le point de mire des pouvoirs publics.

Parallèlement, le poids relatif de la tranche d'âge des « 60 ans et plus » s'accroît, amorçant ainsi le processus dit de vieillissement démographique.

La charge économique que doit supporter le segment potentiellement productif d'une population, mesuré par le rapport de dépendance (22), montre qu'il était très élevé en 1980, affichant 98,9 %. Avec la baisse de la fécondité, ce rapport a entamé une chute et se situe à 62,5 % en 2018. Sous l'effet du vieillissement, ce rapport entamerait certainement une tendance haussière.

(22) Le rapport de dépendance est défini conventionnellement comme le rapport de la population inactive (les moins de 15 ans et les 60 ans et plus) à la population active (les 15-59 ans).

Tableau 10

Evolution de la structure par âge au Maghreb : 1980 à 2018

Pays	1980			2018		
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus
Maroc	43,5	51,8	4,8	27,1	61,8	11,1
Algérie	46,4	48,6	4,9	29,3	61,1	9,6
Tunisie	41,9	52,5	5,7	24,0	63,3	12,7
Libye	48,0	47,8	4,2	27,8	65,4	6,8
Mauritanie	45,4	50,0	4,5	39,6	55,2	5,1
Maghreb	44,8	50,3	4,9	28,3	61,6	10,2

Sources : tableau précédent.

Prospective

L'évolution future de la population maghrébine aurait des impacts dont les effets seraient ressentis essentiellement dans les domaines de l'emploi, de la protection des personnes âgées, de l'urbanisme, de l'eau, de la santé et des effets induits par l'activité humaine (risques industriels, pollutions, réchauffement et changement climatique...).

Evolution future de la population maghrébine de 2018 à 2050

En raison, d'une part, de l'élan démographique des pays maghrébins dû à leur natalité élevée dans le passé et, d'autre part, d'une fécondité présente et pour quelques années encore au-dessus du seuil de remplacement des générations, la population totale des pays du Maghreb s'accroîtrait de 99,8 millions en 2018 à 131,9 millions

en 2050, soit 32,1 millions d'habitants de plus en l'espace de trente deux ans. Le poids démographique du Maghreb dans le monde passerait alors de 1,31 % en 2018 à près de 1,35 % en 2050. Par rapport à la population africaine, son poids continuerait de diminuer pour passer de 7,8 % en 2018 à 5,2 % à l'horizon 2050.

Si l'effectif de la population maghrébine connaît une augmentation soutenue, son rythme d'accroissement démographique tendrait à baisser. Le taux d'accroissement annuel, qui était de 1,8 % entre 1980 et 2018, serait de 1 % entre 2018 et 2050. Cette dynamique démographique est différente selon les pays du Maghreb. En effet, les populations de la Mauritanie et de l'Algérie resteraient plus dynamiques avec des taux d'accroissement estimés respectivement à 2,1 % et 1 %, entre 2018 et 2050, alors que la Tunisie, le Maroc et la Libye afficheraient des taux inférieurs à 1% (soit 0,5 %, 0,7 % et 0,7 % respectivement). Néanmoins, le Maroc et l'Algérie continueraient à abriter 77,2 % de la population du Maghreb en 2050.

Tableau 11

Evolution de la population du Maghreb (en milliers) par pays entre 2018 et 2050

Pays	Population (en milliers)		Poids (en %)		TAAM 2018-2050 (%)
	2018	2050	2018	2050	
Maroc	35 220	43 562	35,3	35,1	0,7
Algérie	42 008	57 437	42,1	42,1	1,0
Tunisie	11 659	13 884	11,7	11,6	0,5
Libye	6 471	8 124	6,5	6,5	0,7
Mauritanie	4 540	8 965	4,5	4,6	2,1
Maghreb	99 898	131 971	100,0	100,0	1,0

Sources :

- Nations Unies (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision Highlights.
- Maroc : HCP, CERED.

Une urbanisation accélérée nécessitant des moyens importants

Au niveau mondial, les villes rassemblent désormais la moitié de l'humanité avec un taux d'urbanisation de 55,3 %. Cette fraction est plus élevée dans les pays du Maghreb où la population urbaine représente aujourd'hui 68,2 %, alors qu'elle n'affiche que 42,5 % dans le continent africain.

Sous l'effet de l'exode rural qui pourrait s'exacerber par la mondialisation et le développement des moyens de communication et en raison des programmes de développement urbain élaborés par les Etats maghrébins, notamment les projets de villes nouvelles, la population urbaine est appelée à continuer de croître de près de 1,2 % entre 2018 et 2050 pour atteindre près de

105 millions d'habitants ; à cette date, 8 personnes sur 10 vivraient dans une ville.

Historiquement, l'urbanisation est considérée comme un moteur du progrès économique et social. Cependant, dans un contexte économique défavorable, les concentrations urbaines dans les pays du Maghreb engendreront des problèmes de diverse natures, notamment en matière d'emploi, de logement, d'accessibilité aux services de santé, d'approvisionnement en eau potable et en énergie, voire de pollution et de traitement des déchets. De ce fait, une partie de la population urbaine se trouverait marginalisée et ne disposerait pas de moyens suffisants pour échapper à la pauvreté. Ainsi, si des mesures adéquates ne sont pas prises dès à présent pour juguler les répercussions néfastes d'une urbanisation rapide, celle-ci pourrait au contraire compromettre tout effort de développement.

Tableau 12

Population urbaine et taux d'urbanisation (en %) dans les pays du Maghreb : 2018 et 2050

Pays	Population urbaine (en milliers)		Taux d'urbanisation (en %)		TAAM 2018-2050 (%)
	2018	2050	2018	2050	
Maroc	21 968	32 081	62,4	73,6	1,0
Algérie	30 510	48 531	72,6	84,5	1,2
Tunisie	8 038	11 139	68,9	80,2	0,9
Libye	5 183	7 184	80,1	88,4	0,9
Mauritanie	2 437	6 532	53,7	72,9	2,6
Maghreb	68 137	105 467	68,2	79,9	1,2

Sources :

- Nations Unies (2017), World Urbanization Prospects: The 2017 Revision. Site : <http://esa.un.org/unup/index.asp>
- Maroc : HCP.

Enjeux de la transformation de la pyramide des âges

La progression de la population active et des personnes âgées constituerait le principal défi de la transition de la structure par âge des populations maghrébines. Outre les implications d'une urbanisation accélérée et sa littoralisation et les conséquences des mouvements migratoires internationaux, ce défi se posera essentiellement en termes d'emploi, de prise en charge et de santé des personnes âgées et également en termes de scolarisation des jeunes enfants qui restera une problématique en termes de quantité et de qualité.

Une évolution du poids des jeunes variable selon les pays

La pression démographique des jeunes de moins de 15 ans s'atténuera légèrement dans la plupart des pays du Maghreb. Mais le souci de généraliser la scolarisation conjugué à celui d'améliorer la qualité du rendement des systèmes scolaires compenseront largement cette baisse de la pression démographique en termes d'investissement. En revanche, en Mauritanie les effectifs des moins de 15 ans continueront à progresser bien qu'à un rythme relativement peu important (1,4 %).

Tableau 13

Effectif (en milliers) et poids (en %) des moins de 15 ans dans les pays du Maghreb : 2018 et 2050

Pays	Population 0-14 ans		Poids (en %)		TAAM 2018-2050 (%)
	2018	2050	2018	2050	
Maroc	9 797	8 503	27,1	18,6	-0,4
Algérie	12 285	11 444	29,3	19,9	-0,2
Tunisie	2 792	2 470	24,0	17,8	-0,4
Libye	1 801	1 475	27,8	18,2	-0,6
Mauritanie	1 800	2 843	39,6	31,7	1,4
Maghreb	28 477	26 736	28,3	19,9	-0,2

Sources :

- Nations Unies (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision.
- Tunisie : INS.
- Maroc : HCP, CERED.

La forte croissance de la population en âge de travailler se traduit par un chômage élevé des jeunes et un faible niveau d'insertion des femmes

La population maghrébine en âge de travailler (15-59 ans) continuerait de croître tout au long de la période 2018-2050, passant de 62,1 à 76,8 millions, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,7 %, inférieur à celui de la population totale (1,2 %). Elle pèserait moins dans le futur puisque son poids passerait de 61,6 % en 2018 à 57,3 % en 2050. En termes d'effectif, près de 460 mille personnes s'ajouteraient annuellement à la population en âge de travailler. Le rythme de cette évolution varierait selon les pays, de 0,1 % en Tunisie à 2,4 % en Mauritanie.

Les pays du Maghreb sont confrontés au défi de l'insertion sur le marché du travail d'une population active en forte croissance, jeune et en voie de féminisation. La massification de l'enseignement supérieur exige en outre de trouver des débouchés aux jeunes diplômés. L'inadéquation entre le nombre de diplômés, d'une part, et la qualité et les perspectives des emplois disponibles, d'autre part, renforce le déséquilibre sur le marché du travail. Selon des projections réalisées par le Bureau international du travail, la population active maghrébine s'accroîtrait annuellement de 354 mille demandeurs d'emploi entre 2018 et 2030, ce qui montre l'ampleur de la pression sur le marché de l'emploi dans les années à venir puisqu'il faudrait répondre à une demande additionnelle d'environ 4 millions d'emplois.

Tableau 14

Population (en milliers) active et poids (en %) des pays du Maghreb en 2018 et 2050

Pays	Population 15-59 ans		Poids (en %)		TAAM 2018-2050 (%)
	2018	2050	2018	2050	
Maroc	22341	26180	61,8	57,3	0,5
Algérie	25616	32771	61,1	57,1	0,8
Tunisie	7377	7739	63,3	55,7	0,1
Libye	4246	4800	65,4	59,1	0,4
Mauritanie	2510	5333	55,2	59,5	2,4
Maghreb	62090	76823	61,6	57,3	0,7

Sources :

- Nations Unies (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision.
- Tunisie : INS.
- Maroc : HCP, CERED.

Au vu de l'étroitesse du système économique maghrébin, il lui sera difficile de résorber le chômage dont les taux sont déjà élevés. En Algérie (23), le taux de chômage est évalué à 12,3 % en 2017 et devrait s'aggraver du fait du ralentissement de l'activité économique, alors que le taux de chômage des jeunes s'établit à 26 % et celui des femmes à 20 %. Au Maroc (24), le taux de chômage évolue en dents de scie ces dernières années et reste à un niveau élevé (10,2 % en 2017). Il concerne 1,2 million de personnes sur près de 12 millions d'actifs et affecte davantage les femmes qui connaissent déjà un faible taux d'emploi (seule 1 femme sur 4 en âge de travailler a un emploi), sont moins diplômées et plus nombreuses dans le secteur informel. En Tunisie (25), le chômage atteint des niveaux très élevés. Après avoir frôlé les 20 % pendant la période qui a suivi la révolution, il s'est stabilisé autour de 15,5 % ces dernières années, soit au-dessus des 13,5 % enregistrés entre 2001 et 2010. Le chômage tunisien est caractérisé par d'importantes disparités régionales, générationnelles et de genre qui ont eu tendance à se creuser avec la crise. En Libye, le chômage atteint aussi des niveaux très élevés (17,7 % de la population active), touchant particulièrement les jeunes (48,7 %) et les femmes (27,2 %) (26) ; il concerne 0,4 million de personnes sur près de 2 millions d'actifs. Depuis 2011, la situation sécuritaire perturbe fortement l'activité économique du pays, entraînant particulièrement de fortes variations de la production pétrolière dont dépend 70 % du PIB. En Mauritanie (27), le taux de chômage est estimé à 11,8 % en 2017, il est plus élevé chez les femmes (13,3 %) et chez les jeunes (24,1 % chez les 20-24 ans).

Le chômage dans les pays du Maghreb touche particulièrement les jeunes, les femmes, les citadins, les diplômés du supérieur, et c'est généralement un chômage de longue durée. Aussi risque-t-il d'accentuer les tensions sociales qui pourraient être exacerbées, d'une part, par les politiques européennes de fermeture

(23) Algérie, ONS, Enquête emploi 2017.

(24) Maroc, HCP, Enquête emploi 2017.

(25) Tunisie, INS, RGPH 2014.

(26) Banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=LY>

(27) Office national de la statistique (ONS), *Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2017*.

des frontières au flux de main-d'œuvre des pays du Sud (dont ceux du Maghreb), voire par l'encouragement du « retour volontaire » et, d'autre part, par l'immigration de Subsahariens. En raison de la vitalité démographique des pays africains au sud du Sahara (le taux d'accroissement de leur population en âge de travailler est le plus rapide du monde), de leurs conditions de vie précaires, des changements climatiques qui rendent leurs populations plus vulnérables, les Subsahariens sont de plus en plus candidats à l'émigration. Piégés entre une Europe qui leur refuse l'accès à son territoire et des conditions de survie souvent difficiles dans leur pays d'origine, beaucoup d'Africains sont contraints de rester dans les pays du Maghreb.

Le marché du travail au Maghreb se caractérise par la segmentation entre un secteur formel, d'une part, et un secteur informel non réglementé, d'autre part. En Algérie, la restructuration du secteur public marchand, intervenue dans le cadre du plan d'ajustement structurel mis en place avec la Banque mondiale et le FMI en 1994, a provoqué le licenciement de plus de 400 mille personnes. L'excédent d'offre durable sur le marché du travail qui a suivi ne s'est résorbé qu'au milieu de la décennie 2000, à la faveur de la création massive d'emplois non affiliés au régime de sécurité sociale. Ces évolutions ont jeté les bases de la structure du marché du travail algérien, segmenté en un marché primaire structuré, formel (emplois permanents couverts par la sécurité sociale, soit 62 % des actifs occupés) et un marché secondaire non structuré, informel (emplois non permanents, sans contrat, non affiliés à la sécurité sociale et à faible valeur ajoutée) qui emploie près de 38 % des actifs occupés.

En Tunisie, la majorité des emplois dans le secteur privé reste cantonnée à des activités à faible contenu en technologie, à faible valeur ajoutée et à faible productivité et offrant *in fine* un salaire peu élevé – et parfois précaire dans le secteur informel (estimé à 30 % du PIB et 50 % des emplois) sans protection sociale, même si le développement de certains secteurs tels que le numérique est en mesure de faire évoluer ce constat.

Au Maroc, le nombre d'emplois avec contrat et couverture sociale reste limité. Un peu plus d'un actif occupé âgé de 15 ans et plus sur 5 (22,5 %) a une couverture médicale liée à l'emploi qu'il exerce, et

20,9 % de ces actifs occupés sont couverts par un système de retraite. La lourdeur et les restrictions du Code du travail (salaire minimum, faible flexibilité, contraintes de licenciement) contribuent à rigidifier l'offre d'emploi des entreprises et expliquent aussi la difficulté d'accès à l'emploi formel. En 2013, le HCP a estimé que sur les 10,5 millions d'emplois au Maroc 2,4 millions d'emplois hors secteur agricole relevaient du secteur informel, soit près du quart. Cette précarité touche plus particulièrement les jeunes.

Un vieillissement inévitable aux répercussions multiples

Avec la baisse de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie, la population des pays du Maghreb vieillit rapidement. Le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus passerait de 10,2 millions en 2018 à près de 30,5 millions en 2050. Cette population devrait donc plus que doubler et passer de 10,2 % de la population totale en 2018 à 22,8 % en 2050, soit un taux d'accroissement annuel soutenu de 3,5 %.

En raison de sa rapidité et de son ampleur, le vieillissement serait la problématique future du Maghreb. Ses conséquences sont multiples (28) :

Une progression du poids relatif des personnes âgées et l'élargissement de la couverture sociale aux salariés non couverts risquent de se traduire par une pression sur les régimes de retraite en place et donc sur l'économie en général. Les taux de couverture des personnes âgées mettent en lumière des situations différentes. Si moins de 20 % des plus de 60 ans touchent une pension au Maroc, ce pourcentage atteint 35 % en Algérie et 38 % en Tunisie.

La transition démographique, qui s'accompagne d'une mutation épidémiologique, aurait comme conséquence une augmentation des dépenses de santé résultant d'une consommation de services de soins et de médicaments des personnes âgées supérieure à celle du reste de la population. Ceci entraînerait des répercussions lourdes sur les finances publiques. En effet, l'augmentation de la fréquence des principales pathologies du vieillissement de longue durée (cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, troubles neurologiques et mentaux, etc.) qui accompagnent l'allongement de la durée de vie augmenterait le coût de la santé, dans des conditions où les exigences des aînés quant à la qualité des soins deviendraient croissantes. Cette hausse prévisible du coût de la santé interviendrait alors que la lutte contre les maladies infectieuses dans les pays du Maghreb n'a pas encore atteint ses buts.

Tableau 15

Population âgée de 60 ans et plus (en milliers) et poids (en %) des pays du Maghreb en 2018 et 2050

Pays	Population 60 ans et +		Poids (en %)		TAAM 2018-2050 (%)
	2018	2050	2018	2050	
Maroc	1482	3675	12,7	26,5	2,9
Algérie	4025	10977	11,1	24,0	3,2
Tunisie	443	1848	6,8	22,8	4,6
Libye	4048	13222	9,6	23,0	3,8
Mauritanie	233	789	5,1	8,8	3,9
Maghreb	10231	30511	10,2	22,8	3,5

Sources :

- Nations Unies (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision.
- Tunisie : INS.
- Maroc : HCP, CERED.

(28) Pour d'amples informations consulter : ESCWA 2018 Population and Development Report, Issue No. 8 Prospects of

Ageing with Dignity in the Arab Region https://www.unescwa.org/file/81776/download?token=3_OyjnRA

En outre, sous l'effet de la nucléarisation de la famille et de la réduction de la taille de la fratrie, il est fort probable que l'on observe à l'avenir un essoufflement de la solidarité familiale. Dès lors, une augmentation de la prise en charge sociale institutionnelle des personnes âgées s'avérera nécessaire.

En effet, jusqu'à présent, la famille et les femmes tout particulièrement jouent un rôle essentiel dans le soutien aux personnes âgées dépendantes et vivant à domicile. Cependant, avec la baisse de la fécondité, la nucléarisation des ménages, l'intensification des mouvements migratoires, l'allongement de la durée de vie et son corollaire l'accroissement de l'effectif des personnes dépendantes, le risque d'assister à une « démission » des proches existe. D'où la nécessité de redéfinir le contrat social intergénérationnel liant le réseau familial à ses membres âgés, dans lequel les pouvoirs publics s'impliqueraient davantage, avec des moyens financiers supplémentaires.

Migration internationale : un instrument de la compétition internationale dans la course à la compétence et à la qualification

Résultat du déséquilibre démographique et économique entre le Nord et le Sud, les migrations ont connu, particulièrement au cours des deux dernières décennies, de profondes transformations.

Tableau 16

Taux d'émigration parmi ceux ayant un niveau d'enseignement supérieur (2000)

Algérie	Libye	Mauritanie	Maroc	Tunisie
6,5	3,8	23,1	10,3	9,6

Source : Banque mondiale : www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances (consulté le 9/05/08).

L'importance croissante de la mobilité des compétences pose au grand jour la question de son impact sur les pays du Maghreb. Ceci est d'autant plus problématique que les pays du Nord ont mis en place une vraie politique d'appel aux compétences étrangères qualifiées. Le Maghreb n'échappe pas à ce mouvement mondial. Une récente étude réalisée par l'Agence française

de développement dévoile que 17 % des diplômés marocains quittent leur pays et se lancent à la recherche d'un emploi à l'étranger, notamment en France et au Canada. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2017, près de 95 mille Tunisiens ont choisi, depuis 2011, de faire leur vie ailleurs, dont 84 % en Europe. Il s'agit principalement de diplômés de haut niveau tentés par des perspectives d'avenir plus prometteuses que celles que leur propose leur pays. Il importe par conséquent de mettre en place les mécanismes de nature à gérer au mieux cette situation nouvelle, dont il convient d'apprécier les implications sur le développement.

En parallèle à ce mouvement, l'émergence d'une élite entreprenante, qui serait appelée à se consolider avec les générations futures, pourrait créer une nouvelle dynamique de l'investissement privé au Maghreb. Les migrants maghrébins seraient de plus en plus nombreux à tenter un retour dans leur pays d'origine. Ces candidats au retour, éduqués pour la plupart, représentent un potentiel de développement pour leur pays d'origine. Cependant, le drainage de ces potentialités demeure, en définitive, conditionné par la qualité et la nature de l'environnement dans lequel les investisseurs immigrés seraient appelés à opérer. Leur rôle dans les transformations sociales et économiques du pays d'origine pourrait prendre de l'ampleur, et leur poids et leur participation dans la vie politique tendraient à s'affirmer.

La question de la migration internationale est inséparable de celle des transferts de fonds. S'ils continuent de constituer une source appréciable de devises pour les régions de départ, le renforcement des liens entre les pays du Maghreb et leurs ressortissants expatriés demeure une préoccupation en vue d'assurer la pérennité de la contribution de leurs transferts au développement économique et social de leurs pays (29). Cette question constitue une priorité absolue en raison, d'une part, de l'importance de l'enjeu économique des transferts et,

(29) Les transferts financiers des Marocains résidant à l'étranger ont atteint un record en 2016, avec 62,2 milliards de dirhams, soit 6,3 % du PIB. La diaspora tunisienne, exerçant pour moitié d'entre elle une activité professionnelle, génère un revenu de 3,9 milliards de dinars, l'équivalent de 4,3 % du PIB.

d'autre part, de la fragilité relative des liens sociaux des nouvelles générations et vagues de migrants avec leur pays d'origine comparés à ceux des premières vagues de migrants.

Si les pays du Maghreb ne déploient pas les efforts nécessaires et les outils adéquats pour consolider les liens avec leur communauté à l'étranger en tenant compte de l'environnement sociopolitique dans lequel elle vit, ils pourraient se trouver dans une situation marquée par l'absorption de leurs résidents par les pays d'accueil.

Le Maghreb, en raison de sa situation géographique et à cause du durcissement de la politique européenne, a tendance à devenir une région d'accueil et non seulement de départ de migrants. Face à cette nouvelle donne, la distinction habituelle entre pays d'émigration et pays d'immigration s'estompe progressivement. En effet, dans tous les pays maghrébins, sans exception, se développe une importante immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne qui prend un caractère permanent. Cette situation pose de plus en plus de problèmes d'ordre politique, sécuritaire, économique et humain. Aussi les gouvernements maghrébins, aujourd'hui soumis à de fortes pressions pour lutter contre les migrations irrégulières, ont-ils été conduits à réviser les conditions d'entrée, de séjour et d'emploi des étrangers dans leurs pays. Ils ne devront pas être réduits à de simples pays de transit et de réadmission.

A ce propos, il y a lieu de signaler que les pays du Maghreb semblent résolument favorables, en ce qui concerne la gestion de la migration, à l'option d'une coopération avec les principaux pays d'accueil de leurs ressortissants. Ils ont proposé depuis quelques années de dégager la question migratoire du dossier exclusivement sécuritaire pour en faire un jalon pour la coopération. Récemment, lors de la conférence intergouvernementale sur la migration tenue en décembre 2018, ils se sont engagés à créer et à développer un partenariat étroit entre les pays d'accueil, de transit et d'origine pour apporter des réponses concrètes et appropriées à la question centrale de la maîtrise des flux migratoires et ce, en inscrivant ce partenariat dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et du co-développement.

Quelle aubaine démographique pour les pays du Maghreb ?

On appelle aubaine démographique « les avantages que les économies seraient susceptibles de tirer d'une phase particulière de la transition démographique durant laquelle l'évolution numérique des différentes classes d'âge conduit à maximiser la proportion d'actifs, source de richesses, et à minimiser corrélativement celle des personnes dépendantes, c'est-à-dire les jeunes et les personnes âgées, source de dépense (30) ». Ce concept a été introduit pour la première fois par David Bloom, de l'université Harvard. Selon lui, pendant une telle période, les dépenses pour le secteur social sont diminuées à cause d'une demande réduite pour les services de santé. L'explication de cette réduction réside dans la diminution de la population des jeunes et de celle des personnes âgées. Il en va de même de la demande des services d'éducation qui baisse en raison du déclin de la population en âge scolaire. Il se trouve que cette période de la vie d'un pays, qui peut se traduire par des possibilités de croissance économique exceptionnelle, ne dure pas longtemps, moins d'une génération en général. En outre, cette croissance économique n'est pas pour autant automatique, elle doit être favorisée par des politiques adéquates.

Mesure de la fenêtre démographique au Maghreb : jusqu'à quand ?

La période du dividende peut être évaluée de différente manière, les Nations Unies (2004) estiment que la fenêtre démographique est ouverte lorsque le rapport de dépendance totale fluctue entre 40 % et 60 %. Cependant, il n'existe pas de seuil clairement défini du rapport de dépendance totale pour déterminer la fenêtre démographique, les conséquences les plus importantes et les plus favorables de ce phénomène se produisent lorsque ce rapport devient égal ou inférieur à 65 % permettant de créer les conditions de l'accroissement du potentiel économique d'un pays (31).

(30) « Le dividende démographique et le développement », <http://www.ppdafrica.org/docs/policy/demo-f.pdf>.

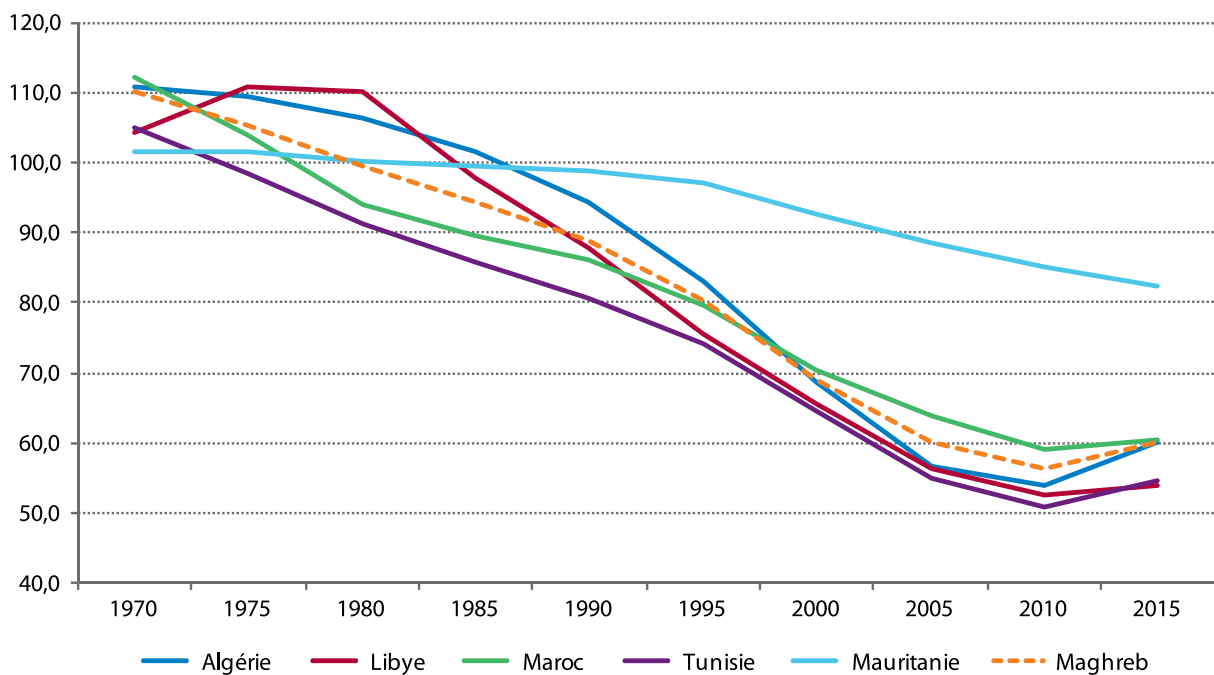
(31) R. Lee, A. Mason, « Les dividendes de l'évolution démographique », *Finances et développement*, 2006.

Dans cette étude, on considère que la fenêtre pourra être ouverte sur un spectre de valeurs du rapport de dépendance totale plus large que 40 %-65 %. Le choix de cette approche se justifie par la disponibilité des données ; cette approche est utilisée par plusieurs institutions, entre autres les Nations Unies.

Ces transitions démographiques ont des conséquences contrastées sur la répartition par groupe d'âge de

la population et par conséquent sur les périodes de l'aubaine démographique. Les pays où la baisse de la fécondité était rapide sont entrés très tôt dans la phase de l'aubaine, suivis par les pays ayant connu une baisse régulière. En revanche, les pays qui connaissent une baisse lente de la fécondité connaîtront une entrée tardive dans cette aubaine, de ce fait ils auront du temps pour mettre en œuvre les politiques adéquates pour bénéficier de cette aubaine.

Graphique 2 : Evolution du rapport de dépendance total des pays du Maghreb de 1970 à 2015 (en %)

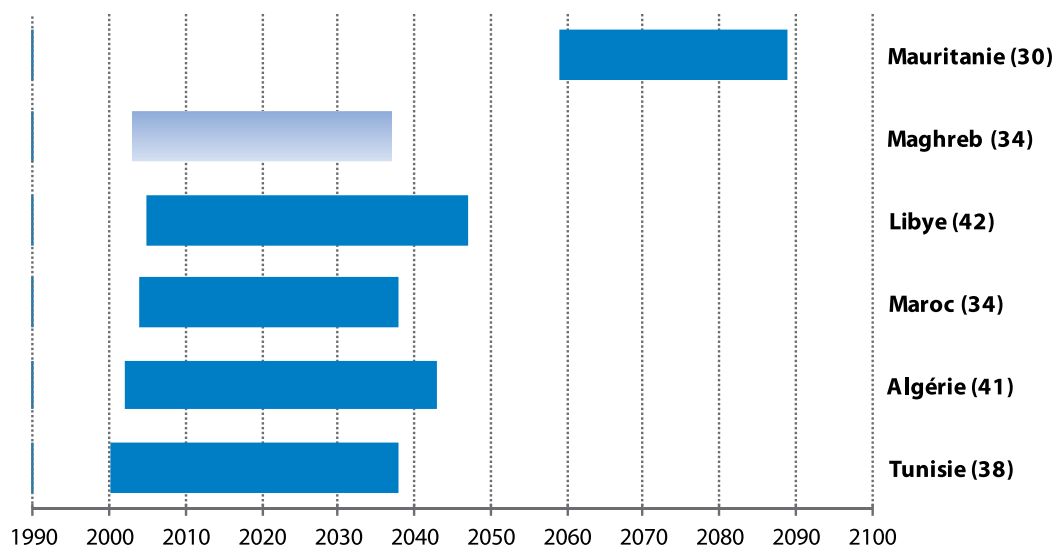


La mesure de la période relative à la fenêtre démographique dépendra essentiellement de l'évolution future de la fécondité. Ainsi, avec l'utilisation des variantes moyennes des projections de la population établies par les organismes de statistiques de certains pays et ceux des Nations Unies, on peut repérer d'éventuelles fenêtres démographiques.

Comme déjà mentionné précédemment, les pays du Maghreb, exceptée la Mauritanie, ont connu, depuis les années 80, une baisse rapide et de façon quasi simultanée de leur fécondité, de sorte qu'entre

2000 et 2010 la fécondité maghrébine frôlait le seuil emblématique de 2,1 enfants par femme. Ainsi la « fenêtre d'opportunités » correspondant au dividende démographique s'est ouverte pour ces pays au tout début des années 2000 et devrait se refermer vers 2038 pour le Maroc et la Tunisie, 2043 pour l'Algérie et 2047 pour la Libye. En revanche, la Mauritanie fait exception puisque la baisse de la fécondité y est encore lente, la fenêtre démographique ne s'ouvrira qu'à partir de 2059 pour une période de trente ans pour se refermer vers l'année 2089.

Graphique 3 : Date du début et de la fin de la fenêtre démographique des pays du Maghreb



Quelle politique pour bénéficier de cette aubaine démographique ?

La transition démographique et son impact sur le développement économique jouent un rôle différent selon les régions du monde. Le « miracle économique » qu'a connu l'Asie orientale entre 1965 et 1990 est la preuve qu'une transition démographique même rapide peut aider à créer les conditions d'une croissance économique forte. En effet, la population en âge de travailler a augmenté quatre fois plus vite que les populations dépendantes (jeunes et personnes âgées). Une politique basée sur un système éducatif fort et des politiques de libéralisation commerciale ont permis aux économies nationales de cette région de transformer cette génération nombreuse en main-d'œuvre. Le dividende démographique a ainsi alimenté l'expansion économique spectaculaire de la région : la croissance du revenu réel par tête a avoisiné les 6 % par an sur cette période ; le dividende démographique a représenté à lui seul approximativement 20 à 25 % de cette croissance.

Si l'Asie orientale a su tirer le plus grand profit du bonus démographique, ce succès est nettement moins prononcé dans d'autres régions. En effet, l'Amérique latine a aussi connu une transition démographique relativement forte, mais, à cause d'une politique générale inadéquate, elle

n'a pas pu en tirer profit. Les pays du Maghreb sont encore dans les premières phases de ce processus. Un dividende démographique réel nécessite des politiques et des interventions bien adaptées, afin de transformer une plus grande partie de la population jeune en adultes économiquement productifs. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir massivement et longuement dans l'éducation, la formation, l'emploi, la protection sociale et la santé des jeunes puisqu'il s'avère que les efforts consentis dans ces domaines ont donné des résultats en deçà des attentes de cette frange de la population. En somme, la question des jeunes devrait figurer dans les premières priorités de l'Etat. Les exemples de l'Asie orientale et de l'Amérique latine illustrent parfaitement les deux extrêmes du spectre au regard du bonus démographique.

Les Etats du Maghreb doivent engager les réformes indispensables pour bénéficier de cette aubaine exceptionnelle puisqu'ils ne seront jamais en meilleure position pour mettre leur économie en mouvement. Rater cette occasion, c'est rater son rendez-vous avec l'histoire, et le prix en serait alors particulièrement lourd (risques d'instabilité, tensions, revendications, voire radicalisation de groupes de population vulnérables, etc.).

Dans ce qui suit on propose un ensemble de pistes pour pouvoir profiter de cette aubaine :

- investir dans une éducation de qualité, particulièrement pour les filles et les populations vulnérables ;
- œuvrer pour une meilleure adéquation formation-emploi ;
- mettre en place des politiques en mesure d'améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes ;
- éliminer la pauvreté et réduire les inégalités sous toutes ses formes ;
- instaurer les règles d'une bonne et inclusive gouvernance ;
- répondre aux besoins des jeunes en matière de santé ;
- impliquer les jeunes dans les décisions qui concernent leur vie et dans les processus de formulation, de mise en œuvre des programmes répondant à leurs propres besoins.

Conclusion

Les pays du Maghreb ont amorcé la première phase de leur transition démographique à partir des années 60 en raison de la baisse de la mortalité infantile, la seconde phase a débuté juste après avec la planification des naissances et la baisse consécutive de la fécondité. D'une fécondité qui culminait à près de 7 enfants par femme dans la plupart des pays elle a très vite commencé à baisser à un rythme rapide.

Cette baisse de la fécondité est, bien entendu, la résultante de l'élévation de l'âge au mariage des femmes et des hommes, de l'intensification des pratiques contraceptives et de leur efficacité accrue. Ces changements en termes de comportement procréateur et matrimonial sont au cœur des mutations de l'institution familiale. Celle-ci incarne actuellement une entité sociale sensiblement différente de ce qu'elle était il y a plus d'une quarantaine d'années. Les divers changements qui ont affecté la société maghrébine à différents niveaux – et qui se poursuivent – l'ont profondément touchée. Amorcées par les changements introduits par la colonisation, ces transformations se sont poursuivies sous l'effet de l'urbanisation, de la communication, de la scolarisation – particulièrement celle des filles –, de l'entrée progressive des femmes

sur le marché du travail, etc. C'est ainsi que l'on assiste de plus en plus à la nucléarisation des familles.

L'ensemble de ces mutations démographiques ne manque pas d'influencer la structure par âge de la population. Les moins de 15 ans sont en baisse continue mais constituent encore un défi pour l'amélioration tant quantitative que qualitative de l'enseignement dans les pays du Maghreb.

L'augmentation massive de la population en âge de travailler (les 15-59 ans), qui constitue un potentiel important pour l'économie maghrébine, peut représenter un gain de croissance important à condition que les pays trouvent la voie d'une croissance plus inclusive et durable. Or, force est de constater qu'actuellement le marché du travail se caractérise par un niveau élevé du chômage, surtout chez les jeunes, et un faible niveau d'insertion des femmes.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail se heurte à un modèle de développement économique insuffisamment créateur d'emplois, auquel viennent s'ajouter des formations en décalage avec les besoins du marché et un déficit d'emplois décents dans le secteur formel. Si les flux migratoires permettent de relâcher la pression sur le marché de travail et de mieux équilibrer les comptes externes, des réformes structurelles telles que mises en œuvre par certains pays asiatiques dans les années 70 et même en Europe permettraient aux pays du Maghreb de mieux profiter de ce bonus démographique. Une telle fenêtre ne dure pas ; rater cette occasion pourrait avoir des conséquences particulièrement graves : instabilité, tensions sociales, revendications, voire radicalisation de groupes de population vulnérables, etc.

Autre défi à moyen terme, le Maghreb devra faire face au vieillissement de sa population à l'horizon 2050, à des niveaux toutefois différents selon les pays. Anticiper l'impact du vieillissement de la population implique de préserver la viabilité financière des régimes de protection sociale et de s'interroger sur les réformes de leur financement et de leur fonctionnement dans un contexte où les solidarités intergénérationnelles continuent de jouer un rôle important. ■

Bibliographie

- Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=LY>
- Boukhris M., « La population en Tunisie : réalités et perspectives », édition ONFP, 1992.
- Bourchachen J., « Contribution de la nuptialité et de la contraception à la baisse de la fécondité au Maroc », *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*, n° 36, 1995.
- Bureau of Statistics and Census Libya, « Health Family Survey 2014 », Libye.
- Courbage Y. et Todd E., *le Rendez-vous des civilisations*, le Seuil, 2007.
- Enquête algérienne sur la santé de la famille EASF, Algérie, 2002.
- Enquête nationale sur la population et la santé familiale, 2018, ministère de la Santé publique, Maroc, 2018.
- Enquête sur la mortalité infantile et le paludisme 2003-2004 (ONS), Mauritanie.
- Hadj Ali D.E., Lebsari O., *la Famille algérienne*, Alger, CREAD, 2006.
- Hamdouch B., « Migration entre les pays arabes et l'Union européenne : une perspective à partir du Maghreb », 2004 : <http://ec.europa/externalrelations/europamed/etn-9mtg-0405/c4-hamdouch-migration.pdf>.
- Hammami A., Chalbi N., Ben A.M., Elgazzeh M., « Effects of consanguinity and social factors on mortality and fertility in Mauritania », *Tunis Med.* [PubMed], 2005.
- Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2016 et 2017.
- Haut Commissariat au Plan, RGPH 1982, 1994, 2004 et 2014.
- Ibrahima Ba, « Mauritaniens résidant à l'étranger », juin 2007 : carim-south.eu/carim/public/polsocetexts/PO3MAU1092_916.pdf
- Institut national de la statistique (INS), Tunisie : <http://www.ins.tn/fr/themes/population>
- Institut national de la statistique (INS), Tunisie, RGPH 2014.
- Lee R. et Mason A., « Les dividendes de l'évolution démographique », *Finances et développement*, 2006.
- Murdoch University, « Islamisme et consanguinité », Australie, 2009, sur le site : <https://numidia-liberum.blogspot.com/2013/01/islamisme-et-cinsanguinite.html>
- Office national de la statistique (ONS), « Activité, emploi et chômage », Algérie, n° 785, 2017.
- Office national de la statistique (ONS), « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2017 », Mauritanie.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO : <http://stats.uis.unesco.org/unesco>
- Organisation internationale du travail (ILO), Key Indicators of the Labour Market, site : [/www.ilo.org/ilostat](http://www.ilo.org/ilostat)
- Ouadah-Bedidi Z., Vallin J. et Bouchoucha I., « La fécondité au Maghreb : nouvelle surprise », dans *Population et sociétés*, n° 486, février 2012.
- Partners in Population and Development Africa Regional Office (PPD ARO), « Le dividende démographique et le développement », <http://www.ppdafrika.org/docs/policy/demo-f.pdf> 3.
- Vallin J., « Faut-il une politique de population ? », in F. Meslé, L. Toulemon et J. Véron, *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, 2011.
- World Contraceptive Use, Nations Unies, 2017.
- World Population Prospects: The 2017 Revision Highlights. Nations Unies, 2017.
- World Urbanization Prospects: The 2017 Revision, Nations Unies, 2017, <http://esa.un.org/unup/index.asp>

Annexe

Tableau A1

Taux de prévalence contraceptive (en %) dans les pays du Maghreb

Pays	Année	Taux de prévalence contraceptive (en %)
Maroc	1980	19,4
	1992	41,5
	2011	67,4
	2018	70,8
Algérie	1986	35,8
	1992	50,9
	2013	57,1
Tunisie	1978	31,4
	1995	60,0
	2012	62,5
Libye	1995	45,2
	2007	41,9
	2014	27,7
Mauritanie	1981	0,8
	1991	4,1
	2015	17,8

Tableau A2

Age moyen au premier mariage des femmes dans les pays du Maghreb

Pays	Année	Age moyen (en années)
Maroc	1971	19,5
	1994	25,0
	2004	26,3
	2014	25,7
	2018	25,5
Algérie	1966	18,3
	1992*	25,9
	2002	29,6
	2008	29,3

Pays	Année	Age moyen (en années)
Tunisie	1970	20,4
	1997	26,5
	2001	29,6
	2014	28,6
Libye	1973	19,0
	1995	29,4
	2005	29,2
	2014	30,1
Mauritanie	2000	21,4
	2003	21,0
	2013	26,3

Tableau A3

Pourcentage de femmes en union polygame au Maghreb

Pays	Année	Polygamie (% de femmes mariées ayant au moins une co-épouse)	Sources
Maroc	1992	5,1	ENPS-II 1992
	2004	4,6	EPSF
	2018	1,8	2003-2004 ENPSF 2018
Algérie	1992	5,5	PAPCHILD
	2002	3,1	1992 EASF-2002
Tunisie	—	—	—
Libye	1995	5,2	PAPCHILD
	2014	4,0	1995 Family Health Survey 2014
Mauritanie	1991	9,1	PAPCHILD
	2001	11,7	1991
	2013	13,6	EDS 2000-2001 RGPH 2013

* Nations Unies : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/tab2b.htm>

Tunisie : Office national de la statistique, *op. cit.* ; PAPCHILD-1997. Statistique de l'état civil (2014).

Mauritanie : Programme de coopération entre l'UNFPA et la Mauritanie 2003-2008 et RGPH 2000 et 2013.

Libye : PAPCHILD-1995 ; UN, Women Watch 2005 sur le site : <http://www.un.org/womenwatch/>. Family Health Survey 2014.

Sources : Maroc : RGPH 1971, 1994, 2004 et 2014, ENPSF 2018.

Algérie : RGPH 1966, Bedrouni Mohamed, « La nuptialité algérienne : variation dans le temps et l'espace », XXV^e Congrès International de la population, Tours, 2005.

INDH et pauvreté communale



A partir des données agrégées du Recensement général de la population et de l'habitat de 2004 et 2014, nous dressons, dans un premier temps, le profil démographique et socio-économique de la population marocaine. Par la suite, nous présentons la méthodologie de construction de l'indicateur composite du niveau de vie comportant les indicateurs de l'éducation, de la santé et des conditions de logement. La construction de cet indicateur composite s'inspire de l'approche de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle développée par Alkire et Fooster en termes de choix de dimensions et de schémas de pondération. Enfin, nous menons une analyse comparative dans le temps et dans l'espace des résultats des différents indicateurs socio-économiques à l'échelle locale la plus fine (région, province, commune, etc.), tout en mettant l'accent sur la comparaison entre les communes ciblées par l'INDH et celles non ciblées par l'INDH.

Les résultats obtenus montrent que les conditions de vie des Marocains se sont relativement améliorées entre 2004 et 2014. En effet, l'analyse de l'évolution des différents indicateurs liés à l'éducation, la santé et les conditions de logement en témoigne. Cette amélioration a touché la totalité des localités (régions, provinces et communes). L'analyse de l'évolution de l'indice composite de privation comportant les différentes dimensions du niveau de vie (éducation, santé et conditions de logement) confirme cette tendance. Par ailleurs, cette analyse a permis également de constater que les communes rurales ciblées par les actions de l'INDH lancée en 2005 ont vu les conditions de vie de leur population s'améliorer davantage. Une telle conclusion pourrait être confirmée ou nuancée, grâce à l'utilisation des nouvelles techniques d'évaluation d'impact des politiques publiques (méthodes d'appariement par le score de propension).

Abdeljaouad EZZRARI, Docteur en économie, chercheur à l'Observatoire des conditions de vie de la population et enseignant vacataire à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Casablanca

Introduction

Les données du dernier recensement de la population et de l'habitat 2014 donnent un aperçu sur le développement social du Maroc. L'exhaustivité de l'opération permet également de dresser un bilan du développement social à l'échelle locale la plus fine (région, province, commune, etc.). La période intercensitaire 2004-2014 a été marquée par la réalisation de plusieurs programmes de développement social, notamment l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) dont l'objectif principal est de lutter de manière ciblée contre l'exclusion sociale et la pauvreté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, grâce à des programmes ciblant les services de base : équipement en eau, électricité, habitat salubre, écoles, etc.

Dans le cadre de cette Initiative, 702 communes rurales et 523 quartiers urbains ont été touchés par des

programmes de lutte contre l'exclusion et la pauvreté à partir de 2011 (date du lancement de la deuxième phase de l'INDH). Ces programmes ont certes eu des impacts sur le vécu de la population sur le plan économique et social. De tels impacts pourraient être appréhendés à travers l'analyse de l'évolution des indicateurs sociaux au niveau local (taux de scolarisation, taux d'alphabétisation, taux d'équipement en eau, électricité, assainissement, etc.) et ce à travers les données du Recensement général de la population et de l'habitat 2004 et 2014.

C'est ainsi que dans ce travail, l'accent sera focalisé sur une analyse de l'évolution des différents indicateurs sociaux entre, d'une part, les communes ciblées par l'INDH et, d'autre part, celles non ciblées par les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de cette Initiative. Pour affiner l'analyse, nous recourrons à la construction d'un

indicateur composite du bien-être ou du niveau de vie comportant les indicateurs de l'éducation, de la santé et des conditions de logement. La construction de cet indicateur composite, qui fera l'objet également de comparaisons temporelles et spatiales, s'inspire de l'approche de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle développée par Al Kire et Fooster.

Dans ce travail, l'analyse sera menée de la façon suivante : dans une première section, nous dresserons le profil démographique et socio-économique de la population marocaine à travers les données du RGPH 2004 et 2014 et, dans une deuxième section, nous présenterons la méthodologie de construction de l'indicateur composite du niveau de vie. La troisième section sera dédiée à l'analyse comparative des résultats des différents indicateurs socio-économiques à l'échelle locale la plus fine (région, province, commune, etc.).

Profil démographique et socio-économique de la population marocaine

Caractéristiques démographiques

Les résultats du dernier recensement de 2014 ont donné un effectif de la population légale de 33,8 millions, soit 3,9 millions de plus dix années auparavant, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 1,25 %. Ce taux ne cesse de diminuer au fil du temps. D'un niveau de 2,58 % par an entre 1960 et 1971, ce rythme a baissé à 2,06 % entre 1982 et 1994 et à 1,36 % entre 1994 et 2004.

Cette baisse est le résultat principalement de la baisse du niveau de fécondité qu'a connue la population marocaine ces dernières décennies. Le nombre moyen d'enfants par femme, qui était de 7,2 enfants au début des années 60, s'est réduit à 5,2 enfants en 1982, à 3,28 enfants en 1994, à 2,5 enfants en 2004 et à 2,2 enfants en 2014.

La dynamique démographique au Maroc a été également marquée par une forte tendance à l'urbanisation résultat de l'exode rural, de la création de nouveaux centres urbains et de l'extension du périmètre urbain. Si, au lendemain de l'Indépendance, 29,1 % de la population

marocaine était une population citadine, cette part a été doublée pour atteindre 60,1 % en 2014. Ce taux d'urbanisation diffère selon la région, il atteint 93,4 % en 2014 dans la région Laâyoune-Sakia-El Hamra contre seulement 34,3 % dans la région Drâa-Tafilalet.

La répartition de la population par groupe d'âge montre que la part, de la population de moins de 15 ans ne cesse de diminuer : elle a atteint 28,0 % en 2014 contre 31,2 % en 2004 et 37 % en 1994. La population en âge de travailler (15-59 ans) représente 21,1 millions en 2014, soit 62,4 % de la population totale. Cette part ne représentait que 55,9 % en 1994, soit une augmentation de plus de 6 points de pourcentage durant cette période.

Quant à la population du 3e âge (60 ans et plus), sa part, qui ne représentait que 7,0 % en 1994, ne cesse d'augmenter avec le temps en se situant à 9,6 % en 2014. Cette augmentation de la part des personnes âgées est due, d'une part, à la diminution de la fécondité et, d'autre part, au recul de la mortalité grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la santé.

Caractéristiques de l'éducation

L'éducation et la formation sont des secteurs-clés pour le développement économique et social d'un pays. Au Maroc, des progrès ont été réalisés depuis l'indépendance en matière d'alphabétisation des adultes et en matière de scolarisation des jeunes générations. Toutefois ces progrès sont entravés par la persistance des inégalités spatiales et de zones d'ombre nécessitant davantage d'efforts.

Nous appréhendons l'éducation et la formation dans ce qui suit à travers le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus et à travers le taux net de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans.

Taux d'analphabétisme et langues parlées

Selon les données du RGPH 2014, près d'un tiers (32,2 %) de la population marocaine âgée de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire, soit l'équivalent de 10,2 millions de personnes. S'élevant à 43,0 % en 2004, ce taux a enregistré une baisse annuelle moyenne de 2,9 %.

Le taux d'analphabétisme enregistre des disparités selon le sexe et la région. C'est ainsi qu'il touche beaucoup

plus les femmes que les hommes, soit respectivement 54,7 % et 30,8 % en 2004 et 42,1 % et 22,2 % en 2014. Il est à signaler que le rythme de la baisse durant cette période est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, soit respectivement une baisse annuelle moyenne de 3,2 % et 2,6 %.

Quant aux régions, le taux d'analphabétisme le plus élevé est observé dans la région Béni Mellal-Khénifra, soit 39,1 %, suivie par Marrakech-Safi (37,8 %) et Fès-Meknès (34,7 %). Dans ces régions, pratiquement une femme sur deux ne sait ni lire ni écrire. Les régions les mieux loties en termes d'alphabétisation sont les deux régions du Sud Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Ed-Dahab et Casablanca-Settat, soit respectivement un taux d'analphabétisme de 21,5 %, 22,3 % et 26,2 %. Dans la population alphabétisée, près d'un quart (23,6 %) parle une langue autre que l'arabe et le français en 2014. Ce pourcentage s'élevait à 16,5 % en 2004. Cette part est plus importante dans les régions Guelmim-Oued Noun, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, soit respectivement 31,1 %, 28,0 % et 27,7 %.

Scolarisation des enfants

Selon les données des RGPH réalisés au Maroc, le taux net de la scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans s'établit en 2014 à 95,1 %. Pour la première fois, ce taux n'affiche pas de grandes différences entre les milieux de résidence, 97,8 % en milieu urbain et 91,6 % en milieu rural, soit un écart de 6,2 % (23,5 en 2004, 40,5 en 1994 et 41,3 en 1982). Ce qui montre qu'il y a une tendance à la généralisation de la scolarisation, notamment en milieu rural.

Comparé avec le niveau de 2004, le taux net de scolarisation des 7-12 ans a enregistré une amélioration notable de 14,7 %, passant de 80,4 % à 95,1 %. Ces taux s'établissent respectivement à 91,6 % et 97,8 % en milieu urbain et à 68,2 % et 91,6 % en milieu rural.

Il est à signaler que les différentes régions ont connu une amélioration notable du taux de scolarisation, notamment celles qui avaient de faibles taux en 2004. C'est ainsi que le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans a enregistré une croissance annuelle moyenne la plus élevée dans les régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi, soit 2,2 %. De faibles taux de croissance annuelle moyenne ont

été enregistrés dans les régions qui avaient des taux dépassant largement la moyenne nationale : les trois régions du Sud.

Si le Maroc a réalisé des efforts considérables ces dernières années en matière de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans, il y a toutefois de fortes déperditions scolaires au-delà de 12 ans et au niveau primaire se répercutant considérablement sur les taux nets de scolarisation des enfants âgés de 13 à 15 ans et de 16 à 18 ans.

Certes, les taux nets de scolarisation des enfants âgés de 13 à 15 ans et de 16 à 18 ans ne cessent d'augmenter au fil du temps, mais ils restent en deçà des efforts déployés pour généraliser la scolarisation à tous les niveaux. En 2014, 83,8 % des enfants âgés de 13 à 15 ans et 61,4 % des enfants âgés de 16 à 18 ans sont scolarisés, contre respectivement à 67,2 % et 41,6 % en 2004. Ces différents pourcentages diffèrent selon les milieux de résidence. En effet, les enfants ruraux âgés de 13 à 15 ans sont à 72,5 % scolarisés en 2014, contre 49,0 % en 2004, contre respectivement 92,7 % et 83,8 % en milieu urbain. Quant aux enfants âgés de 16 à 18 ans, leur taux de scolarisation en 2014 est de 42,4 % en milieu rural et 75,6 % en milieu urbain, contre 21,9 % et 58,8 % respectivement dix années auparavant.

Etat de santé de la population

La santé constitue, au même titre que l'éducation, une des composantes majeures du capital humain et donc un facteur de productivité indispensable au développement économique et social.

L'état de santé de la population est appréhendé dans le RGPH par le handicap ou le degré des difficultés dont souffre une personne dans sa vie quotidienne. C'est ainsi que toute personne incapable ou éprouvant d'énormes difficultés à réaliser ses activités quotidiennes dans au moins un des domaines de la santé (vision, audition, marche, capacité cognitive, soins corporels et communication (1)) est considérée comme handicapée.

D'après les résultats du RGPH 2014 et selon cette définition, 5,1 % de la population marocaine âgée de

(1) Définition du groupe de Washington sur les statistiques des incapacités : <http://www.washingtongroup-disability.com/>

5 ans et plus est considérée comme handicapée. Ce pourcentage ne varie pas selon le sexe mais légèrement selon le milieu de résidence : 4,8 % des citadins sont considérés comme handicapés contre 5,5 % des ruraux.

Au niveau régional, le taux de prévalence du handicap le plus élevé est observé dans la région de l'Oriental (5,94 %) suivie par les régions Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra, avec respectivement des taux de 5,44 % et 5,42 %. A l'opposé, les taux les plus faibles sont observés dans les régions du Sud, soit 3,36 % à Laâyoune-Sakia El Hamra et 2,44 % à Dakhla-Oued Ed-Dahab.

Les taux de prévalence du handicap à l'échelle régionale cachent également des disparités au niveau provincial. En effet, la province de Driouch relevant de la région de l'Oriental observe le taux le plus élevé, soit 8,16 %, suivie par les provinces de Tata et de Tizinit, avec respectivement de 7,51 % et 7,37 %.

Comparé au niveau observé en 2004, le taux de prévalence du handicap a presque doublé en 2014, passant de 2,5 % à 5,1 %. Toutefois, ces comparaisons inter-temporelles doivent être prises avec précaution car la définition du handicap a évolué entre les deux recensements.

Habitat et conditions de vie des ménages

L'étude des conditions d'habitat des ménages est parmi les principaux objectifs des recensements de la population. Les informations sur le type de logement, le statut d'occupation du logement, le raccordement aux réseaux d'assainissement, d'électricité et d'eau potable, la disponibilité de certains équipements ménagers, etc., sont collectées à l'occasion de chaque recensement, et ce dans le but d'appréhender l'évolution des conditions de vie des ménages.

Habitat sommaire

Les données du RGPH 2014 révèlent que 4,5 % des ménages marocains à l'échelle nationale occupent un logement de type sommaire ou bidonville. Cette proportion était de 7,2 % en 2004, enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 4,6 % durant la période intercensitaire 2004-2014.

Au niveau régional, les plus grandes baisses de la part des ménages occupant ces logements ont été enregistrées dans les régions du Sud, notamment Dakhla-Oued Ed-Dahab, passant de 33,1 % à 2,1 % et Laâyoune-Sakia El Hamra, de 19,4 % à 3,8 %.

Si l'on tient compte du poids démographique des régions, nous observons que la région Casablanca-Settat abrite le plus grand nombre de ménages occupant ce type de logement, soit 151 262 ménages (9,7 %) suivie par la région Rabat-Salé-Kénitra avec 71 481 ménages, soit 7,6 %.

La ventilation de cette proportion à l'échelle provinciale et par milieu de résidence révèle que près de 40 % des ménages citadins des provinces de Guercif (39,6 %), Moulay Yaacoub (39,7 %) et Mediouna (38,4 %) occupent un logement de type sommaire ou bidonville. Ces provinces sont suivies par la province de Mohammadia, avec 24,4 %.

En termes de performance, nous soulignons que la part des ménages de la province de Nouaceur occupant des logements sommaires ou des bidonvilles a été réduite de 60 %, passant de 52,8 % en 2004 à 21,3 %, en 2014.

Assainissement

L'accès des ménages à l'assainissement signifie ici le raccordement au réseau d'égout et la possession d'une fosse septique.

Selon les données du RGPH 2014, 82,1 % des ménages marocains utilisent un moyen adapté (réseau et fosse septique) pour évacuer leurs eaux usées. Ce pourcentage s'élevait à 69,6 % en 2004.

L'accès des ménages à l'assainissement diffère selon le milieu de résidence et selon l'unité géographique (région, province, etc.). En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages (97,8 %) y accèdent, contre 52,1 % en milieu rural dont 49,2 % possèdent une fosse septique.

Au niveau régional, il existe des disparités en termes d'accès à un mode adapté d'évacuation des eaux usées. C'est ainsi que les taux les plus élevés sont observés dans les régions Laâyoune-Sakia El Hamra (98,3 %) et Casablanca-Settat (91,0 %) et les taux les plus faibles dans les régions les moins urbanisées : Drâa-Tafilalet (60,8 %) et Béni Mellal-Khénifra (69,9 %).

Au niveau provincial, les plus faibles taux d'accès des ménages à l'assainissement sont observés dans les provinces de Tata (23,0 %), Azilal (38,1 %), Al Haouz (43,0 %), Taounate (47,3 %) et Chichaoua (49,4 %).

Réseau de distribution de l'eau

D'après les données du RGPH 2014, près de trois quart (73,0 %) des ménages marocains sont raccordés au réseau de l'eau potable. Ce taux s'établissait à 57,5 % en 2004, enregistrant une augmentation annuelle moyenne de 2,4 %.

La proportion des ménages habitant des logements raccordés au réseau d'eau potable est très différente selon le milieu de résidence. En effet, elle atteint 91,3 % en milieu urbain contre seulement 37,8 % en milieu rural. Ces proportions s'établissaient respectivement à 81,1 % et 17,7 % en 2004. Les ménages ruraux recourent à d'autres modes d'approvisionnement en eau potable, notamment les bornes-fontaines, l'eau de puits, l'eau de source, etc.

Au niveau régional, les meilleures performances enregistrées en termes de raccordement au réseau d'eau potable ont été observées dans les régions Dakhla-Oued Ed-Dahab, Drâa-Tafilalet et Béni Mellal-Khénifra. Le pourcentage des ménages habitant des logements raccordés au réseau dans ces régions est passé respectivement de 59,7 % à 84,5 %, de 61,3 % à 81,9 % et de 51,4 % à 70,1 % entre 2004 et 2014.

Les plus faibles taux de raccordement sont observés dans les régions Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (63,9 %), l'Oriental (68,3 %) et Fès-Meknès (69,8 %).

Dans les zones rurales, la région Drâa-Tafilalet occupe la première place en termes de raccordement au réseau d'eau potable, soit un taux de 74,7 %, supérieur à la moyenne nationale, suivie par la région Souss-Massa (69,2 %).

La ventilation de la part des ménages habitant des logements raccordés à l'eau potable selon la province montre qu'il existe de grandes disparités entre les provinces. En effet, la part la plus élevée est observée dans la province de Fès (96,7 %) et la plus faible dans la province de Taounate (17,2 %). Ces deux provinces relèvent de la région Fès-Meknès.

Les plus fortes performances entre 2004 et 2014 à l'échelle provinciale ont été observées dans les provinces de Nouaceur (de 11,2 % à 79,9 %), Chichaoua (de 16,5 % à 62,5 %), Moulay Yacoub (de 10,4 % à 33,5 %) et Mediouna (de 22,3 % à 65,8 %).

Il ressort de ce qui précède que le Maroc a enregistré des performances notables durant la période 2004-2014 en matière de scolarisation des enfants, d'alphabétisation des adultes, d'accessibilité des ménages aux différents services sociaux (eau potable, logement décent, assainissement, etc.). Les progrès réalisés se sont opérés de façon différenciée selon la région, la province ou la commune. Certaines régions, provinces ou communes en ont davantage tiré profit que d'autres.

Pour voir les performances des localités (région, province, commune) entre 2004 et 2014, en matière de conditions de vie des populations, nous construisons un indicateur composite du niveau de vie comportant les différentes composantes du niveau de vie (éducation, santé, conditions de logement, etc.). Cet indicateur sera construit sur la base des indicateurs agrégés au niveau communal relatifs à la scolarisation des enfants, l'alphabétisation des adultes, le degré des difficultés dont souffrent les individus, le taux de mortalité infantile et les conditions de logement des ménages, en s'inspirant de l'approche de la pauvreté multidimensionnelle d'Alkire Fooster en termes de choix de dimensions et de schémas de pondération(2).

Méthodologie de la construction de l'indicateur composite de privation au niveau local

En s'inspirant de l'approche de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle développée par Alkire et Fooster, en ce qui concerne le choix des dimensions et le schéma de pondération, nous allons construire un indicateur synthétique de privation à l'échelle communale regroupant les déficiences observées en

(2) Contrairement à notre approche qui se base sur des données agrégées au niveau communal, celle d'Alkire Fooster prend comme unité d'analyse le ménage en privilégiant trois composantes de niveau de vie, à savoir l'éducation, la santé et les conditions de vie, et mesure l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

matière de scolarisation des enfants, d’alphabétisation des adultes, de santé de la population et d’accès des ménages aux services sociaux de base, dans chaque commune. Autrement dit, nous allons privilégier les trois principaux domaines du développement humain que sont l’éducation, la santé et le revenu approché par les conditions de vie des ménages (logement décent, eau potable, électricité, assainissement, biens d’équipements et biens durables, etc.).

Chaque dimension du bien-être aura un poids proportionnel au nombre de dimensions qui sont scindées en 2 ou plusieurs indicateurs, et le poids de l’indicateur sera proportionnel également au nombre d’indicateurs dans la dimension.

Etant donné que nous avons trois dimensions, chaque dimension aura un poids relatif d’un tiers dans la

construction de l’indicateur composite de privation décomposé également selon le nombre d’indicateurs dans la dimension du bien-être.

La dimension éducation comporte le pourcentage des enfants âgés de 7 à 12 ans non scolarisés et le pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire. Quant à la dimension santé, outre le pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus souffrant d’un handicap, il y a également le taux de la mortalité infantile dans la localité. Pour la dimension conditions de vie, elle comportera le pourcentage des ménages habitant un logement de type sommaire, le pourcentage des ménages non raccordés aux réseaux d’eau potable, d’électricité et d’assainissement et le pourcentage des ménages ne possédant pas certains biens durables, etc.

Tableau 1

Dimensions, indicateurs et poids de l’indicateur composite de privation

Dimension	Indicateur	Taux de privation (dans la localité)	Poids (%)
Education	Scolarisation des enfants	Pourcentage des enfants âgés de 7 à 12 ans non scolarisés	16,67
	Alphabétisation	Pourcentage de la population de 10 ans et plus analphabète	16,67
Santé	Mortalité des enfants	Taux de mortalité infantile	16,67
	Handicap	Taux de prévalence du handicap de la population de 5 ans et plus	16,67
Conditions de vie	Logement décent	Pourcentage des ménages habitant un bidonville ou un logement sommaire	6,67
	Accès à l’eau potable	Pourcentage des ménages habitant des logements non raccordés au réseau de l’eau potable	6,67
	Accès à l’électricité	Pourcentage des ménages habitant des logements non raccordés au réseau d’électricité	6,67
	Accès à l’assainissement	Pourcentage des ménages n’évacuant leurs eaux usées ni dans le réseau public d’assainissement ni dans une fosse septique	6,67
	Assets	Pourcentage des ménages n’ayant pas un moyen de communication (téléphone fixe ou portable) Pourcentage des ménages ne disposant pas d’un téléviseur Pourcentage des ménages ne disposant pas d’une parabole	2,22 2,22 2,22

Les indicateurs ci-dessus diffèrent selon la population étudiée (ménages pour les indicateurs de logement, les enfants âgés de 7 à 12 ans pour le taux net de

scolarisation, la population de 10 ans et plus pour le taux d’analphabétisme, la population de 5 ans et plus pour la prévalence du handicap et les naissances en une

année pour le taux de mortalité infantile). C'est pour cela qu'une correction des indicateurs s'impose. C'est ainsi que pour ramener l'ensemble des indicateurs aux ménages, nous corrigeons tous les indicateurs par le pourcentage des ménages dans la localité ayant parmi ses membres les personnes concernées par l'indicateur.

A titre d'illustration, l'indicateur de privation de la scolarisation des enfants sera multiplié par le pourcentage des ménages ayant des enfants âgés de 7 à 12 ans dans la localité.

Formulation mathématique de l'indicateur composite de privation

$$ICP_i = \sum_{j=1}^n w_j * Indic_{ij} * Cor_{ij}$$

i : la localité (commune) i

w_j : le poids de l'indicateur j dans l'indice composite de privation

$Indic_{ij}$: l'indicateur de privation j de la localité i

Cor_j : le coefficient de correction de l'indicateur j de la localité i , quand l'indicateur concerne une catégorie de la population (exemple : part des ménages ayant des enfants âgés de 7 à 12 ans dans la localité i).

Présentation et analyse des résultats de l'indicateur composite de privation au niveau local

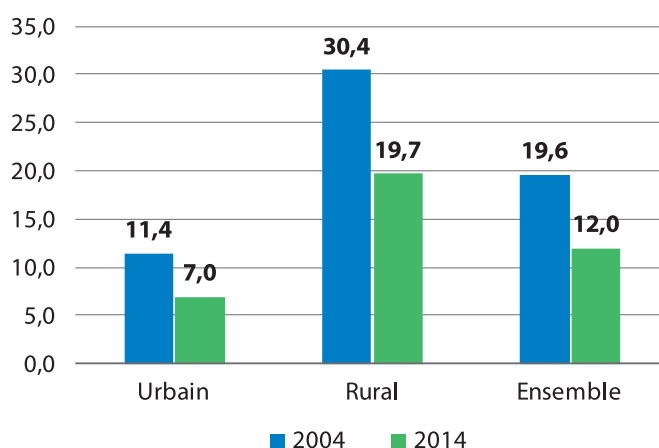
Entre 2004 et 2014, la situation de la population marocaine s'est traduite par une amélioration notable dans tous les domaines : amélioration de la scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans, diminution du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus et des conditions d'habitation de plus en plus décentes, etc.

Cette évolution s'est traduite par une amélioration de l'indice du bien-être socio-économique de la population marocaine. L'analyse de l'état de privation de la population dans les dimensions citées ci-dessus révèle le recul de l'indicateur composite de privation au fil du temps. C'est ainsi que cet indicateur a baissé de près de moitié entre 2004 et 2014, passant de 0,196 en 2004

à 0,120 en 2014, soit une baisse annuelle moyenne de 4,8 % durant la période intercensitaire.

Cette amélioration du bien-être de la population a touché aussi bien le milieu urbain que le milieu rural et s'est opérée pratiquement de la même façon. En effet, l'indicateur composite de privation a enregistré un recul de 38,6 % entre 2004 et 2014 dans les zones urbaines, passant de 0,114 à 0,070 respectivement, et de 35,5 % dans les zones rurales, passant respectivement de 0,259 à 0,196, soit une baisse annuelle moyenne de 4,8 % en milieu urbain et de 4,2 % en milieu rural.

Graphique 1 : Evolution de l'indicateur composite de privation selon le milieu de résidence

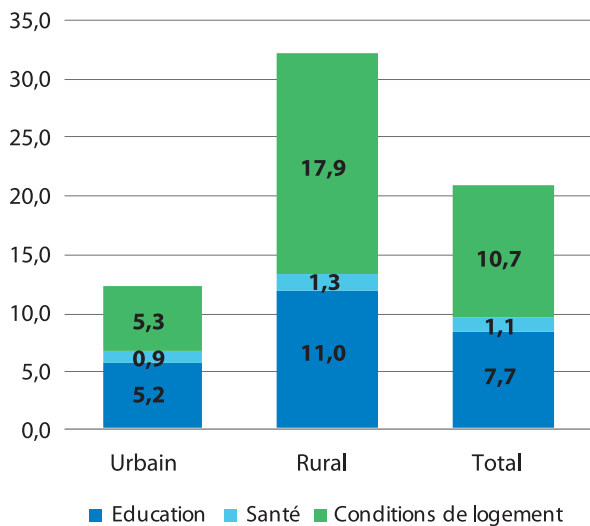


Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

Ces résultats montrent que la privation dans les différentes dimensions du niveau de vie reste une donnée rurale. En effet, la population en zone rurale souffre pour près d'un cinquième (19,6 %) des dimensions de privation, contre 7,2 % en zone urbaine.

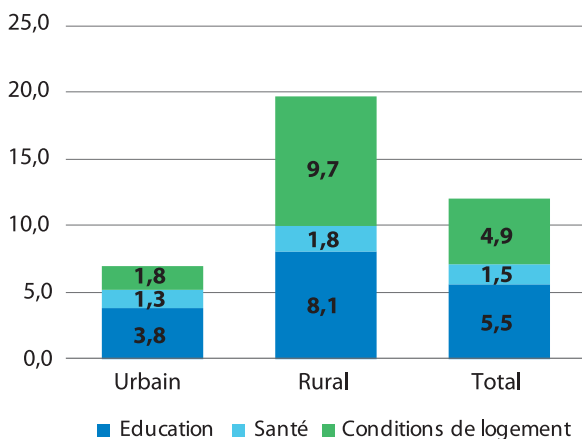
La décomposition des sources de privation selon la dimension montre que l'éducation explique à elle seule 49,2 % de l'ensemble des privations à l'échelle nationale en 2014, suivie par les conditions de logement avec 32,9 % et la santé avec 17,9 %. Ces contributions diffèrent selon le milieu de résidence. En effet, si l'éducation occupe la première place en milieu urbain dans l'explication de la privation avec 53,5 %, ce sont les conditions de logement qui expliquent davantage la privation en milieu rural (47,7 %) suivie par l'éducation avec 42,6 %.

Graphique 2 : Contribution absolue des dimensions à la privation totale selon le milieu de résidence en 2004



Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

Graphique 3 : Contribution absolue des dimensions à la privation totale selon le milieu de résidence en 2014



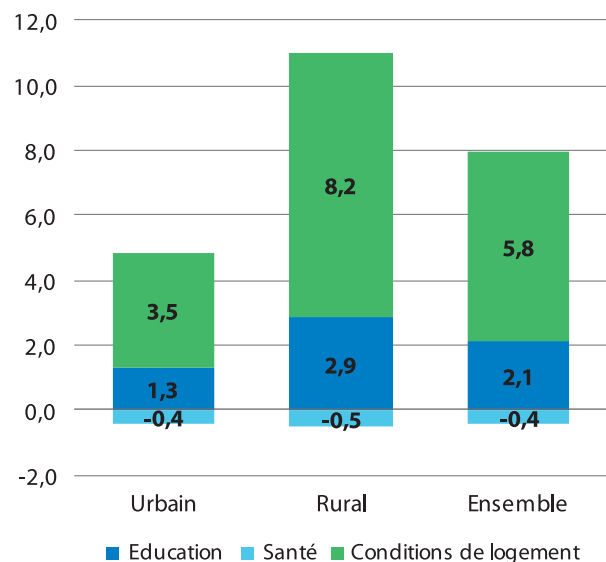
Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

La contribution des dimensions dans la privation totale de la population a beaucoup évolué durant la période intercensitaire. C'est ainsi que la contribution de la dimension santé approchée par la proportion de la population en situation de handicap et la mortalité infantile a augmenté entre 2004 et 2014, passant de 5,6 % à 12,7 %. Ce résultat pourrait être expliqué

par la différence des concepts utilisés entre les deux recensements pour mesurer le handicap.

Abstraction faite du milieu de résidence, la contribution des conditions de logement à la privation totale a beaucoup diminué, passant de 55,1 % en 2004 à 41,2 % en 2014 attestant que l'amélioration des conditions de logement des ménages a joué un rôle primordial dans l'amélioration de la situation de la population marocaine. Ce même constat est également observé quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 4 : Contribution des dimensions du bien-être à la réduction de la privation totale selon le milieu de résidence entre 2004-2014



Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

En termes absolus, sur les 7 % de gains réalisés dans les différents domaines du développement humain et social, 5,8 % sont dus aux conditions de logement, soit 77,2 % de ces performances. L'éducation, quant à elle, a contribué à l'amélioration de la situation de la population marocaine pour 28,5 %. A l'opposé, la composante santé aurait contribué à la détérioration des conditions de vie de la population pour 5,7 %, car la prévalence du handicap, qui est l'une des composantes de cette dimension, a connu une augmentation durant la période intercensitaire 2004-2014.

Selon le milieu de résidence, les contributions des dimensions à l'amélioration des conditions de vie de la population sont les mêmes qu'à l'échelle nationale.

En effet, près de 80 % des performances réalisées dans le développement humain et social aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural proviennent de l'amélioration des conditions de logement des ménages, et près de 30,0 % proviennent de la dimension éducation comportant la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes.

Au niveau régional

A l'échelle régionale, il faut signaler qu'il existe des disparités en termes d'indicateurs de privation. En effet, en 2014, l'indicateur composite de privation passe du simple au double entre la région Laâyoune-Sakia El Hamra, qui enregistre l'indicateur le plus faible (0,074), et la région Béni Mellal-Khénifra qui affiche l'indicateur le plus élevé (0,150), soit une différence de 7,6 %.

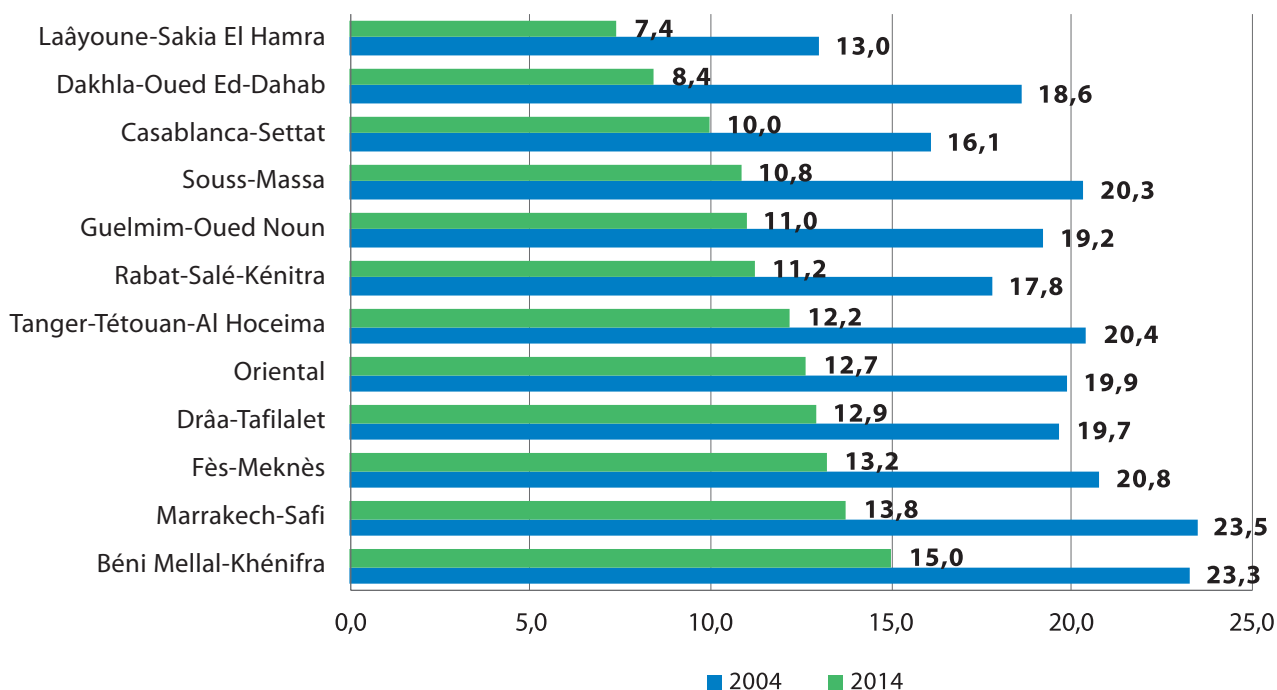
Les régions affichant des indicateurs de privations inférieurs à la moyenne nationale sont Dakhla-Oued Ed-Dahab (0,084), Casablanca-Settat (0,100), Souss-Massa (0,108), Guelmim-Oued Noun (0,110) et Rabat-Salé-Kénitra (0,112).

A l'opposé, outre la région Béni Mellal-Khénifra, les régions qui affichent les indices de privation les plus élevés sont Marrakech-Safi (0,138), l'Oriental (0,132), Drâa-Tafilalet (0,129), Fès-Meknès (0,127) et Tanger-Tétouan (0,122).

En comparant ces résultats avec ceux de 2004, nous remarquons que les régions Dakhla-Oued Ed-Dahab, Marrakech-Safi et Souss-Massa ont enregistré des sauts qualitatifs en matière d'amélioration des conditions de vie de la population. C'est ainsi que l'indicateur composite de privation a enregistré une baisse spectaculaire de 10,1 % dans la région Dakhla-Oued Ed-Dahab durant la période 2004-2014. Cette baisse a été de 9,7 dans la région Marrakech-Safi et de 9,5 dans la région Souss-Massa. Les plus fortes baisses ont été enregistrées dans les régions qui avaient de plus forts indices de privation en 2004.

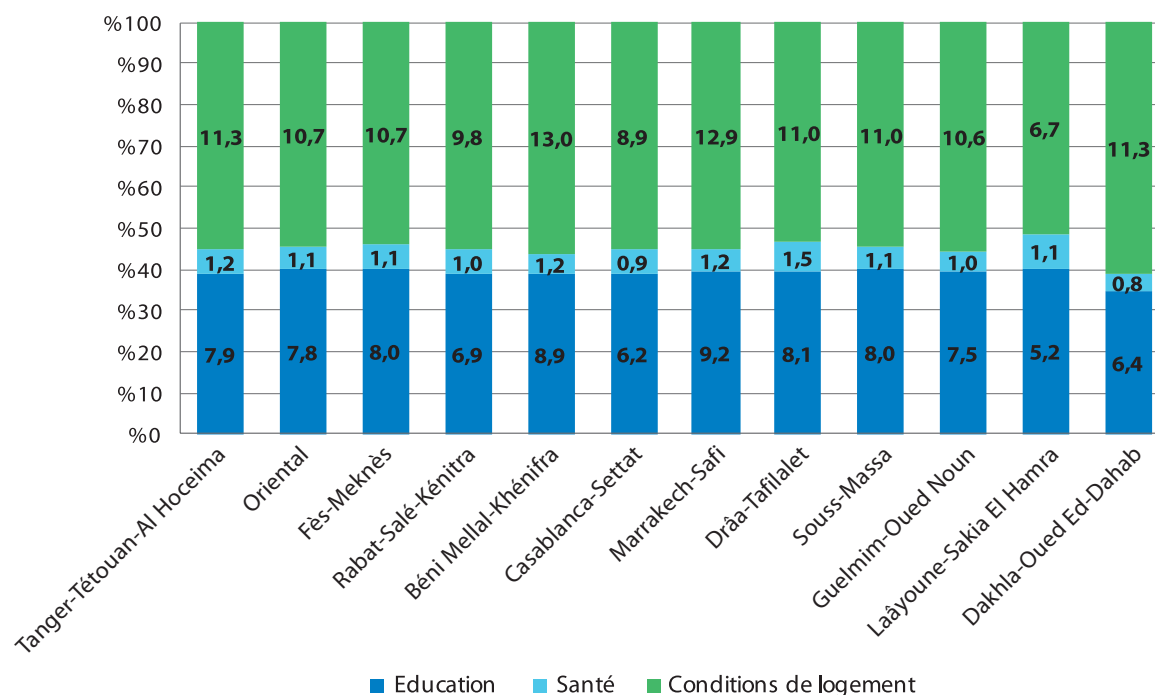
En termes de contribution à la privation, les conditions de logement, accaparant la première place, y contribuaient en 2004 à plus de 50 % dans toutes les régions, suivies par l'éducation et enfin la santé. En 2014, c'est l'éducation qui contribuait le plus à la privation totale, dans toutes les régions.

Graphique 5 : Evolution de l'indicateur composite de privation selon la région



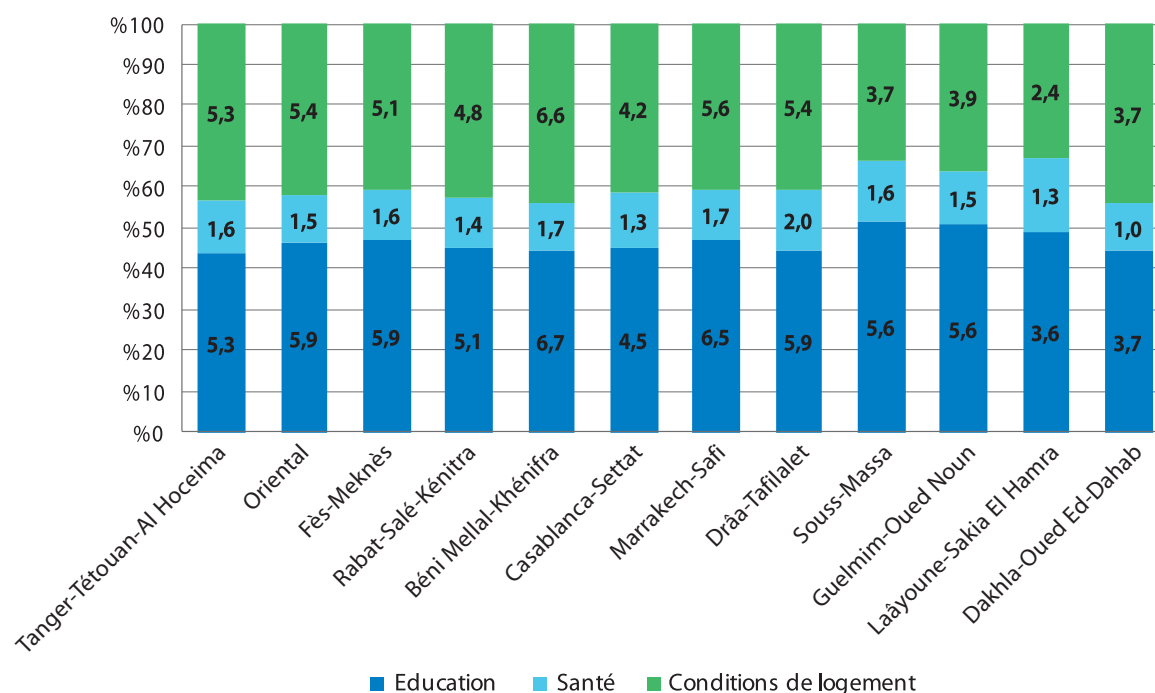
Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

Graphique 6 : Contribution absolue des dimensions à la privation totale selon la région en 2004



Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

Graphique 7 : Contribution absolue des dimensions à la privation totale selon la région en 2014



Source : HCP, données du RGPH 2004 et 2014.

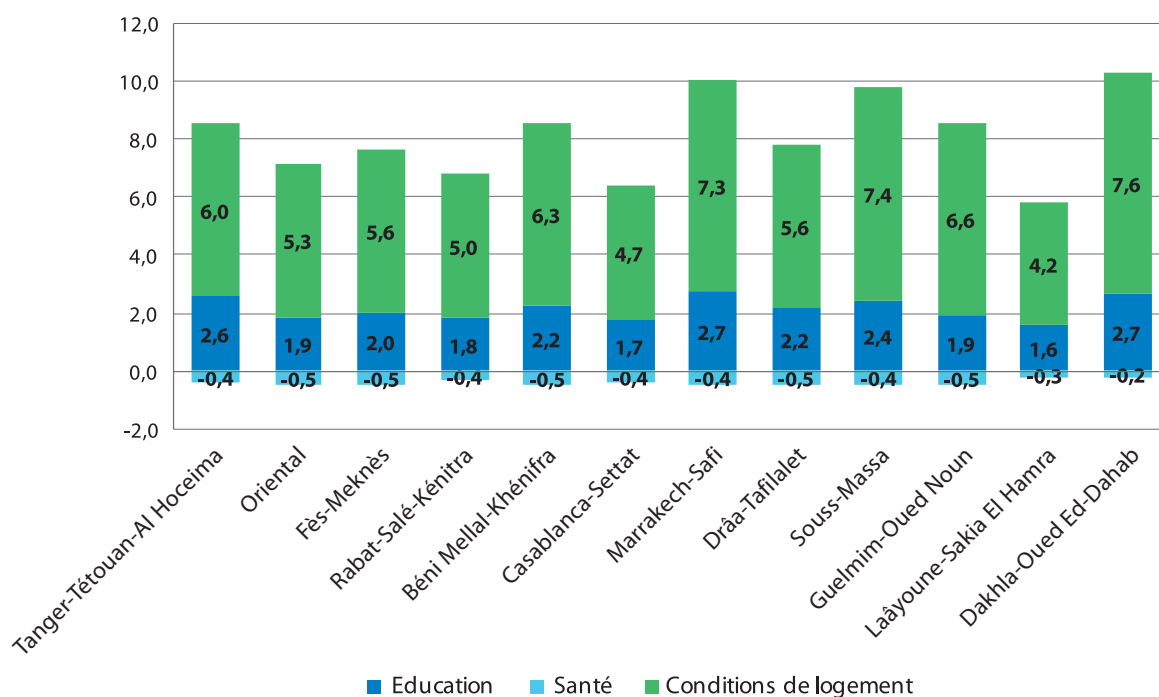
Le changement des contributions des dimensions à la privation totale de la population entre 2004 et 2014 s'explique essentiellement par le fait que l'amélioration des conditions de logement des ménages a contribué beaucoup plus que l'éducation à l'amélioration de la situation globale de la population marocaine dans toutes les régions.

En effet, environ les trois quarts (75 %) des gains réalisés dans le développement économique et social entre 2004-2014 proviennent de l'amélioration des conditions de logement des ménages. L'éducation n'y

contribue que pour moins de 30 %, alors que la santé a un effet négatif sur l'indicateur composite du bien-être de la population.

A titre d'exemple, sur les 7,7 % des gains réalisés en matière de développement économique et social dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, 73 % proviennent de l'amélioration des conditions de logement et 31 % de l'amélioration de l'éducation. Ces pourcentages s'établissent respectivement de 78 % et 28 % dans l'Oriental pour un gain de 6,8 % de l'indicateur composite du bien-être de la population.

Graphique 8 : Contribution des dimensions du bien-être à la réduction de la privation totale selon la région entre 2004-2014



Au niveau provincial

A l'échelle provinciale, les disparités en termes d'indice de privation totale de la population sont plus prononcées. La différence entre l'indice de privation provincial le plus élevé et l'indice le plus faible, bien qu'il ait diminué durant la période intercensitaire 2004-2014, reste élevée par rapport à celle de l'indice de privation régional. En effet, cette différence est passée de 26,0 % en 2004 à 16,2 % en 2014.

L'amélioration des conditions de vie de la population à l'échelle provinciale était une évidence entre 2004 et 2014, dans la mesure où toutes les provinces ont vu leur indice composite de privation diminuer. Toutefois, cette baisse est fortement variable selon les provinces. Les plus fortes baisses ont été observées dans les provinces de Nouaceur (56,3 %), Oued Ed-Dahab (55,2 %), Boujdour (53,7 %), Agadir-Idda Ou Tanane (51,5 %) et Chtouka-Aït Baha (51,3 %). Les provinces affichant une

faible baisse de l'indicateur composite de privation en termes relatifs sont celles de Figuig (17,5 %), Aousserd (22,5 %), Assa-Zag (23,8 %), Tarfaya (28,3 %), Jerada (28,7 %), Ifrane (29,1 %) et Khénifra (29,3 %).

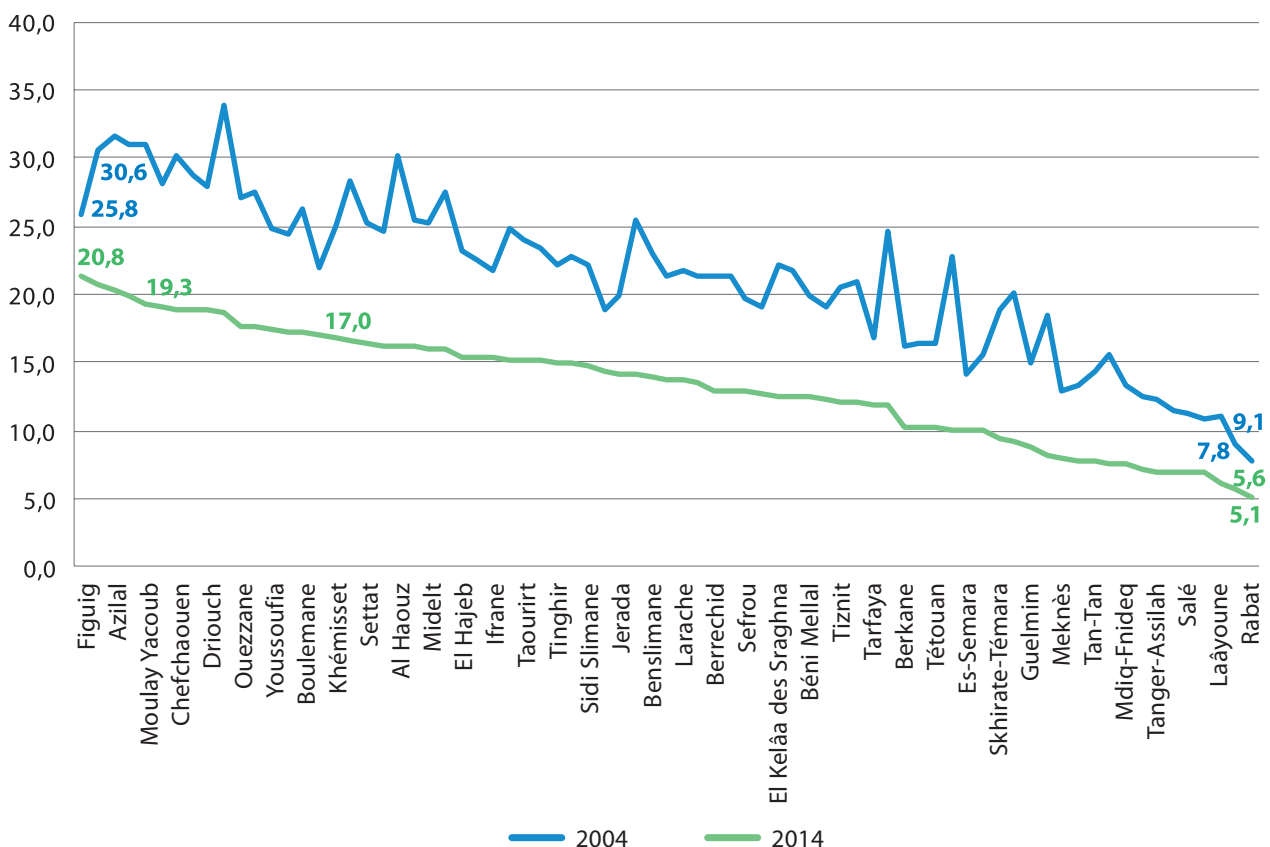
Malgré la baisse de l'indice composite de privation, il y a toujours des provinces qui accusent un déficit énorme en termes de conditions de vie de la population. Il s'agit notamment des provinces de Figuig, Taounate, Azilal, Essaouira, Moulay Yacoub et Guercif dont les populations sont privées respectivement de 21,3 %, 20,8 %, 20,3 %, 19,9 %, 19,3 % et 19,2 % de l'ensemble des dimensions du bien-être (éducation, santé et conditions de logement).

Comme à l'échelle régionale, les meilleures performances en termes d'amélioration des conditions de vie de la population au niveau provincial ont été observées dans les provinces qui accusaient un retard énorme dans les composantes du niveau de vie en 2004. En d'autres termes, nous observons une convergence des provinces

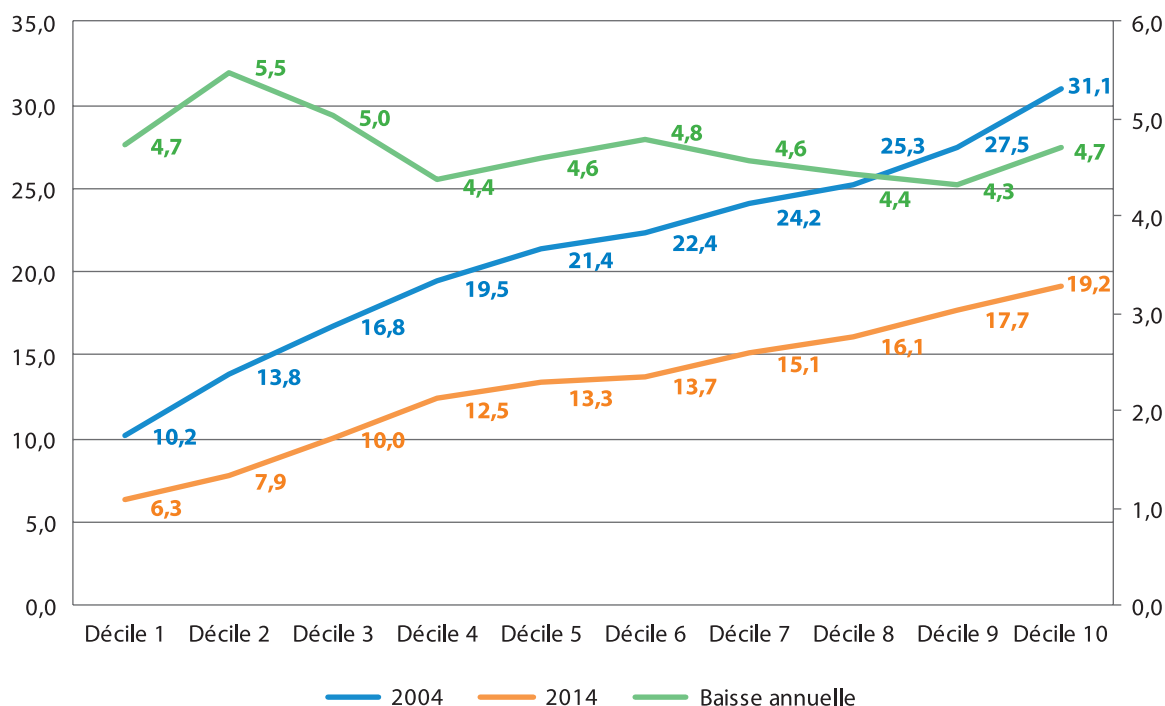
les plus pauvres en termes des différentes composantes du niveau de vie en 2004 vers les provinces les mieux loties. Ce constat reste évident dans la mesure où il y a une certaine saturation des conditions de vie de la population dans les provinces les plus aisées (voir graphique 9).

Cependant, en termes relatifs, la convergence des provinces en termes de conditions de vie de la population n'est pas vérifiée. En effet, la croissance annuelle moyenne de l'indicateur composite de privation la plus élevée est observée dans les provinces appartenant au 2e décile des niveaux de vie (5,5 %), suivies par les provinces du 6e décile et du 10e décile, avec des taux de croissance annuelle moyenne de cet indicateur de 4,8 % et 4,7 % respectivement (graphique 10). Ces résultats pourraient être expliqués, entre autres, par l'hétérogénéité intra-provinciale que seule une analyse au niveau communal pourrait démontrer.

Graphique 9 : Evolution de l'indicateur composite de privation selon la province



Graphique 10 : Evolution de l'indice composite de privation au niveau provincial et son taux de croissance annuelle moyenne selon les déciles (2004-2014)



En termes de contribution à la privation au niveau provincial, les conditions de logement y contribuaient pour plus de 50 % dans la plupart des provinces en 2004, suivies par l'éducation et la santé. En 2014, l'éducation contribuait le plus à la privation dans bon nombre de provinces, ce qui atteste que l'essentiel de l'amélioration des conditions de vie de la population au niveau provincial était le fruit de l'amélioration des conditions de logement des ménages (accès aux réseaux d'assainissement, d'électricité et d'eau potable, etc.).

Les provinces qui accusent le retard le plus important en termes de développement économique et social sont les provinces caractérisées par une forte population rurale. Il s'agit notamment des provinces de Figuig (21,3 % de privation), Taounate (20,8 %), Azilal (20,3 %), Essaouira (19,9 %), Moulay Yacoub (19,3 %), Guercif (19,2 %) et Fahs-Anjra (18,9 %). Toutes ces provinces sont dominées par la population rurale (3).

(3) Les parts de la population rurale dans ces provinces sont les suivantes : Figuig (51 %), Taounate (87 %), Essaouira (76 %),

A l'opposé, les provinces les plus fortement urbanisées ont les indicateurs composites de privation les plus faibles. C'est le cas des provinces de Rabat (5,1 %), Casablanca (5,6 %), Laâyoune (6,2 %), Fès (6,9 %), Salé (6,9 %), Oujda-Angad (6,9 %) et Tanger-Assilah (7,0 %).

Au niveau communal

Au niveau communal, les disparités en termes d'indice composite de privation sont plus nettes. En 2014, cet indice varie de 3,3 % dans la localité (commune ou municipalité) enregistrant le plus faible déficit en termes de développement économique et social et à 41,8 % dans la localité qui enregistre le plus fort déficit, soit une différence de 38,5 %. Cette différence a enregistré une baisse de 6,8 % durant la période intercensitaire 2004-2014, soit un indice composite de privation de 50,4 % observé dans la commune ayant le plus faible

Azilal (82 %), Moulay Yacoub (86 %), Guercif (58 %) et Fahs-Anjra (100 %).

niveau de développement économique et social en 2004 contre seulement 4,7 % dans la commune ayant le plus fort niveau de développement.

Communes ayant l'indice composite de privation le plus élevé : communes pauvres

La commune de Oulad M'hammed relevant de la province de Taourirt et la commune de Bouchaouene relevant de la province de Figuig qui enregistrent les indices composites de privation les plus élevés, que ce soit en 2004 ou en 2014, ont les caractéristiques suivantes :

1. Commune de Oulad M'hammed

- La population est passée de 2 174 à 1 310 personnes entre 2004 et 2014, soit une baisse annuelle moyenne de 4,9 %.
- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est parmi les plus faibles au niveau national, passant de 7,8 % en 2004 à 48,4 % en 2014.
- L'analphabétisme atteint des taux très élevés, soit près de 80 % de la population analphabète en 2014.
- Les ménages n'accèdent ni au réseau de l'électricité, ni au réseau de l'eau courante, ni encore au réseau d'évacuation des eaux usées.
- Les moyens de communication des ménages sont limités voire inexistant dans la mesure où seulement 10,7 % des ménages ont au moins un téléphone portable, à une époque où le téléphone portable est quasi généralisé à l'échelle nationale.

2. Commune de Bouchaouene

- La population est passée de 11 231 à 13 057 personnes entre 2004 et 2014.
- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est parmi les plus faibles au niveau national, passant de 15,0 % en 2004 à 26,8 % en 2014.
- L'analphabétisme atteint des taux très élevés, soit 85,7 % de la population analphabète en 2014.
- Peu de ménages de cette commune sont raccordés au réseau d'électricité (14,5 %), au réseau de l'eau courante (11 %) ou encore au réseau d'évacuation des eaux usées ou possèdent une fosse septique (10,3 %).
- Les moyens de communication des ménages sont limités dans la mesure où seulement 14,5 % des

ménages ont un téléviseur à une époque où la possession d'un téléviseur est quasi généralisée à l'échelle nationale.

Communes ayant l'indice composite de privation le plus faible : communes aisées

A l'opposé, les arrondissements Agdal-Riyad de la province de Rabat et Assoukhour-Assawda de la province de Casablanca affichent les indices composites de privation les plus faibles à l'échelle nationale. Ces arrondissements sont caractérisés par :

1. Arrondissement Agdal-Riyad

- La population a connu une baisse annuelle moyenne de 1,6 %, passant de 86 992 à 73 980 personnes entre 2004 et 2014.
- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est parmi les plus élevés au niveau national, passant de 95,2 % en 2004 à 97,6 % en 2014.
- L'analphabétisme affiche le taux le plus faible à l'échelle nationale soit 7,5 % en 2014 contre 14,8 % en 2004.
- La quasi-totalité des ménages de cet arrondissement sont raccordés au réseau d'électricité (95,3 %), au réseau de l'eau courante (92,6 %) ou encore au réseau d'évacuation des eaux usées ou ont une fosse septique (98 %).
- L'accès des ménages aux moyens de communications (téléphone, télévision, internet, etc.) est quasi généralisé. A titre d'exemple, le taux le plus élevé d'accès des ménages à l'internet est enregistré dans cet arrondissement, soit 78,2 %.

2. Arrondissement Assoukhour-Assawda

- La population est passée de 103 427 en 2004 à 114 970 en 2014, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,1 %.
- La scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est quasi généralisée, soit un taux net de scolarisation de 98,9 % en 2014, contre 95,3 % en 2004.
- L'analphabétisme touche moins la population âgée de 10 ans et plus comparativement à la moyenne nationale, soit respectivement 11,1 % et 32,2 % en 2014 contre 16,6 % et 43,0 % en 2004.

- Pratiquement tous les ménages de cet arrondissement sont raccordés au réseau d'électricité (98,4 %), au réseau de l'eau courante (97,9 %) ou encore au réseau d'évacuation des eaux usées ou ont une fosse septique (100 %).
- L'accès des ménages aux moyens de communications (téléphone, télévision, internet, etc.) est quasi généralisé.

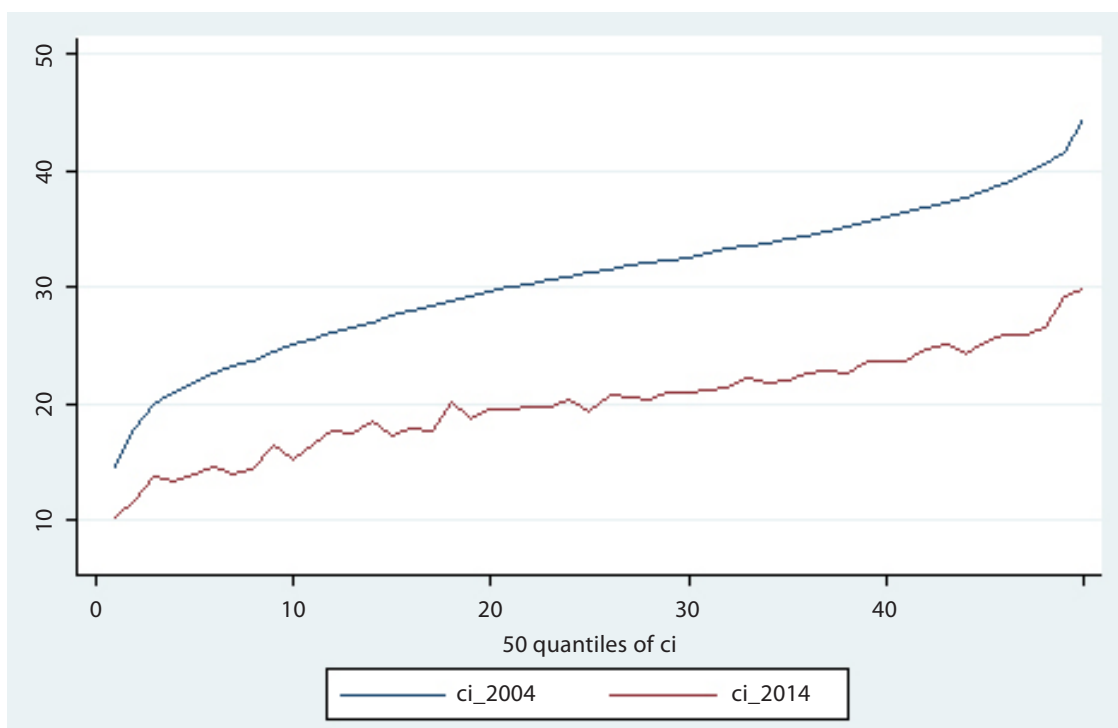
L'amélioration des conditions de vie de la population a concerné la quasi-totalité des communes entre 2004 et 2014. En effet, près de 99 % des communes ont enregistré des baisses significatives au niveau de leur indice composite de privation. Le peu de communes qui ont connu une stagnation ou une légère détérioration de leurs conditions de vie sont des communes caractérisées par une forte migration de leur population ; c'est le cas notamment de certaines communes des régions du Sud (El Hagounia, Gleibat El Foula, Tichla, etc.) ou encore le centre de Sidi Bouzid qui a connu une forte extension entre 2004 et 2014.

Dans toutes les communes, l'amélioration des conditions de vie de la population a été le résultat de l'effet conjugué de l'amélioration des conditions d'habitat en termes d'accessibilité aux différents services sociaux de base (eau, électricité, assainissement, etc.) et des efforts déployés dans le domaine de la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes.

Il est à signaler qu'en termes absolus, les meilleures performances ont été observées dans les communes qui accusaient un grand retard en 2004 en termes des conditions de logement et d'accessibilité à l'éducation et à la formation. En effet, une réduction de l'indice composite de privation de plus de 20 % a été observée dans les communes et les centres suivants :

- Le centre de Tamesna relevant de la commune Sidi Yahya Zaër de la province Skhirate-Témara a vu son indice composite de privation reculer de 35,6 % à 5,8 %. Ce résultat s'explique essentiellement par l'extension du périmètre urbain de ce centre dont la population est passée de 2 459 à 27 921 entre 2004 et 2014.

Evolution de l'indicateur composite de privation en milieu rural entre 2004 et 2014 selon les percentiles de l'indice de 2004



- La commune Aghbar de la province Al Haouz a vu ses indicateurs d'éducation et de conditions de logement s'améliorer nettement, se répercutant favorablement sur les conditions de vie de la population dans son ensemble. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 7 à 14 ans dans cette commune est passé de 34,6 % en 2004 à 94,7 % en 2014, le taux d'analphabétisme a baissé de 90,1 % à 55,0 % durant la même période, et les différents taux d'accessibilité aux services sociaux de base (eau, électricité et assainissement) se sont nettement améliorés. Pour sa part, le déficit de la commune en termes des conditions de vie de la population s'est beaucoup réduit passant de 45,3 % en 2004 à 18,3 % en 2014, soit un taux inférieur au déficit moyen de l'ensemble des communes rurales.

- Les autres communes qui ont connu de nettes améliorations de leurs conditions de vie sont : la commune Toubkal de la province de Taroudant, la commune Bou Azmou de la province de Midelt, les communes Ighil et Anougal de la province Al Haouz et la commune Sidi L'Mokhtar de la province de Chichaoua. Ces différentes communes ont vu leur indice composite

de privation régresser de plus de 20 % entre 2004 et 2014. L'essentiel des gains enregistrés par ces communes provient de l'amélioration des conditions de logement en termes d'accessibilité à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement et, dans une moindre mesure, à la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes.

Comparaison de l'évolution des conditions de vie de la population entre les communes ciblées par l'INDH et les communes non ciblées par l'INDH

La plupart des communes ayant enregistré des gains importants en termes absolus en matière de conditions de vie de leur population ont bénéficié des actions ciblées de l'Initiative nationale pour le développement humain, que ce soit les communes ciblées dès la première phase (2005-2010) ou celles qui ont commencé à en bénéficier à partir de la deuxième phase (2011-2015).

Tableau 2

Evolution de l'indicateur composite du niveau de vie selon le milieu de résidence et situation des communes rurales vis-à-vis de l'INDH

Indicateur composite du niveau de vie	Urbain	Rural		
		Communes INDH à partir de 2005 (1 ^{re} période)	Communes INDH à partir de 2011 (2 ^e période)	Communes non ciblées par l'INDH
2004	11,43	32,88	31,33	28,43
2014	6,97	21,38	20,46	18,27
Différence 2004-2014	4,46	11,50	10,87	10,16
Nombre de communes	404	403	299	577

Source : calcul effectué par l'auteur à partir des résultats détaillés du RGPH 2004 et 2014.

Les 403 communes rurales ayant bénéficié des actions de l'INDH dès son lancement (2005) ont vu leur indice composite de pauvreté diminuer de 11,50 %, passant de 32,88 % en 2004 à 21,38 % en 2014. Ces taux sont de 10,87 pour les 299 communes qui ont commencé à en bénéficier à partir de 2011 et de 10,16 pour les communes n'ayant jamais bénéficié des actions de l'INDH. Il en ressort qu'*a priori* les communes INDH

ont vu leurs conditions de vie s'améliorer davantage que les communes non ciblées par les actions de l'INDH.

Un tel constat devrait être confirmé en menant des analyses plus fines entre les communes ciblées par les actions de l'INDH et celles n'en ayant pas bénéficié, ceci en faisant la comparaison des indices composites du niveau de vie par percentile (décile ou quintile) et de l'indice composite de pauvreté de l'année de base (2004).

Tableau 3

Effectif des communes selon leur situation vis-à-vis de l'INDH

Décile de l'ICP de 2004	Communes INDH (2005-+)	Communes INDH (2011-+)	Communes non INDH	Total des communes
D1 [7.4-22.3]	27	18	83	128
D2 [22.3-25.4]	25	23	80	128
D3 [25.4-27.8]	17	37	84	128
D4 [27.8-29.9]	30	35	63	128
D5 [29.9-31.4]	27	34	67	128
D6 [31.4-32.8]	36	38	54	128
D7 [32.8-34.3]	42	34	52	128
D8 [34.3-36.3]	54	37	37	128
D9 [36.3-38.6]	64	26	38	128
D10 [38.6-50.4]	81	27	19	127
Total	403	299	577	1279

Source : Calculs effectués par l'auteur sur la base des données agrégées du RGPH 2004 et 2014.

Nous rappelons que le ciblage des communes devant bénéficier des actions de l'INDH a été basé sur les indicateurs des cartes de pauvreté monétaire établies en 2004 et 2007.

C'est pour cette raison que l'on trouve des communes qui avaient de bonnes conditions de vie en 2004, en termes d'éducation, de santé et de conditions de logement mais qui ont été ciblées par les actions de l'INDH. C'est le cas notamment des communes Ain Chair et Ain Chouater relevant des provinces de Figuig et Aoufous, Chorfa, Melaab et Fezna relevant de la province d'Errachidia.

A l'opposé, certaines communes qui éprouvaient des déficits énormes, en 2004, en termes de condition de

vie de leurs populations n'ont pas bénéficié des actions ciblées de l'INDH. Il s'agit, entre autres, des communes Aghbala de la province de Béni Mellal et Aguelmous, Aguelmam Azegza, Oum Rabia et Ouaoumana de la province de Khénifra. En d'autres termes, sur les 127 communes rurales qui avaient le plus grand déficit quant aux conditions de vie des populations, 85,0 % ont été ciblées par l'INDH, dont 63,8 % dès son lancement en 2005, et près d'un cinquième (15,0 %) ne l'ont pas été.

Le tableau de l'évolution de l'indice composite de privation selon les déciles de cet indice en 2004 donne les résultats suivants :

Décile de l'ICP de 2004	Communes INDH (2005-+)	Communes INDH (2011-+)	Communes non INDH	Total des communes
L'indice composite de privation en 2004				
D1	22,0	19,8	19,3	19,6
D2	24,0	23,7	23,9	23,9
D3	26,6	26,4	26,7	26,6
D4	28,7	28,8	28,9	28,8
D5	30,6	30,6	30,7	30,6
D6	31,9	32,1	32,1	32,0
D7	33,5	33,6	33,6	33,6
D8	35,3	35,2	35,1	35,2
D9	37,4	37,2	37,4	37,3
D10	41,4	40,4	40,4	41,0
Total	32,9	31,3	28,4	30,4
L'indice composite de privation en 2014				
D1	13,4	15,1	12,2	12,8
D2	16,2	16,2	14,5	15,0
D3	18,7	18,0	17,3	17,6
D4	18,6	18,6	19,0	18,8
D5	19,7	19,2	20,0	19,7
D6	20,5	20,9	20,8	20,8
D7	21,8	21,2	22,1	21,7
D8	23,1	23,5	22,6	23,1
D9	23,7	24,0	26,9	24,6
D10	27,2	26,4	32,2	27,6
Total	21,4	20,5	18,3	19,7
Le différentiel de l'indice composite de privation entre 2004 et 2014				
D1	6,7	4,7	7,1	6,7
D2	7,9	7,5	9,3	8,8
D3	7,9	8,4	9,4	9,0
D4	10,1	10,1	9,9	10,0
D5	10,9	11,4	10,7	10,9
D6	11,5	11,1	11,3	11,3
D7	11,8	12,4	11,5	11,8
D8	12,2	11,7	12,5	12,1
D9	13,7	13,2	10,4	12,7
D10	14,1	14,0	8,2	13,4
Total	11,5	10,9	10,2	10,7

- Presque toutes les communes ont enregistré des améliorations importantes de leurs conditions de vie. L'indice composite de privation a connu une baisse en termes absolus de 10,7 % en milieu rural. Cette baisse est beaucoup plus importante dans les communes ciblées ou non par les actions de l'INDH, soit une baisse de 11,5 % pour les communes ayant bénéficié de ces actions à partir de 2005, 10,9 % pour les communes qui n'ont commencé à en bénéficier qu'en 2011 (deuxième phase) et 9,5 points pour les communes non ciblées.
- Les communes ciblées lors de la deuxième phase accusaient également un plus grand déficit en termes de conditions de vie, soit un indice composite de privation de 31,3 % en 2004 contre 32,4 % pour les communes ciblées dès 2005 et 28,4 % pour les communes non ciblées par l'INDH. Ceci montre que l'INDH a été élargie pour toucher plus de communes qui n'avaient pas des taux de pauvreté élevés mais souffraient davantage de déficience dans les conditions de vie de la population en termes d'accès à l'éducation et aux services sociaux de base (assainissement, eau potable, électricité, etc.).
- L'analyse de l'évolution de l'indice composite de privation selon les déciles et le type de commune montre qu'à partir du 4e décile les communes ciblées par l'INDH ont enregistré des performances plus importantes en termes des conditions de vie que les communes non ciblées par l'INDH. Ayant le même indice composite de privation en 2004, les communes ciblées par l'INDH ont un indice composite de privation inférieur à celui de communes non ciblées en 2014. Dans les autres classes de communes (du décile 1 au décile 3), les communes non ciblées par l'INDH ont réalisé des performances plus importantes que les communes non ciblées. Les communes du décile 1 au décile 3 jouissaient globalement de meilleures conditions de vie que les autres communes, ce qui laisse présumer que les actions pour les communes ciblées par l'INDH appartenant à ces déciles ont été dédiées davantage aux activités génératrices de revenu (AGR) qu'à l'investissement dans l'infrastructure sociale de base (4).

(4) Une analyse plus poussée liant les performances sociales des communes ciblées par l'INDH avec le type de programme pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Il ressort de ce qui précède qu'a priori les programmes lancés dans le cadre de l'INDH ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population qui en a bénéficié. Sur les 702 communes ciblées par cette Initiative d'envergure nationale, 561 communes, soit 80 %, ont vu les conditions de vie de la population s'améliorer davantage entre 2004 et 2014, en termes d'accessibilité aux services sociaux de base (éducation, santé, conditions d'habitat, etc.), ceci en comparaison avec des communes comparables qui avaient le même degré de déficience sociale en 2004. Ce résultat pourrait être confirmé ultérieurement, grâce à des méthodes d'évaluation d'impact (méthode d'appariement par le score de propension et la double différence).

Conclusion

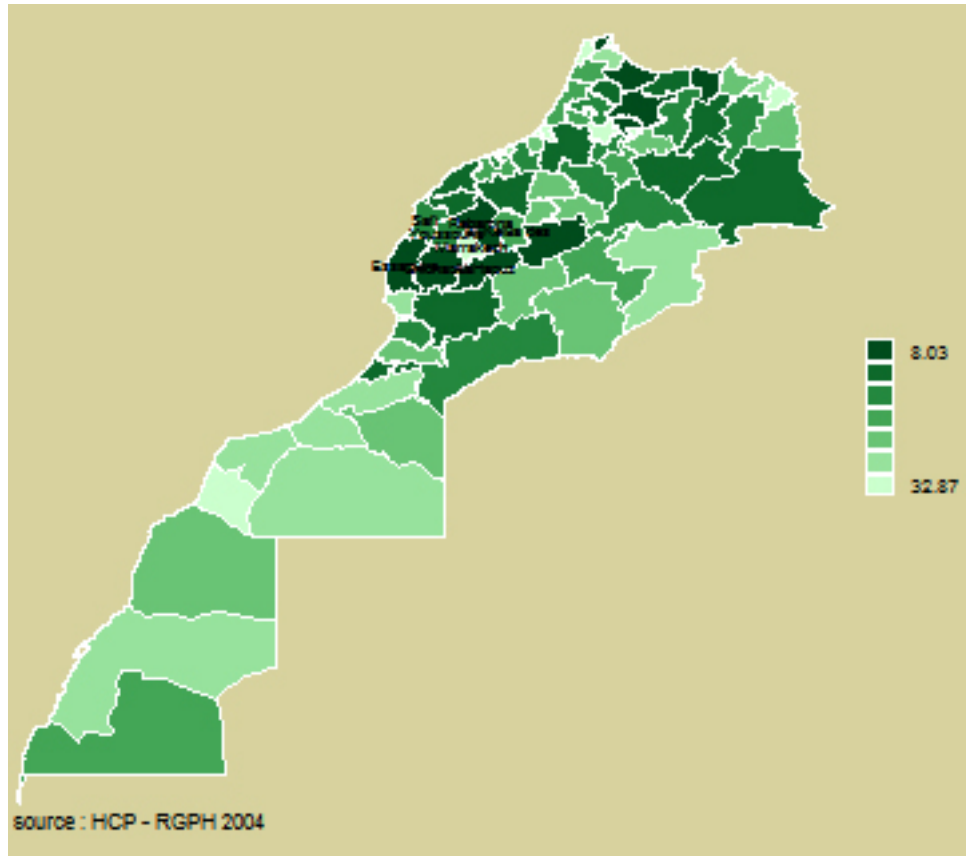
Il ressort de ce qui précède que les conditions de vie des Marocains se sont relativement améliorées entre 2004 et 2014. En effet, l'analyse de l'évolution des différents indicateurs liés à l'éducation, à la santé et aux conditions de logement en témoigne. Cette amélioration a touché la totalité des territoires (régions, provinces et communes).

L'analyse de l'évolution de l'indice composite de privation comportant les différentes dimensions du niveau de vie (éducation, santé et conditions de logement) confirme cette tendance. Par ailleurs, cette analyse a permis également de constater que les communes rurales ciblées par les actions de l'INDH lancée en 2005 ont vu les conditions de vie des populations s'améliorer davantage. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, 80 % des communes rurales ciblées par l'INDH ont vu leur indice composite de privation se réduire davantage que celui des communes rurales non ciblées. Une telle conclusion pourrait être confirmée ou infirmée grâce à l'utilisation des nouvelles techniques d'évaluation de l'impact des politiques publiques (méthodes d'appariement par le score de propension). ■

Références bibliographiques

- Alkire S., Emma Santos M. (2010), « Acute Multidimensional Poverty : A New Index for Developing Countries », Oxford, *Poverty and Human Development Initiative*, Working Paper No. 38.
- Alkire S., Foster J. (2007), « Counting and Multidimensional Poverty Measurement », Oxford, *Poverty and Human Development Initiative*, Working Paper No. 7, Oxford Department of International Development, University of Oxford.
- Alkire S., Foster J. (2009), « Counting and Multidimensional Poverty », In Von Braun J. (Ed.), *The Poorest and Hungry : Assessment, Analysis and Actions*. Washington D.C. : International Food Policy Research Institute.
- Ezzrari A. (2010), « Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007 : une approche multidimensionnelle », *Les Cahiers du Plan*, n° 30, juillet-août 2010.
- Ezzrari A. (2011), « Formes monétaire et multidimensionnelle de la pauvreté : cartographie et interférence », *les Cahiers du Plan*, n° 34, mai-juin 2011.
- Mourji F., Decaluwé B., Plane B. (2007), « Le développement face à la pauvreté : réseau analyse économique et développement », *Economica*.
- Rosenbaum P., Rubin D. (1983), «The central role of the propensity score in observational studies for causal effects », *Biometrika*, vol. 70, p. 41-55.
- Smith J. et Todd P. (2005), « Does Matching Overcome LaLonde's Critique of Nonexperimental Estimators », *Journal of Econometrics*, vol. 125, n° 1-2, p. 305-353.

Indice composite de privation 2014 selon la province



Villes et régions du Maroc

L'épreuve de l'aménagement du territoire



Cet article décrit le processus continu de l'urbanisation et de l'organisation de l'espace au Maroc. Un processus qui a transformé le territoire de manière très différenciée tout en ayant un effet inégal sur la taille des villes et sélectif à l'échelle des régions. Selon le dernier recensement de la population de 2014, le Maroc urbain regroupe les trois cinquièmes de la population (60,4%), et les villes, principalement les grandes, sont devenues les pierres angulaires du développement économique du Maroc.

Dans un premier temps, nous allons tenter de donner une lecture de la hiérarchie urbaine marocaine en mettant en exergue les caractéristiques de l'agencement actuel du réseau urbain national et en appréhendant les tendances de l'évolution de l'armature urbaine et les effets des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire.

Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur le contenu du nouveau découpage régional, en brossant une image du Maroc des régions à travers l'analyse des disparités territoriales, tout en soulignant le rôle que jouent les villes au sein du domaine géo-administratif des régions.

El-Houssine NEJMI, Géographe, Aménageur, Professeur à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU), Rabat, Maroc

Introduction

Au cours de cet essai d'analyse, nous nous proposons de reconstruire les caractéristiques structurelles de l'urbanisation actuelle, tout en dégagant les traits majeurs de la distribution des villes en fonction de leur poids démographique, telle que la laissent apparaître les données des recensements généraux de la population.

L'une des caractéristiques principales de l'urbanisation marocaine actuelle est de nature démographique. En un demi-siècle, de 1960 à 2014, la population urbaine a été multipliée par six, passant ainsi de 3,3 millions à 20,4 millions d'habitants. Cette tendance lourde du processus d'urbanisation au Maroc masque-t-elle l'existence de modifications substantielles dans la répartition du peuplement et dans l'organisation du système urbain ? Se dessine-t-il des évolutions susceptibles de corriger les déséquilibres régionaux de l'urbanisation ? Et quels sont les nouveaux enjeux de l'urbanisation à l'aune du nouveau découpage régional ?

Ce sont des questions auxquelles nous essayerons d'apporter des éléments de réponse, afin de pouvoir déterminer les caractéristiques fondamentales de la poussée urbaine actuelle et voir quels sont ses effets spatiaux.

L'articulation de la régionalisation au Maroc (1), sur les bases de la fonctionnalité et de l'homogénéité, interpelle l'aménagement du territoire et nous incite à nous interroger à la fois sur les dynamiques démo-urbaines et sur les disparités économique-sociales des régions, tout en soulignant le rôle que jouent les villes au sein du domaine physico-administratif des régions.

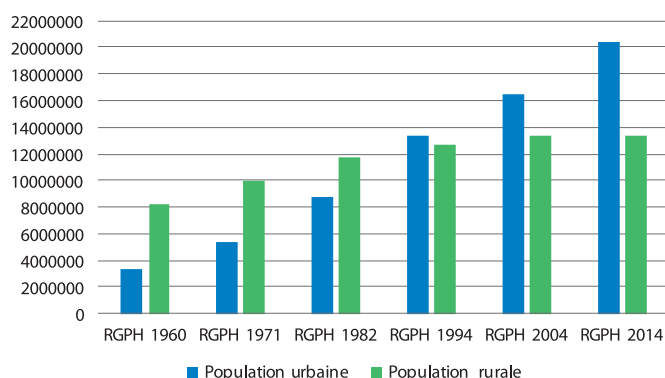
(1) Rapport sur la régionalisation avancée, Royaume du Maroc, Commission consultative de la régionalisation.

Caractères actuels de l'urbanisation au Maroc : 1960-2014

L'urbanisation du territoire : une diffusion inégale

Si nous saisissons l'urbanisation marocaine dans ses effets les plus récents, nous constatons que la population urbaine a augmenté en valeur absolue, de 3 389 613 habitants en 1960 à 20 432 439 en 2014. Cette période a enregistré un tournant dans la dynamique démo-spatiale par un renversement de la tendance de la croissance entre la population urbaine et la population rurale, puisque l'on est passé d'un Maroc où 30 % de la population était urbaine à un Maroc où le taux d'urbanisation a atteint 60,4 %. Par cet accroissement, la transition urbaine a subi, au cours de cette période, des accélérations telles que l'on peut parler d'une explosion démo-urbaine.

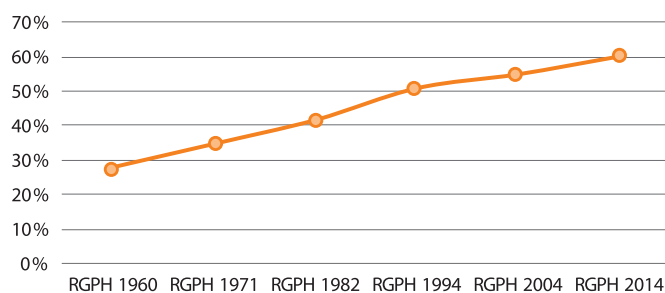
Graphique 1 : Evolution de l'effectif des populations urbaine et rurale du Maroc (de 1960 à 2014)



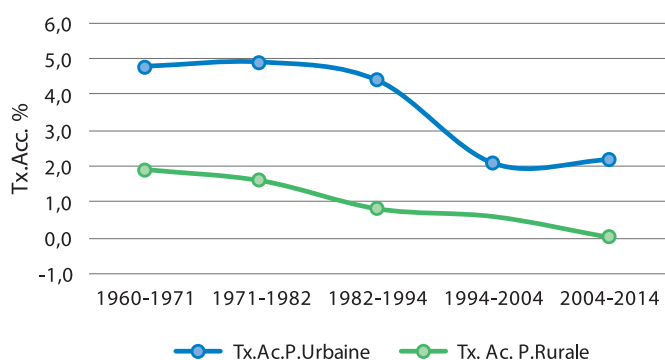
L'intensité de cette croissance urbaine est révélée, d'une part, par le taux d'accroissement annuel moyen en nette progression atteignant 5 % durant les décennies 70 et 80, avant de connaître un fléchissement à partir du milieu des années 90 enregistrant un taux de 2 % en 2004 et 2014 (2). D'autre part, cette dynamique se manifeste par une diffusion territoriale du fait urbain.

(2) Si l'on se réfère au modèle de la transition urbaine (Baudelle, 2000 ; Moriconi-Ebrard, 1993), le Maroc est dans la période terminale de la phase de l'accélération de son urbanisation.

Graphique 2 : Evolution du taux d'urbanisation au Maroc de 1960 à 2014

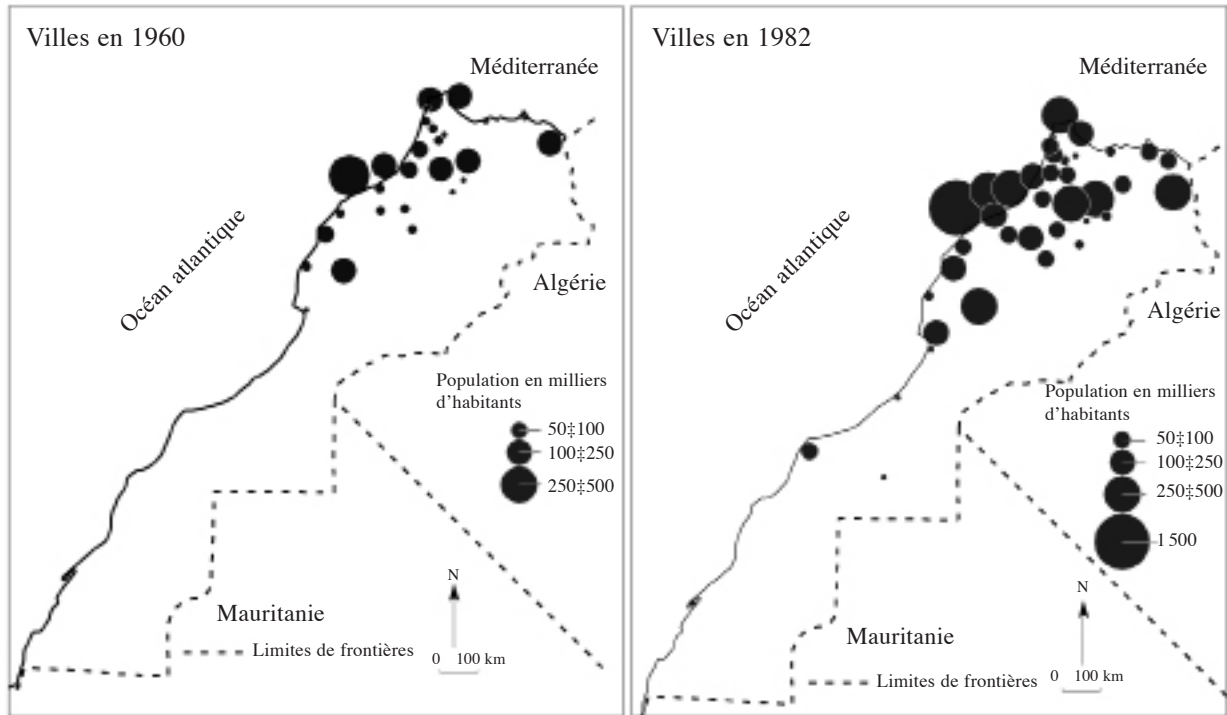


Graphique 3 : Taux d'accroissement des populations urbaine et rurale



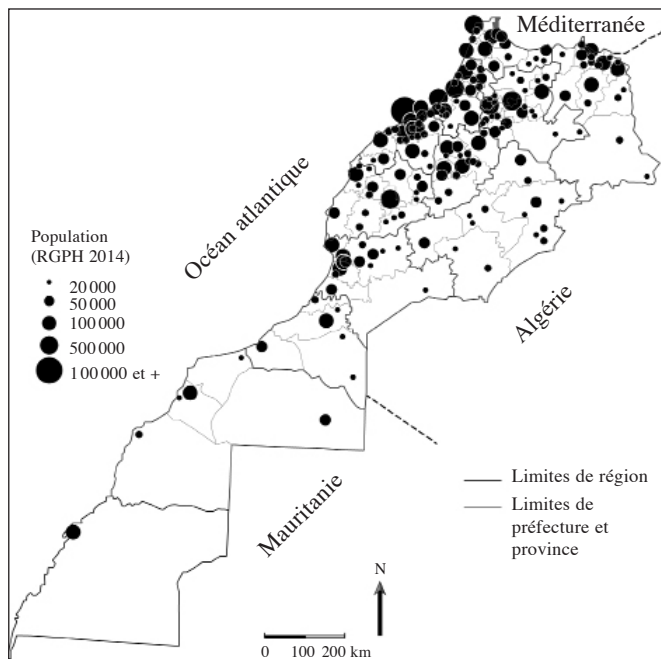
Le premier recensement général organisé dans le pays en 1960, après l'Indépendance, fait apparaître une dissymétrie urbaine qui se manifeste entre deux grandes zones du territoire marocain. La première est peuplée et urbanisée, la deuxième l'est moins. Ce déséquilibre apparaît clairement sur la figure n° 1 qui représente la répartition des villes en 1960 et en 1982, où l'on constate une urbanisation qui se diffuse essentiellement sur le vaste amphithéâtre ouvert sur le littoral atlantique, tournant le dos à la barrière montagneuse de l'Atlas. Aujourd'hui, la diffusion urbaine gagne de plus en plus le territoire et touche progressivement des zones autrefois classées rurales, particulièrement dans les régions méridionales et de l'est du Maroc (figure n° 2).

Figure 1 : Répartition des villes marocaines en 1960 et 1982



Cartographie : El-Houssine NEJMI

Figure 2 : Répartition des villes marocaines (RGPH 2014)



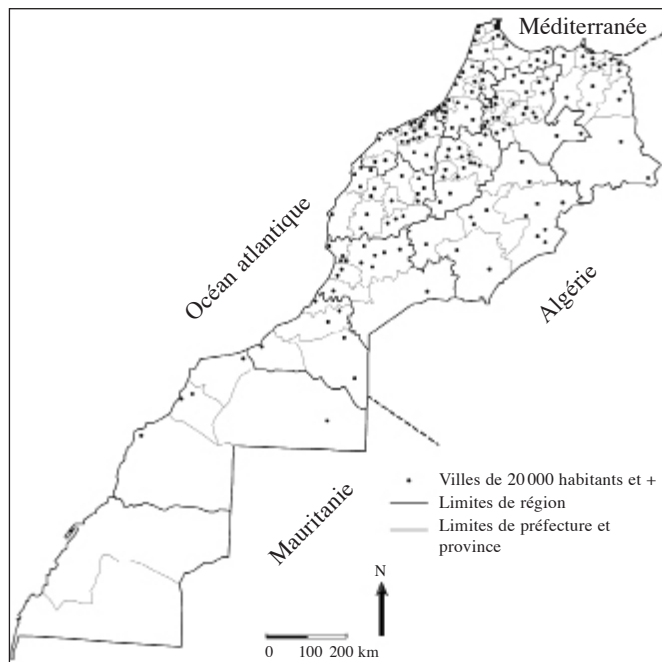
Cartographie : El-Houssine NEJMI

Diffusion urbaine : entre promotion et concentration

La diffusion urbaine au Maroc est le fait aussi bien de la multiplication des villes et des centres urbains que de la croissance et de l'expansion des villes. Entre 1994 et 2014, la forte progression urbaine dans le territoire a précipité l'émergence de nouvelles unités urbaines qui ont participé à l'étoffement de l'armature urbaine. Le nombre des villes et des centres urbains a presque doublé, passant ainsi de 195 à 364. Cependant, le processus de diffusion urbaine par l'émergence et la promotion de nouvelles unités a touché à des degrés divers le territoire national. La figure n° 3 représentant le semis de villes montre une meilleure couverture en villes du territoire marocain. Néanmoins, la tendance générale de la diffusion spatiale du fait urbain cache de fortes disparités territoriales. En effet, la répartition des villes montre de notables différences selon les trois grands espaces géographiques : le littoral, l'intérieur et les régions méridionales. C'est une diffusion qui se manifeste par une forte opposition entre un axe littoral

très étoffé en villes, un axe intérieur en difficulté et un axe sud faiblement étoffé, avec une distance moyenne entre les villes qui varie de 20 à 25 kilomètres pour le littoral, de 30 à 45 kilomètres pour l'intérieur et plus de 60 kilomètres pour le sud du Maroc. Cette forme de diffusion urbaine est la conséquence de données de la géographie physique (relief et climat) et des effets des stratégies urbaines et de développement économique et social.

Figure 3 : Le semis des villes marocaines (2014)



Cartographie: El-Houssine NEJMI

En s'appuyant sur le réseau des villes et centres de plus de 20 000 habitants, la distance moyenne entre les unités urbaines est de 20 kilomètres sur le littoral atlantique, 50 kilomètres dans la montagne et le piémont, 80 kilomètres dans le Maroc oasien et 130 kilomètres dans le Maroc saharien.

Une armature urbaine en léger changement

La classification des villes, d'après leur effectif démographique, constitue l'un des éléments qui

permettent de rendre compte à la fois de la croissance urbaine et de la structure du système urbain au niveau national et régional.

Si la population totale du Maroc a augmenté de 30 % entre 1994 et 2014, celle des villes a augmenté de 59 %. Cette forte prédominance s'acquiert surtout à un moment où la croissance de la population rurale connaît une stagnation dans sa croissance absolue et proportionnelle (tableau n° 1).

Tableau 1

Evolution des populations urbaine et rurale du Maroc entre 1994 et 2014

	Population totale	Population urbaine	Population rurale
RGPH 1994	25 984 179	12 889 872	13 094 307
RGPH 2004	29 730 562	16 367 101	13 336 461
RGPH 2014	33 848 242	20 432 439	13 415 803
Variation intercensitaire (1994-2014)	30,3 %	58,5 %	2,4 %

L'armature urbaine marocaine se caractérise par la prédominance démographique des grandes villes. Entre 1971 et 2014, le nombre des grandes villes de plus de 100 000 habitants a triplé, passant de 11 à 36 et concentrant actuellement plus des deux-tiers de la population urbaine (69,4 %). Malgré cette prédominance écrasante des grandes villes, une nouvelle évolution se fait jour, les villes moyennes et les petites villes connaissent depuis deux décennies une croissance sensible. C'est une croissance qui, sur le plan spatial, est marquée par l'augmentation continue du nombre des villes et centres (de 5 000 à moins de 100 000 habitants). Leur nombre a plus que doublé, passant de 95 à 247 villes moyennes et petites, et leur proportion dans la population urbaine totale a augmenté de trois points, passant de 28,7 % à 31,5 %. Toutefois, à la lecture du tableau n° 2, il est intéressant de constater une tendance différentielle selon les classes urbaines entre les deux périodes 1994-2004 et 2004-2014.

Tableau 2
Taux de croissance annuel moyen des villes et centres
selon leur taille (en %)

Classes de taille*	RGPH 1994	RGPH 2004	RGPH 2014	TAAM 1994-2004	TAAM 2004-2014
Casablanca	2 717 125	2 949 805	3 357 173	0,8	1,3
500 000 et plus	2 644 534	3 827 772	5 007 451	3,8	2,7
100 000 à 500 000	3 533 064	4 203 186	5 646 240	1,8	3,0
50 000 à 100 000	1 640 665	1 942 190	2 520 708	1,7	2,6
20 000 à 50 000	1 304 021	1 793 027	2 128 954	3,2	1,7
10 000 à 20 000	714 880	860 181	1 050 122	1,9	2,0
Moins de 10 000	333 433	740 348	707 879	8,3	-0,4
Total	12 887 722	1 6316 509	20 418 527	2,4	2,3

* Nous avons retenu dans le classement toutes les municipalités et les centres dont la population compte 2 000 habitants et plus.

Entre 1994 et 2004, la croissance est significative dans toutes les classes de taille, mais avec une intensité forte pour la catégorie des grandes villes de plus de 500 000 habitants et celle des villes moyennes de taille de classe 20 000 à 50 000 habitants et surtout celle des petites villes et centres de moins de 10 000 habitants. A l'inverse, la deuxième période (2004-2014) montre un renversement des tendances, et les mêmes catégories de taille de classe citées précédemment ont connu une baisse très significative de leurs taux d'accroissement annuel moyen. Les grandes villes de plus de 500 000 habitants ne progressent que de 2,7 % par an en moyenne, tandis que celle de plus de 100 000 habitants progressent de 3 % par an. La catégorie des petites villes de 10 000 à 20 000 habitants connaît une stagnation et celle des moins de 10 000 habitants enregistre un recul très inquiétant avec un taux annuel négatif (-0,4 % par an).

Une lecture détaillée des taux annuels d'accroissement des villes selon les classes de taille permet de mieux saisir les évolutions (figure n° 4).

L'agglomération de Casablanca, première ville du Maroc, a connu une reprise de sa croissance, son taux d'accroissement annuel est passé de 0,8 à 1,3 % entre les deux périodes 1994-2004 et 2004-2014. Ce taux paraît assez faible, mais vu l'importance de la population qu'il affecte, cela représente une augmentation de près de 407 000 habitants.

Les plus grandes villes de plus de 500 000 habitants, Fès, Marrakech, Salé et Meknès, ont enregistré un léger recul de leur taux d'accroissement annuel moyen, ne dépassant guère 2 % entre 2004 et 2014. Seule la ville de Tanger a enregistré un accroissement positif avec un taux assez fort de 3,5 %. Par contre, la capitale administrative Rabat a connu une sérieuse chute de sa population, et son taux annuel moyen a été négatif (-0,8 %).

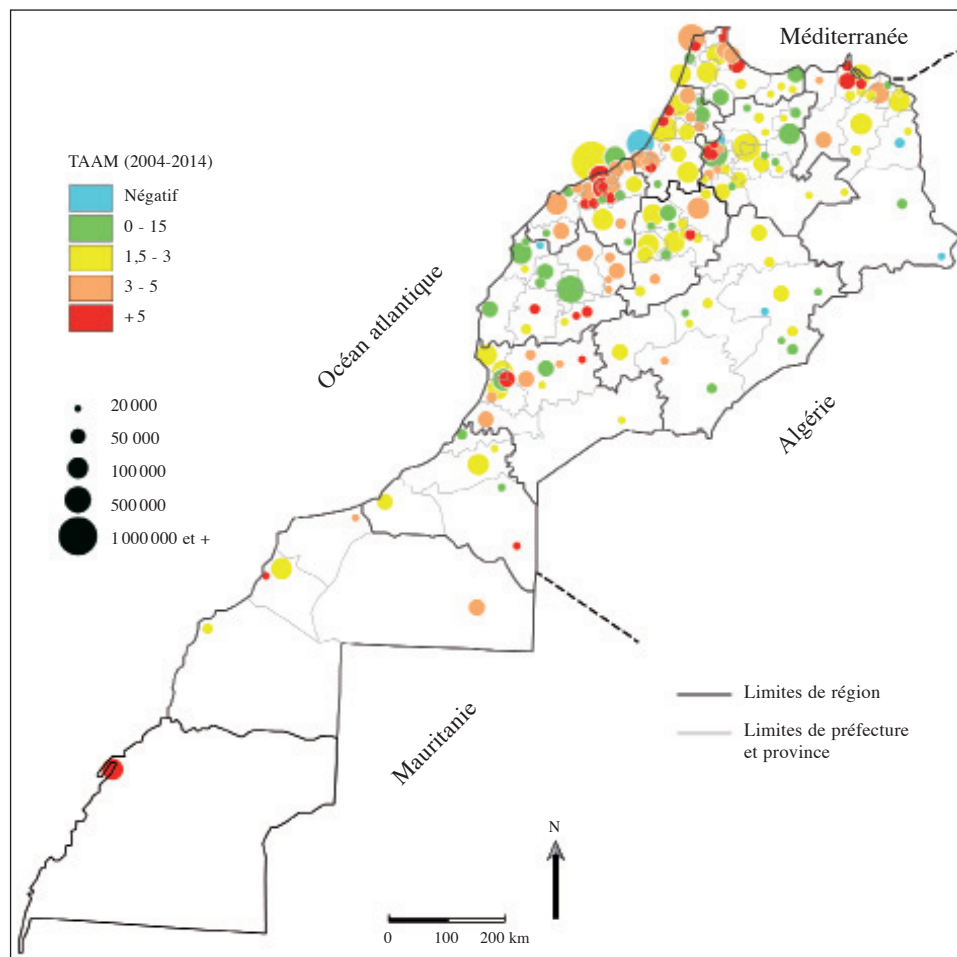
Parmi les agglomérations de 100 000 à 500 000 habitants, le taux moyen d'accroissement cache des différences assez marquées selon les villes. La croissance est assez forte (plus de 2 % entre 2004 et 2014) pour un ensemble de villes chefs-lieux, à savoir : Dakhla, Khénifra, Berrechid, Témara, Berkane, El Jadida ; moyenne (entre 1 et 2 %) à Nador, Khémisset, Fquih Ben Salah, Guelmim, Oujda, Settat, Agadir, Kénitra, Tétouan, Laâyoune, Béni Mellal, Khouribga, Larache ; proche de zéro à Safi et Taza.

Au contraire, les villes de moins de 50 000 habitants, également affectées de taux assez contrastés, se regroupent en grands ensembles territoriaux au regard de leur niveau de croissance (figure n° 4). On voit apparaître des sous-régions à fort dynamisme, autour de Casablanca, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan, Nador, Fès-Meknès, Agadir, Béni Mellal-Fquih Ben Salah. Ces dynamismes se dessinent le long du littoral atlantique autour des principales villes à savoir : l'axe El Jadida-Settat-Berrechid-Casablanca, d'une part, et l'axe

Skhirate-Témara-Rabat-Salé-Kénitra, d'autre part. De même vers la Méditerranée, autour de Tanger-Tétouan et Nador et vers le sud-ouest, autour d'Agadir. Des concentrations dynamiques apparaissent à l'intérieur du pays, autour de l'axe Fès-Meknès et partiellement autour de la plaine de Béni Mellal-Fquih Ben Salah-Souk Sebti. A l'inverse, dans les provinces du Nord (Al-Hoceima, Ouazzane, Boulemane), de l'est (Berkane,

Jerrada, Figuig), du Centre (Khémisset, Khénifra, zone de montagne de Béni Mellal et Azilal) et les provinces oasiennes (Er-Rachidia et Tata), la plupart des villes déclinent (plus de 70 villes et centres urbains) avec des taux négatifs ou voisins de zéro. Ces provinces représentent partiellement la diagonale de la déprise rurale où l'on retrouve aussi quelques villes qui progressent légèrement, au sein d'un semis urbain en déclin.

Figure 4 : Population des villes marocaines et taux d'accroissement annuel moyen



Effet de taille de l'urbanisation au Maroc

L'analyse de la distribution de la taille des villes a fait l'objet d'une littérature importante en géographie urbaine, et l'observation de la taille des villes dans un territoire révèle de façon assez générale que le haut de la distribution urbaine est régi par une relation

approximativement proportionnelle entre la taille des villes et leur rang dans la hiérarchie. La représentation graphique n° 4 du rapport rang-taille des villes marocaines montre deux faits majeurs : le premier est que le système marocain affiche une sorte de régularité, le deuxième marque un estompement progressif du

phénomène de primatialité. La taille de la première ville marocaine, Casablanca, n'est pas disproportionnée par rapport à l'ensemble du système urbain, où les deux indices (Jefferson (3) et Stewart (4)) affichent un estompement sinon une baisse du degré de primatie au cours de la période 1994-2014.

Tableau 3
Indice de primatialité

Indice	Formule	1994	2014
Jefferson	$j = P1/P2$	2,26	2,25
Stewart	$s = P1/(P2+P3+P4)$	1,03	0,94

L'ordre des dix premières villes du Maroc enregistre un léger changement par rang de taille (tableau n° 4). Marrakech, troisième en 1994, perd une place au profit de Tanger. Rabat, quatrième, perd deux places au profit de Marrakech. Agadir remonte à la dixième place aux dépens de Tétouan.

Tableau 4
Classification des dix premières villes en 1994 et 2014

Villes	Rang 1994	Rang 2014	Recul	Egal	Avance
Casablanca	1	1		0	
Fès	2	2		0	
Marrakech	3	4	-1		
Rabat	4	6	-2		
Salé	5	5		0	
Tanger	6	3			3
Meknès	7	7		0	
Oujda	8	8		0	
Kénitra	9	9		0	
Tétouan	10	11	-1		

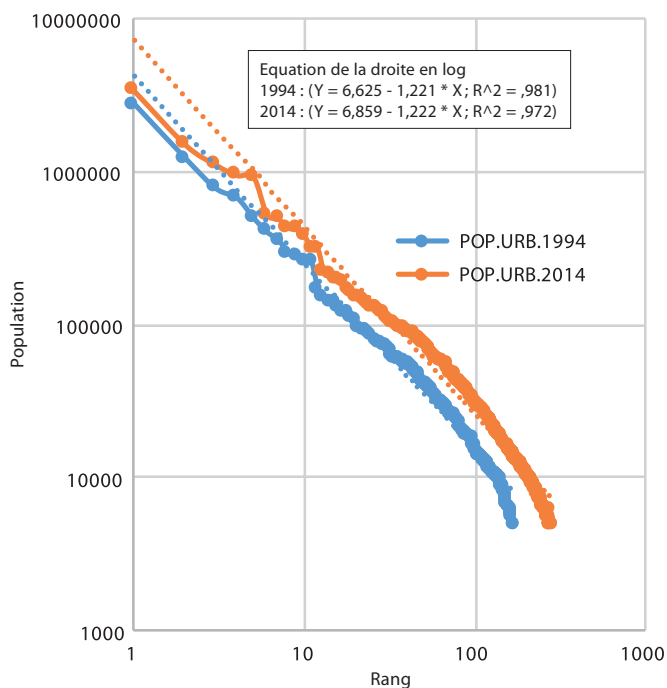
(3) Indice de Jefferson : Population ville 1 / Population ville 2.

(4) Indice de Stewart : Population ville 1 / population ville 2 + population ville 3 + population ville 4.

Le rapport rang-taille des villes et des centres urbains marocains (de 5 000 habitants et plus) classés par ordre croissant de taille en 1994 et 2014 montre l'existence d'une relation linéaire entre la taille et le rang des villes. La courbe de la loi de Zipf (rang-taille) révèle une distribution proche du modèle théorique. Toutefois, l'examen du réseau urbain de 2014 nous conduit à constater comme phénomène nouveau l'apparition, à côté de Casablanca, de villes millionnaires ou proches du million ; il s'agit de quatre villes : Fès, Tanger, Marrakech et Salé, avec une forte concentration démographique autour de 10 grandes villes qui abritent à elles seules plus de 47 % de la population urbaine. Autre particularité, l'indice de primauté calculé indique une hiérarchie plutôt équilibrée des villes derrière la première ville, Casablanca, et les écarts de rang se réduisent progressivement. Néanmoins, il faut noter que les villes de 100 000 à 500 000 habitants sont légèrement sous-représentées par rapport à la régularité théorique du réseau urbain (concavité légère de la courbe). La remarque générale est que ce groupe de villes se distingue par un taux d'accroissement annuel moyen modéré qui varie de 1 % à 3 %. Par contre, la surreprésentation relative de la tranche des villes de 10 000 à 90 000 habitants (convexité de la courbe) montre l'émergence d'un dynamisme démographique assez marqué de ce groupe de villes, où le taux d'accroissement annuel moyen varie de 2 % à plus de 6 % et dont la plupart des villes sont soit des villes chefs-lieux de province soit des villes situées dans l'orbite des grandes agglomérations urbaines.

Toutefois, la loi rang-taille révèle des éléments de l'armature urbaine à considérer en aménagement du territoire. Parmi ceux-ci, le renforcement du rôle de quelques grandes villes, à côté de Casablanca, comme métropoles, à savoir l'agglomération de Rabat-Salé et les villes de Fès, Tanger, Marrakech, Oujda et Agadir. Il est permis d'en déduire que l'État doit accompagner la croissance et le développement de ces villes tout en agissant pour redresser l'équilibre régional par l'appui des villes moyennes qui constituent des pôles régionaux relais. L'autre élément à considérer consiste à mieux organiser le territoire par le bas et donner plus d'intérêt aux petites villes et centres urbains qui structurent l'espace rural, surtout dans les zones de montagne et les zones oasiennes.

Graphique 4 : La loi Rang-raille : Maroc 1994-2014



Villes et régions au Maroc : mise à l'épreuve de l'aménagement du territoire

La refonte régionale de 2015 : le Maroc des douze régions (5)

Tout en promouvant, en 2011, les régions à la tête des collectivités territoriales, l'article 135 alinéa IX de la Constitution stipule que « les collectivités territoriales du Royaume sont les régions, les préfectures, les provinces et les communes ». La loi organique n° 111-14 entérine cette disposition par son article 5 en réaffirmant que « la région assure un rôle prééminent par rapport aux autres collectivités territoriales dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes de développement régional et des schémas régionaux d'aménagement du territoire ». La nouvelle configuration de la régionalisation au Maroc a été articulée suivant deux règles générales, à savoir

(5) Décret n° 2-15-40 du 20 février 2015 fixant le nombre des régions, leurs dénominations, leurs chefs-lieux ainsi que les préfectures et provinces qui les composent, *Bulletin officiel* n° 6340 du 5 mars 2015.

la fonctionnalité et l'homogénéité, tout en considérant l'unicité et la continuité historique du territoire marocain dans sa globalité et en tenant compte des caractéristiques distinctives du territoire marocain sur les plans géographique, économique et géostratégique (6). Sur la base de ces considérations, le territoire national a été subdivisé en deux grands domaines distincts partagés par une ligne diagonale allant de Taza à Sidi Ifni et ayant comme appui les deux massifs atlasique et rifain.

Dans le premier domaine, la délimitation des régions a été opérée essentiellement sur les bases de la fonctionnalité économique en ayant comme base structurante les pôles urbains et comme toile de fond les relations et les interactions dynamiques entre les populations. Ce premier domaine, qui concentre 84 % de la population marocaine, a donné lieu à sept régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Oujda-Nador, Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Béni Mellal-Khénifra.

Dans le deuxième domaine, la configuration régionale a été particulièrement influencée par les contraintes environnementales qui posent encore des défis majeurs. C'est un vaste territoire qui s'étend sur plus de 68 % de la superficie du pays et n'abrite que 16 % de la population. Le choix d'ériger ces vastes territoires en régions spécifiques est fondé sur l'homogénéité spatiale dont l'objectif est de les faire bénéficier d'une nouvelle forme d'impulsion de solidarité nationale, effective et conséquente, pour qu'elles puissent mettre en valeur leurs potentialités. Il s'agit de cinq régions : Souss-Massa, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab.

Les régions gagnantes et les régions perdantes du nouveau découpage

Si l'urbanisation au Maroc se caractérise par son dynamisme démographique, celui-ci se module différemment d'une région à une autre. L'examen du taux d'urbanisation (7) régional permet de classer les régions en trois groupes (tableau n° 5).

(6) Rapport sur la régionalisation avancée, *ibidem*.

(7) La classification, en trois groupes de régions, prend en considération l'état d'avancement dans les stades de la transition

Les régions du premier groupe, à fort taux de population urbaine, présentent en outre un certain nombre de caractères communs :

- une population urbaine supérieure à 2 millions d'habitants (exception faite des deux régions du Sud : Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab (8)) ;
- une capitale régionale de 500 000 habitants et plus (exception faite des deux régions du Sud) ;
- la population de la capitale régionale représente plus de 20 % de la population totale de la région et plus de 30 % de sa population urbaine (exception de la région Rabat-Salé-Kénitra).

Les régions du deuxième groupe, dont la part de la population urbaine varie entre 50 % et 64 %, présentent les mêmes caractéristiques que le premier groupe (régions de Fès-Meknès et Tanger-Tétouan), sauf pour les régions de Guelmim-Oued Noun et Souss-Massa.

Les régions du troisième groupe ne possèdent, par contre, aucune de ces caractéristiques ; exception faite de la région Marrakech-Safi dont la capitale Marrakech concentre 48 % de la population urbaine et asphyxie de façon exceptionnelle le territoire régional ne laissant se développer aucune ville moyenne aux alentours.

Tableau 5

Classification des régions selon le taux d'urbanisation en 2014

Premier groupe	Deuxième groupe	Troisième groupe
t ≥ 65 %	50 % < t < 65 %	t ≤ 50 %
Laâyoune-Sakia El Hamra	Guelmim-Oued Noun	Béni Mellal-Khénifra
Dakhla-Oued Ed-Dahab	Fès-Meknès	Marrakech-Safi
Grand Casablanca-Settat	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Drâa-Tafilalet
Rabat-Salé-Kénitra	Souss-Massa	
Oriental		

Tableau 6

Contribution des régions à l'urbanisation

Région	Pop. 2004-pop. 1994	Pop. 2014-pop. 2004	Evolution 1994-2004 en %	Evolution 2004-2014 en %	Différence en %
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	271 942	589 708	7,7	12,3	4,6
Oriental	286 252	267 870	8,1	5,3	-2,7
Fès-Meknès	419 480	462 680	11,9	9,2	-2,7
Rabat-Salé-Kénitra	554 380	535 609	15,7	14,1	-1,6
Béni Mellal-Khénifra	272 685	190 227	7,7	5,4	-2,3
Grand Casablanca-Settat	706 074	814 356	19,9	24,5	4,6
Marrakech-Safi	356 050	303 052	10,1	13,6	3,5
Drâa-Tafilalet	145 226	96 838	4,1	3,6	-0,5
Souss-Massa	346 118	398 697	9,8	8,9	-0,9
Guelmim-Oued Noun	62 621	48 472	1,8	0,6	-1,1
Laâyoune-Sakia El Hamra	87 018	66 637	2,5	1,3	-1,2
Dakhla-Oued Ed-Dahab	31 490	44 447	0,9	1,1	0,2
Total Maroc	3 539 336	3 818 593	100	100	

(8) Le taux élevé de l'urbanisation est dû essentiellement à la concentration de la population dans les cinq villes du domaine saharien.

Une lecture de l'évolution différentielle de l'urbanisation des régions montre des contrastes très marqués. La contribution des régions en population urbaine, selon

les trois derniers recensements de la population de 1994, 2004 et 2014, montre bien l'effet du remaniement administratif sur la redistribution démographique dans le territoire national. Ainsi, comme nous le montrons dans le tableau n° 6, l'évolution de la contribution de la population urbaine de chaque région dans le total urbain national a été positive dans seulement trois régions : Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi, qui ont gagné respectivement 4,6 % pour les deux premières régions et 3,5 % pour la troisième région. Par contre, l'évolution de la contribution des neuf autres régions a été négative, sauf la région de Dakhla-Oued Ed Dahab qui est resté stable (0,2 %).

La conclusion est que le remaniement territorial de 2015 a eu un effet de concentration de population urbaine plus soutenu dans certaines régions au détriment d'autres.

Les composantes principales des disparités entre les régions administratives marocaines

Les critères cartographiés à l'échelle des douze régions sont nombreux pour tenter une démarche basée sur une superposition de cartes visant à dégager une image synthétique des disparités régionales. C'est pourquoi nous optons pour une démarche d'analyse multidimensionnelle. En effet, l'intérêt de l'analyse factorielle nous permet à la fois de passer en géographie de l'extraction des principaux facteurs discriminants, de l'identification de l'interdépendance entre les variables spatialisées et les relations préférentielles de leur distribution à l'analyse et la projection des types de combinaison selon lesquels l'espace se différencie. Pour illustrer les disparités, le PIB régional par secteur d'activité est un indice assez parlant. Il exprime un rapport global entre les activités économiques et la population et fournit une image représentative de la richesse relative de chaque région du Maroc.

La grille d'indicateurs élaborée a pris pour unités spatiales, correspondant aux lignes de la matrice des données de départ, les douze régions marocaines, et pour indicateurs, intitulés des colonnes de la matrice, les variables représentant la population urbaine et le produit intérieur brut régional par secteur d'activité (9).

(9) Source : Annuaire statistique du Maroc 2016 : Haut Commissariat au Plan, Direction de la comptabilité nationale. Les comptes

Variable	Libellé court
Population urbaine	POP-URB
Industrie extractive et de transformation	IND-EX-TRA
Activités financières et assurances	FIN-ASS
Services rendus aux entreprises	SER-ENT
Transport et télécommunications	TRA-TEL
Commerce	COM
Hôtels et restaurants	HOT-RES
Pêche	PECH
Agriculture	AGR
Administration publique et sécurité sociale	ADM-PUB

Le tableau n° 9 de la variance totale expliquée donne une idée claire sur le degré d'information que représente chaque axe factoriel. Les sommes extraites du carré des changements, avant et après rotation, montrent que l'essentiel de l'information est concentré sur les deux premières valeurs propres qui cumulent un pourcentage d'information de l'ordre de 82,2 %. Le premier et le deuxième axes pèsent successivement 56,5 % et 25,7 %, ce qui représente une proportion très importante de l'information. Avec un fort taux de la variance cumulée dans les deux premières composantes, on peut donc s'attendre à ce que ressorte une structuration assez précise de l'espace.

régionaux de production ayant permis de dégager les PIB régionaux ventilés par secteurs d'activités concernent les années 2013 et 2014.

Tableau 7

Produit intérieur brut sectoriel par région (en %)

Région	POP-URB	AGR	PECH	IND-EXT-TRA	COM	HOT-RES	TRA-TEL	FIN-ASS	SER-ENT	ADM-PUB	EDU-SAN-SOC
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	10,4	8,9	8,4	12,1	11,9	9,0	5,5	3,6	11,8	7,3	10,5
Oriental	7,4	5,9	1,8	1,9	5,0	3,3	4,7	2,4	4,5	5,7	7,1
Fès-Meknès	12,6	15,4	0,0	6,2	9,8	7,6	4,4	5,2	8,2	8,1	12,6
Rabat-Salé-Kénitra	15,7	19,2	0,7	5,7	12,4	9,3	30,2	15,5	17,7	29,3	15,3
Béni Mellal-Khénifra	6,1	9,9	0,0	8,3	4,9	2,6	2,2	0,9	3,9	5,1	6,8
Casablanca-Settat	24,7	14,9	2,7	49,5	34,1	19,4	40,2	63,9	32,5	15,8	20,4
Marrakech-Safi	9,5	13,9	3,5	7,1	9,5	27,3	4,6	4,0	8,8	5,8	10,6
Drâa-Tafilalet	2,7	3,5	0,0	1,2	2,5	3,8	2,2	0,2	2,6	2,8	5,0
Souss-Massa	7,4	7,9	30,2	5,5	6,9	16,5	4,1	3,7	6,6	5,3	8,0
Guelmim-Oued Noun	1,4	0,4	9,3	0,3	1,0	0,6	0,8	0,2	1,4	5,2	1,6
Laâyoune-Sakia Al Hamra	1,7	0,1	15,0	2,1	1,4	0,5	0,7	0,2	1,3	4,1	1,7
Dakhla-Oued Ed-Dahab	0,5	0,1	28,4	0,2	0,8	0,2	0,4	0,1	0,8	5,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8

Matrice de corrélation

	POP-URB	IND-EX-TRA	FIN-ASS	SER-ENT	TRA-TEL	COM	HOT-RES	PECH	AGR	ADM-PUB
POP-URB	1									
IND-EX-TRA	0,83	1								
FIN-ASS	0,85	0,95	1							
SER-ENT	0,96	0,90	0,93	1						
TRA-TEL	0,88	0,79	0,90	0,94	1					
COM	0,95	0,95	0,94	0,98	0,87	1				
HOT-RES	0,62	0,51	0,47	0,59	0,43	0,61	1			
PECH	-0,41	-0,22	-0,22	-0,31	-0,31	-0,30	-0,08	1		
AGR	0,84	0,46	0,48	0,71	0,66	0,66	0,64	-0,51	1	
ADM	0,68	0,36	0,52	0,69	0,83	0,54	0,23	-0,29	0,70	1

Tableau 9

Variance totale expliquée

Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements			Sommes extraites du carré des chargements s		
	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	7,040	70,401	70,401	7,040	70,401	70,401	5,648	56,479	56,479
2	1,176	11,762	82,163	1,176	11,762	82,163	2,568	25,684	82,163
3	0,849	8,487	90,649						
4	0,734	7,340	97,989						
5	0,145	1,445	99,434						
6	0,031	0,306	99,740						
7	0,020	0,199	99,940						
8	0,004	0,041	99,981						
9	0,002	0,018	99,999						

Les dimensions fondamentales des disparités régionales

L'analyse des coordonnées des deux axes permet de situer les variables, à la fois par rapport au système d'axes factoriels et par ordre décroissant de leur pouvoir discriminant (tableau n° 10). Les variables ayant des coordonnées importantes sur l'axe nous serviront à identifier la signification de ce dernier. Ceci nous permettra par la suite de mettre en évidence des hiérarchies, des ressemblances ou des oppositions entre des groupes spatiaux par rapport aux combinaisons de variables définies par les axes.

Tableau 10

Rotation de la matrice des composantes

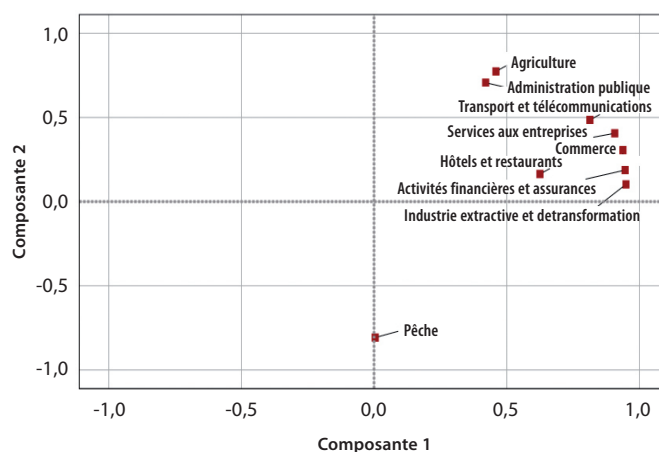
Variable	Composante	
	Facteur 1	Facteur 2
Population urbaine	0,827	0,531
Industrie extractive et de transformation	0,950	0,096
Activités financières et assurances	0,946	0,177
Services aux entreprises	0,910	0,400
Transport et télécommunications	0,814	0,473
Commerce	0,942	0,302
Hôtels et restaurants	0,626	0,169
Pêche	0,001	-0,807
Agriculture	0,468	0,779
Administration publique	0,422	0,696

Facteur 1. Le premier facteur révèle un effet de masse graduel et discriminant les unités spatiales (ici les régions). Toutes les variables sont projetées du même côté positif. L'examen des saturations entre les dix variables et le premier facteur montre l'existence de six variables significativement concernées par ce premier facteur. Les variables décrites synthétiquement par le premier facteur produisent donc les variations les plus importantes et les plus discriminantes. Elles concernent des régions qui se déterminent par un fort taux de saturation qui varie entre 0,95 et 0,80 %, à savoir les variables relatives à l'activités industrielle extractive et de transformation, les activités financières et d'assurances, le commerce, les services rendus aux

entreprises, la population urbaine, les activités de transport et les télécommunications.

Facteur 2. Le deuxième facteur révèle, par contre, des régions se caractérisant par les saturations de seulement trois variables significativement concernées par ce facteur, et les taux de saturation sont de 0,80 % pour la pêche maritime, 0,78 % pour l'agriculture et 0,70 % pour l'administration publique.

Graphique 5 : Tracé des composantes dans l'espace après rotation

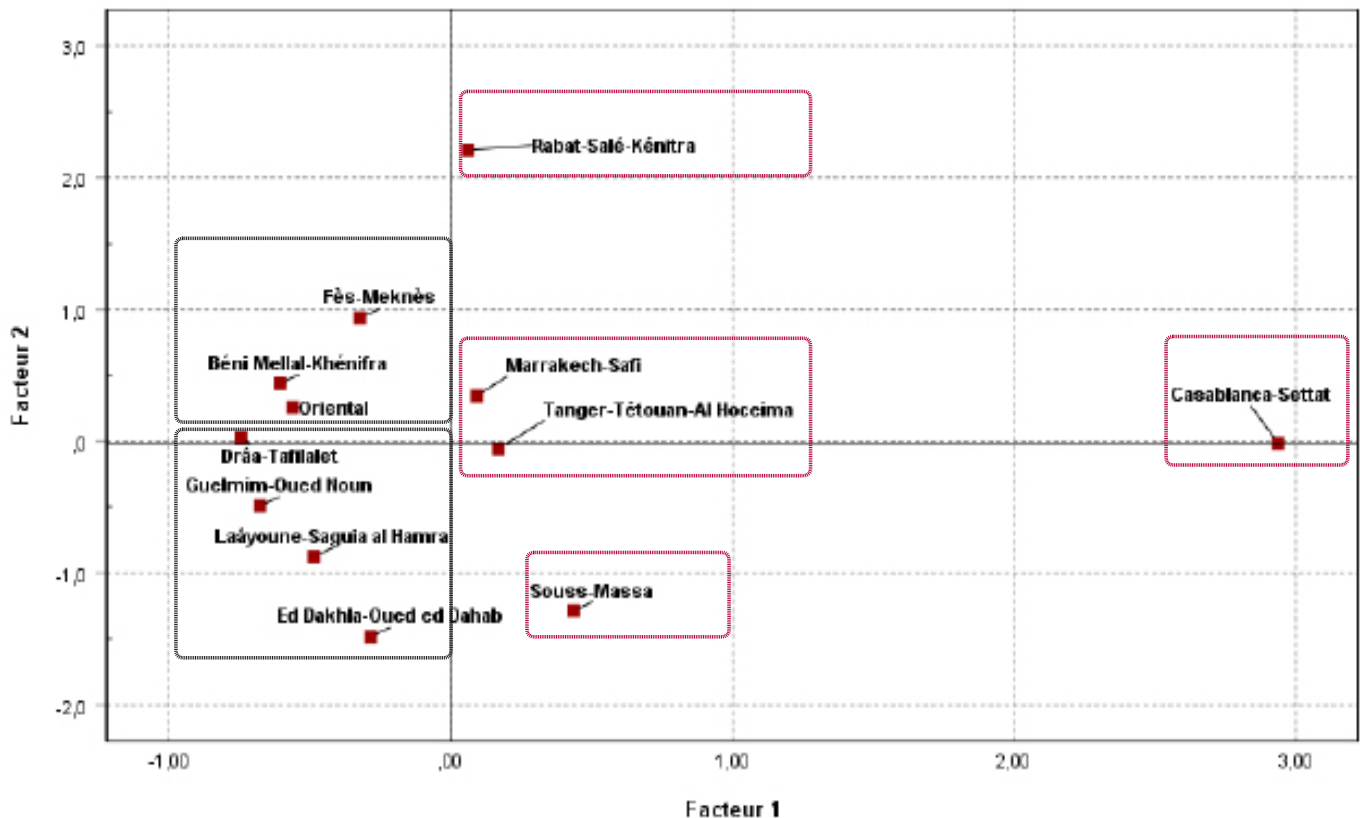


Par la solution factorielle initiale, nous avons identifié l'organisation principale de la variation des variables et leur positionnement dans les axes factoriels. Cependant, et pour mieux décrire le groupement distinct de ces variables, nous avons procédé à une transformation linéaire par rotation sur le tracé des composantes originales, en vue de définir des hiérarchisations et des régionalisations fonctionnelles. C'est ce que représente le graphique n° 6 de la projection des régions sur le plan factoriel.

Une logique concentrationnaire qui se renforce

La distribution des régions sur le plan factoriel synthétise la contribution et l'apport des régions par leurs produits intérieurs bruts sectoriels au développement économique et social. Elle permet ainsi de brosser une représentation schématique des écarts territoriaux entre les régions (graphique n° 6).

Graphique 6 : Projection des régions sur le plan factoriel



Par ce schéma, le « modèle » d'organisation du territoire marocain exprime une tendance territorialement sélective et économiquement dominante. La projection des régions sur le plan factoriel montre un clivage entre deux groupes de régions confirmant ainsi le modèle centre – périphérie.

Le premier groupe est formé de cinq régions qui se projettent sur la droite du plan factoriel et concerne en premier lieu la région de Casablanca-Settat qui se détache des autres régions par une logique concentrationnaire très forte de la production nationale en PIB sectoriel. Ensuite, on retrouve les quatre autres régions : Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa, que l'on considère comme des ensembles régionaux bien intégrés dans le système géo-économique marocain et ce, malgré les écarts différentiels de localisation spatiale de leur production en PIB nationale.

A l'opposé, on trouve le deuxième groupe constitué de huit régions qui se projettent du côté gauche du plan factoriel, que l'on qualifie de régions périphériques. Il s'agit de Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra, l'Oriental, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab.

Hierarchie et structuration : une référence pour l'aménagement du territoire

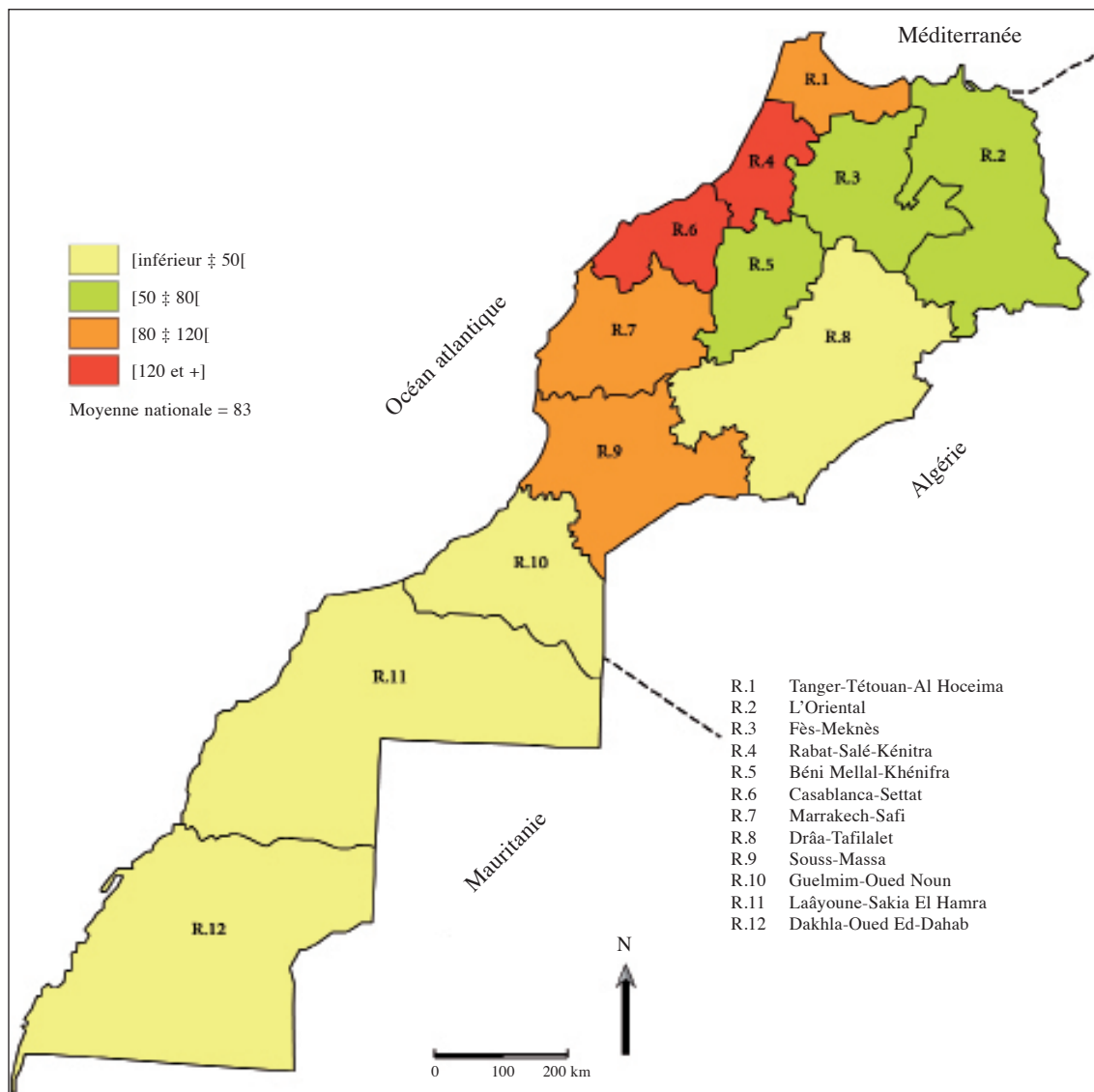
Si l'analyse factorielle a permis de démontrer un fonctionnement territorial marocain basé sur un modèle centre-périphérie, la complexité de ce modèle nous incite à mieux saisir les disparités régionales en élaborant un schéma de structuration du territoire marocain (figure n° 5). Le calcul de l'indice des disparités, sur la base du PIB régional de l'ensemble des critères retenus

dans le tableau n° 7, permet d'esquisser la structure hiérarchique des régions et de dégager un schéma de regroupement de régions.

Avec un indice de 293 représentant trois fois et demie la moyenne nationale (indice 83), la région de Casablanca-Settat s'écarte des autres régions et confirme sa place de région motrice. Mais il est intéressant de voir la montée de cinq régions derrière la région Casablanca-Settat, qui ont un indice un peu supérieur à la moyenne. Il s'agit des régions de Rabat-Salé-Kénitra (indice 155), de

Marrakech-Safi (indice 95), de Souss-Massa (indice 94) et de Tanger-Tétouan (indice 89). Et si la région de Fès-Meknès se rapproche de la moyenne nationale avec un indice de 77, les six régions restantes : Béni Mellal-Khénifra, l'Oriental, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, n'enregistrent que de très faibles indices (entre 25 et 45), ce qui pose de front la question de leurs capacités de développement économique et social régional.

Figure 5 : Indice de disparités régionales du produit intérieur brut (PIB) par région



Le premier groupe : les régions-pivots : Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra

L'association des deux régions s'impose par le fait géo-urbain et fonctionnel que les géographes qualifient de véritable conurbation qui prend la forme d'un ruban très urbanisé le long de l'axe central atlantique qui va de Kénitra au nord jusqu'à El-Jadida-Jorf Lasfar au sud (10). Cette entité territoriale est fortement polarisée autour de deux villes : Casablanca la capitale économique et Rabat la capitale administrative. Ce grand axe du littoral atlantique-central se justifie, dans l'approche de l'aménagement du territoire, par le principe de fonctionnalité en le qualifiant d'« aire métropolitaine centrale (11) ». C'est une structure dynamique qui constitue l'axe de croissance par excellence du Maroc et le pivot de l'économie nationale qui recèle la moitié du potentiel économique du pays et fournit 50 % de sa valeur ajoutée (48 % du PIB national). Son efficacité urbaine constitue le facteur déterminant, se caractérisant par une forte concentration de la population urbaine (40,4 % des urbains au Maroc), une densité démographique très forte (302 hab./km²) et la présence de 138 villes dont 12 sont de grandes villes.

Casablanca-Settat : une région motrice

La région de Casablanca-Settat accentue son avantage sur le reste du territoire avec un niveau de développement le plus élevé à l'échelle nationale. Une lecture chiffrée de quelques données démo-économiques montre bien la grandeur et l'effet de masse que représente cette région :

- 6,8 millions d'habitants en 2014 (20,3 % de la population marocaine) et 5,5 millions d'urbains (24,7 % de la population urbaine nationale) ;
- plus du quart du PIB national (32,4 %) ; l'équivalent du PIB cumulé des huit régions les moins productives. Cette suprématie est l'expression globale des mutations

(10) J.F. Troin (dir.), *Maroc : régions, pays, territoires*, Ed. Maisonneuve et Larose, Tarik, Urbama, 2002.

(11) La région a fait l'objet d'une étude initiée par la Direction de l'aménagement du territoire (DAT) avec l'élaboration du Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement de l'aire métropolitaine centrale. C'est une région constituée par un espace défini par le jeu complexe des relations spatiales qui se nouent autour des deux métropoles : Casablanca et Rabat.

économiques propulsées par la métropolisation casablancaise et qui s'exprime par la concentration écrasante d'activités tertiaires, 64 % dans la finance et les assurances, 40,2 % dans les transports et les télécommunications, 32,5 % dans les activités du nouveau tertiaire au service des entreprises, 34 % dans le commerce et presque 50 % dans les activités industrielles.

Rabat-Salé-Kénitra, une région associée au Centre

Cette logique concentrationnaire fonctionne avec une intensité maximale dès qu'on associe à la première région Casablanca-Settat la région Rabat-Salé-Kénitra. Celle-ci se positionne en deuxième rang. Elle fonctionne beaucoup plus grâce à l'administration et aux activités liées au transport et télécommunications qui représentent respectivement 29,3 % et 30,2 % du PIB. Le secteur industriel vient d'être propulsé dans la région grâce à la création en 2010 de l'un des plus grands parcs industriels et logistiques du continent (plus de trois millions de mètres carrés de superficie totale) offrant aux investisseurs étrangers opérant notamment dans le secteur automobile des avantages fiscaux et douaniers. Le parc dispose aussi d'une zone de bureaux, une cité de l'électronique et une zone *high tech*. Ce nouveau parc positionne la ville de Kénitra comme le futur pôle industriel de premier plan au niveau national, car il dispose d'une situation géographique exceptionnelle et est connecté par un réseau autoroutier, routier et voie ferrée aux principaux ports du pays (Tanger Med et Casablanca) et au grand aéroport international de Casablanca.

Le deuxième groupe : les régions intégrées (Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi et Souss-Massa)

Les trois régions correspondent à un espace soumis à une influence directe du Centre dont le dynamisme repose sur un système de relation centre-périphérie assez dominant à partir de la puissance polarisatrice de la métropole casablancaise et de son environnement immédiat. Les trois régions communiquent avec le Centre grâce à la mise en place d'infrastructures de transports complètes : routes, autoroute, voie ferrée avec

une ligne à grande vitesse reliant Tanger, Casablanca et Marrakech.

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : une région en dynamisme ascendant

La région a été propulsée grâce à la mise en place, au début de la décennie 2000, d'équipements structurants de base développés (grand port Tanger-Med, aéroport international, grande gare ferroviaire) et l'aménagement de deux zones franches (Tanger-Free-Zone et Tanger-Med), qui ont offert une fiscalité attrayante pour l'investissement de grands groupes étrangers. Ceci a engendré un dynamisme ascendant, par le développement du secteur industriel de transformation et de services aux entreprises représentant chacun 12 % du PIB national, plaçant la région en deuxième position après Casablanca, et par des activités commerciales et touristiques représentant chacune 12 % du PIB national. Ce dynamisme s'exprime essentiellement par l'efficacité économique des villes chefs-lieux et une armature urbaine régionale fonctionnant principalement sous forme de bipôles à caractère complémentaire entre les deux premières villes : Tanger, la capitale régionale, et Tétouan. Les deux villes se partagent les activités industrielles, de service de haut commandement et de commerce.

La région Marrakech-Safi

L'économie de la région est centrée sur le tourisme et l'hôtellerie qui constitue le secteur le plus important (27 % du PIB national), la plaçant en première position à l'échelle nationale, et un monopole de l'offre touristique par la ville de Marrakech. Le secteur industriel ne joue qu'un rôle secondaire. Il est essentiellement tourné vers les activités artisanales et les industries de transformation, principalement les industries agro-alimentaires. L'armature urbaine de la région est quasiment dominée par deux grandes villes, Marrakech et Safi, qui concentrent 64 % de la population urbaine. L'agglomération de Marrakech monopolise les fonctions de commandement administratif (chef-lieu de région, siège des institutions et organismes régionaux) et économique (pôle industriel et centre de commerce et de services de premier ordre dans la région, siège des banques, aéroport international et grande gare ferroviaire). La ville de Safi se positionne en pôle urbain régional dynamique, grâce à sa situation sur l'Atlantique

et la présence d'une structure portuaire assez développée (grand port de Safi) contribuant à hauteur de 16 % aux exportations industrielles nationales et spécialisée dans l'export des produits minéraliers et des phosphates et dérivés vers les marchés internationaux.

La région de Souss-Massa

La région dispose de potentialités économiques assez importantes et diversifiées avec comme secteurs-clé de l'économie régionale la pêche maritime (30 % en PIB) qui est le premier secteur économique de la région et constitue une richesse nationale. Avec le grand port de pêche hauturière et côtière d'Agadir, l'activité de la pêche a contribué à la création d'unités industrielles à vocation d'exportation. Le secteur du tourisme joue un rôle-clé dans l'économie de la région (PIB de 16,5 %). L'agriculture contribue à hauteur de 8 % au PIB, ce qui confère à la région une place avancée au niveau national, grâce à une production annuelle qui représente 50 % de la production nationale en agrumes et cultures maraîchères et une agriculture irriguée réservée principalement aux primeurs dont la superficie représente 66 % du total national.

Le troisième groupe : les régions du Maroc agricole (Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental)

Le Maroc central : Fès-Meknès et Béni Mellal-Khénifra

Les deux régions dessinent le Maroc central. C'est un territoire qui représente 10 % de la superficie nationale (66 830 km²) et près de 20 % de la population (6 757 668 hab.), une densité moyenne de 100 hab./km², avec des variations entre la plaine, le *dir* et la montagne. Cet ensemble s'articule sur la chaîne montagneuse de l'Atlas (Moyen et Haut Atlas), le *dir*, les hauts plateaux du phosphate et s'ouvre sur les plaines pré-atlasiques de Saïs et de Tadla. C'est le cœur du Maroc qui fonctionne principalement sur le rapport de la montagne au piémont et à la plaine, aussi bien du côté agro-rural (Saïs, Tadla) que du côté urbain (Fès-Meknès, Khénifra, Béni Mellal, Azilal, Fquih Ben Salah, Houribga). Le territoire représente un potentiel de développement peu exploité et se caractérise par son rôle de château d'eau du Maroc. La relation entre la montagne et la plaine est de nature

complémentaire où le piémont (*dir*) constitue un couloir de circulation et d'urbanisation au pied du massif. L'axe central de circulation se situe au cœur même du territoire marocain, puisqu'il correspond au *triq-es-soltane* qui est la charnière historique par laquelle se faisait la liaison entre les villes, nées de l'histoire religieuse, politique ou économique, de Fès à Marrakech en passant par Khénifra et Béni Mellal.

L'agriculture constitue le secteur principal de l'économie des deux régions. L'analyse de la structure du produit intérieur brut place la région Fès-Meknès à la troisième place (PIB 15,4 %) et Béni Mellal-Khénifra à la cinquième place (PIB 10 %). L'activité industrielle est fortement liée à l'agriculture et à l'artisanat.

L'Oriental : une région de forte résilience

La région de l'Oriental se présente comme une région périphérique éloignée de l'axe central du pays (Casablanca-Rabat). Les facteurs de crise territoriale et de fractionnement économique-social sont encore présents suite à la fermeture, dans la décennie 90, des frontières est du Maroc avec l'Algérie et la fermeture des grands gisements de charbon et de fer. La nécessité d'une reconversion difficile place la région dans une recherche d'un nouveau dynamisme encore fragile, une agriculture tributaire des possibilités d'irrigation (PIB 6 %), une activité industrielle essentiellement extractive et peu développée et un secteur touristique qui manque de vision (PIB 3 %). Ce sont des lacunes qui bloquent l'intégration de la région dans l'économie nationale (PIB 4 %). L'armature urbaine de la région est dominée par trois groupements urbains : Oujda, Nador et Berkane, qui concentrent les deux tiers de la population urbaine de la région.

Le quatrième groupe : le Maroc oasien et saharien

Le domaine oasien

Ce grand domaine épouse les limites administratives de la région Drâa-Tafilalet. C'est un ensemble dont l'importance spatiale, écologique, historique et humaine est incontestable. Il fait partie du domaine aride marocain et se compose dans sa partie est du vaste territoire oasien du Tafilalet et du Drâa et s'ouvre vers l'ouest sur le Sous. Il couvre particulièrement les *dirs* de l'Anti-Atlas,

les vallées de Drâa, le bassin du Ziz, du Tafilalet et de Figuig. Cet ensemble oasien s'étend sur une superficie de 88 140 km² et occupe 12,4 % du territoire national. Son armature urbaine, inachevée, est caractérisée par des villes moyennes et petites. Ces principales villes sont des villes d'Etat : chef-lieu de région (Er-Rachidia) ou chefs-lieux de provinces (Ouarzazate, Midelt, Tinghir, Zagora). L'ensemble du système oasien est organisé autour de la gestion de l'eau et des ressources rares. La base de l'économie régionale est faible et fragile. Elle se compose essentiellement de l'agriculture (PIB 3,5 %) et de l'hôtellerie et restauration (PIB 3,8 %).

Le domaine saharien

Il s'agit des trois régions du Sud : Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab. L'ensemble constitue un espace géographique très vaste qui s'étend sur 340 991 km² et couvre presque la moitié du territoire marocain (48 %). Il regroupe une population qui ne dépasse pas le million d'habitants (944 470 hab.) qui se concentre dans quinze villes. Le taux d'urbanisation y est par contre très élevé par rapport à la moyenne nationale (77,3 %). Il faut souligner le rôle prééminent de l'État dans la mise à niveau de ce territoire et plus particulièrement dans les villes qui bénéficient d'un effort considérable en matière d'investissement et de mise en place d'infrastructures, d'équipements de base et de services essentiels à la population. Par ailleurs, le dynamisme économique et social dont bénéficie ce territoire est confronté à des enjeux de durabilité environnementale. L'urbanisation rapide combinée à l'aridité du milieu questionne la protection des écosystèmes fragiles. L'enjeu majeur auquel sont confrontées les régions du Sud est la préservation des ressources hydriques qui constituent la composante principale du modèle de développement de ce territoire.

Conclusion

L'analyse a montré que la transition urbaine que connaît le Maroc se déroule sans qu'il y ait un réel changement dans le système urbain (12). Ce système accorde une

(12) Le système urbain est considéré ici en fonction de la distribution hiérarchique des villes selon la taille de leur population (François Moriconi-Ebrard, p. 210).

place importante aux grandes villes dont le poids relatif ne s'est pas réduit et ce malgré la diffusion urbaine dans presque l'ensemble du territoire national.

Nous avons montré aussi que les disparités sont importantes entre les régions marocaines, avec une forte concentration du potentiel économique du pays dans un petit nombre de régions. Toutefois, si la prééminence de la région casablancaise n'est pas contestée, et nécessite même d'être soutenue dans son rôle de rayonnement économique pour le reste du pays, il serait inacceptable que l'évolution des autres territoires nous conduise vers un Maroc divisé entre deux : d'un côté, quatre régions attirant à elles presque toutes les capacités de développement, de l'autre, le reste du pays laissé à l'écart.

Les disparités territoriales observées au Maroc aujourd'hui mettent en lumière le rôle déterminant des institutions et des politiques publiques dans l'évolution des inégalités. La nouvelle Constitution de 2011 et les lois organiques ont renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la poursuite de la décentralisation. Les communes et les régions sont devenues des acteurs majeurs de l'aménagement et du développement territorial. Ce renforcement doit aller de pair avec plus de moyens et de nouvelles formes de partenariat (intercommunalité, interrégionalité) permettant de réduire et de corriger les disparités entre les collectivités, de garantir une vraie solidarité entre les territoires et d'atteindre un objectif d'équité territoriale et d'équilibre partagé par tous, ouvrant ainsi une alternative aux surconcentrations et aux sous-densifications qui affectent les territoires du pays. ■

Bibliographie

- Damette F. (1994), *la France en villes*, Paris, La Documentation française.
- Haut Commissariat au Plan (2016), *Démographie marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir*, Rapport thématique, Centre d'études et de recherches démographiques, Rabat, Maroc.
- Haut Commissariat au Plan, *Population légale du Maroc*, Recensements généraux de la population et de l'habitat : 1960-1971-1982-1994-2004-2014, Direction de la Statistique, Rabat, Maroc.
- Merlin P. (1988), *Géographie de l'aménagement*, Paris, PUF, coll. Espace et Liberté.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (2003), *Schéma national d'aménagement du territoire*, Département de l'Aménagement du Territoire, Groupe Huit-Sud.
- Moriconi-Ebrard F. (1993), *l'Urbanisation du monde depuis 1950*, coll. Villes, Anthropos, Paris.
- Polese M., Wolfe J.M., (1995), *l'Urbanisation des pays en développement*, Paris, Economica.
- Reynaud A. (1981), *Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, PUF.
- Rochefort M. (2000), *le Défi urbain dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan.
- Sanders L. (1990), *L'Analyse statistique des données en géographie*, Edit. RECLUS, coll. Alidade, Montpellier.

ملاخص حول موضوع: المدن والجهات اختبار التهيئة الترابية

بقلم الحسين نجمي، م.س.ت.

قراءة لتسلسل الهرم الحضري المغربي من خلال تسليط الضوء على خصائص الشبكة الحضرية ومن خلال فهم اتجاهات تطور الهيكلية الحضرية وآثار السياسة العامة لإعداد التراب الوطني. في خطوة ثانية، سوف نتساءل عن مضمون التقسيم الجهوي الجديد، وذلك بإعطاء صورة حول مغرب الجهات من خلال تحليل التباينات الجهوية مع التأكيد على الدور الذي تلعبه المدن على مستوى المجال الجغرافي والإداري للجهات. ■

يصف هذا المقال الصيرورة المستمرة للتمدن وتنظيم المجال في المغرب. لقد ساهمت هذه الصيرورة في خلق تباينات على المستوى المجالي كما كان لها تأثير على توزيع المدن وانتقائية على مستوى الجهات. وفقاً لآخر إحصاء سكاني لعام 2014، يضم المغرب الحضري ثلاث أخماس سكان المغرب (60,4%)، وأصبحت المدن، ولا سيما المدن الكبرى، حجر الزاوية في التنمية الاقتصادية للمغرب. في خطوة أولى، سنحاول إعطاء

ملاخص حول موضوع:

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية والفقر على مستوى الجماعات

بقلم عبد الجواد الزراري، م.س.ت.

أظهرت النتائج المحصل عليها تحسنا نسبيا في ظروف معيشة السكان المغاربة ما بين 2004 و2014، والذي يؤكد تحليل تطور مختلف المؤشرات المتعلقة بالتعليم والصحة وظروف السكن. وقد استفادت مختلف التقاطعات الجغرافية (الجهات والأقاليم والجماعات) من هذا التحسن. كما أن تحليل تطور المؤشر المركب للحرمان الذي يضم مختلف أبعاد مستوى المعيشة (التعليم والصحة وظروف السكن) يؤكد ذلك.

وبالإضافة إلى ذلك، أظهرت النتائج أن الجماعات القروية المستهدفة من طرف المبادرة الوطنية للتنمية البشرية استفادت بشكل أفضل من هذا التحسن. ويمكن تأكيد أو نفي هذه الاستنتاجات باستخدام التقنيات الحديثة لتقييم أثر السياسات العمومية. ■

لقد تم استغلال معطيات الإحصاء العام للسكان والسكنى لسنتي 2004 و2014، من أجل توصيف ديموغرافي وسوسيو-اقتصادي للسكان بالمغرب. بعد ذلك، تم عرض منهجية إعداد المؤشر المركب لمستوى المعيشة الذي يضم مؤشرات التعليم والصحة وظروف السكن. وترتكز منهجية إعداد هذا المؤشر من حيث اختيار الأبعاد والترجيحات على مقارنة الكير فوستر (Alkire-Fooster) لقياس الفقر متعدد الأبعاد.

وفي الأخير، تم إجراء تحليل مقارنة في الزمان والمكان لنتائج مختلف المؤشرات السوسيو-اقتصادية على مستوى مختلف التقاطعات الجغرافية (الجهة - الإقليم - الجماعة) مع التركيز على المقارنة بين الجماعات المستهدفة من طرف المبادرة الوطنية للتنمية البشرية والجماعات غير المستهدفة.

ملاخص حول موضوع: الديموغرافيا المغربية واقع وآفاق

بقلم محمد فاسي ففري، م.س.ت.

وخاصة على الجوانب المتعلقة بالشيخوخة السكانية في السنوات القادمة. تقترح هذه الدراسة أيضًا، تحليل آثار التحول الديموغرافي والزيادة في عدد السكان في سن النشاط وهي عوامل يمكن اعتبارها بمثابة مؤشرات عن الهبة الديموغرافية. في هذا السياق، يمكن الحديث عن مجموعة من التوصيات المساعدة على الاستفادة من هذه الوضعية الديموغرافية. ■

تهدف هذه الدراسة، في الجزء الأول، إلى تحليل الديناميات الديموغرافية لبلدان المغرب العربي والتغيرات المختلفة التي أثرت على التركيبة السكانية المغربية من 1980 إلى 2018، وخاصة تلك التي يمكن أن تفسر انخفاض معدل الخصوبة (معدل نشاط المرأة، ومستوى تعليم المرأة، ونسبة التحضر، وما إلى ذلك). في الجزء الثاني، ومن خلال تبني منظور استشرافي، نحاول رصد تأثير هذه التغييرات على المجالين الاقتصادي والاجتماعي



محتويات العدد

■ الديموغرافيا المغربية: واقع وآفاق

محمد فاسي فهري

■ المبادرة الوطنية للتنمية البشرية

والفقر على مستوى الجماعات

عبد الجواد الزراري

■ المدن والجهات: اختبار التهيئة الترابية

الحسين نجمي

الرئيس

أحمد الخليمي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

مدير التحرير

حسناء افضيل

اللجنة العلمية

عبد الخالق التهامي
عبد الحق علالات
منى الشرفاوي
خديجة الحودي
علي اليوبي
عبد السلام فزوان
عياش خلاف
عبد اللطيف الفراخ
لالة آمال منصوري
عبد السلام النده
خالد السوداني
محمد تعموتي

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط
البريد الإلكتروني:
cahiersduplan@hcp.ma
الموقع الإلكتروني:
www.hcp.ma

إنجاز

بابل كوم
الهاتف: 05 37 77 92 74
البريد الإلكتروني:
babel.come@gmail.com
أكدال-الرباط

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.